MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

Rapport annuel 1982-1983

Québec

Le contenu de cette publication
a été rédigé par le ministère
des Affaires intergouvernementales

Cette édition a été produite par
la Direction générale des
publications gouvernementales

Dépôt légal — 4e trimestre 1984
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-09828-9
ISSN 0711-947X

© Gouvernement du Québec

Monsieur Richard Guay
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère des Affaires intergouvernementales pour l'exercice financier 1982-1983.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

Bernard Landry

Québec, le 12 septembre 1984

Monsieur Bernard Landry
Ministre des Relations internationales
et du Commerce extérieur
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère des Affaires intergouvernementales pour l'exercice financier 1982-1983.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

La sous-ministre,

Paule Leduc

Québec, le 10 août 1984

Introduction

Ce rapport annuel présente un aperçu des politiques et activités du ministère des Affaires intergouvernementales pour l'exercice financier 1982-1983, en tenant compte de l'organisation administrative en vigueur au cours de cette année.

Des annexes complètent le rapport sous forme de tableaux ou de graphiques. Celles-ci portent sur l'utilisation des crédits disponibles au cours de l'exercice, les effectifs, les réunions intergouvernementales canadiennes auxquelles le ministère a participé et les ententes conclues au cours de l'année.

Table des matières

Introduction 7

Chapitre premier:
Structure et gestion 9

1. **La Direction générale des affaires internationales** 9
2. **La Direction générale des affaires canadiennes** 10
3. **La Direction générale de l'administration** 11
   - 3.1 La Direction du personnel 11
   - 3.2 La Direction du budget et des services auxiliaires 11
   - 3.3 Le service de la Vérification interne 12
   - 3.4 La Direction de l'Organisation et des pratiques administratives 12
   - 3.5 Le service de Voyage et d'accueil 12
4. **La Direction des communications** 12
5. **La Direction du protocole** 13
6. **Le Secrétariat du ministère** 13
7. **Les Affaires juridiques** 13
8. **Le service de la Comptabilité** 14

Chapitre deuxième:
Les Affaires internationales 15

1. **Les relations bilatérales et multilatérales** 15
   - 1.1 Les États-Unis 15
     - 1.1.1 Rencontres intergouvernementales 16
     - 1.1.2 Rencontres avec les autorités fédérales américaines 17
     - 1.1.3 Rencontres multilatérales et parlementaires 17
     - 1.1.4 Relations intergouvernementales 17
     - 1.1.5 Éducation et culture 18
     - 1.1.6 Affaires publiques et communications 19
   - 1.2 L'Europe 20
     - 1.2.1 La Belgique 20
     - 1.2.2 La Grande-Bretagne 21
     - 1.2.3 L'Allemagne 21
     - 1.2.4 L'Italie 22
     - 1.2.5 La Communauté économique européenne 22
     - 1.2.6 L'Espagne 23
     - 1.2.7 La France 23
   - 1.3 L'Amérique latine 26
     - 1.3.1 Le Mexique 27
     - 1.3.2 Le Vénézuela 28
     - 1.3.3 La Colombie 28
     - 1.3.4 Le Brésil 29
     - 1.3.5 La région des Caraïbes 29
     - 1.3.6 Les organisations internationales 29
     - 1.3.7 L'affirmation du Québec comme centre de la francité en Amérique 30
   - 1.4 L'Afrique et le Moyen-Orient 30
     - 1.4.1 Programmes bilatéraux 30
     - 1.4.2 Organismes internationaux et coopération multilatérale 32
     - 1.4.3 La question du Moyen-Orient 33
   - 1.5 L'Asie et l'Océanie 33
     - 1.5.1 Le Japon 33
     - 1.5.2 La Chine 33
     - 1.5.3 Le Pakistan 34
   - 1.6 Les affaires francophones 34
     - 1.6.1 Les institutions francophones 34
     - 1.6.2 Les organisations 35
     - 1.6.3 Les associations 37
     - 1.6.4 La représentation du Québec auprès des institutions francophones 38
2. **La concertation et les politiques gouvernementales en matière internationale** 38
   - 2.1 Les affaires éducatives et culturelles 38
     - 2.1.1 L'éducation 38
     - 2.1.2 La culture 39
     - 2.1.3 Les communications 40
     - 2.1.4 Les organisations internationales 40
   - 2.2 Les affaires sociales et institutionnelles 41
     - 2.2.1 Les affaires sociales 41
     - 2.2.2 L'administration et la fonction publique 42
     - 2.2.3 Le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration 42
     - 2.2.4 Le ministère du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu 42
     - 2.2.5 La coopération linguistique 43
     - 2.2.6 Le ministère de la Justice 43
     - 2.2.7 Les congrès et colloques internationaux 43
     - 2.2.8 La participation aux organisations internationales des secteurs social et institutionnel 44

2.2.9 Les opérations liées aux activités du ministère du MCCI à l'étranger 45
2.2.10 Ententes de réciprocité en matière de sécurité sociale 45
2.3 La coordination économique 46
2.4 Recherche et développement 47

Chapitre troisième:
Les Affaires canadiennes 51

1. Les affaires institutionnelles 52
1.1 Les affaires constitutionnelles 52
1.2 L'intégrité du territoire 54
1.3 Les affaires législatives et judiciaires 54
1.4 La recherche 55

2. Les affaires économiques et financières 55
2.1 Le développement régional 55
2.2 L'énergie et les ressources 55
2.3 Industrie et Commerce 56
2.4 Commerce extérieur 56
2.5 Finances 57
2.6 Transports 57
2.7 Agriculture 58
2.8 Pêches maritimes 58
2.9 Environnement 58
2.10 Les statistiques 59

3. Les affaires sociales, éducatives et culturelles 59
3.1 Les affaires autochtones 59
3.2 La santé 60
3.3 La justice 60
3.4 Les droits de la personne et la condition féminine 60
3.5 Éducation et culture 61
3.6 Communications 61
3.7 Science et technologie 62
3.8 Immigration 62
3.9 Loisirs, chasse, pêche, parcs et faune 63
3.10 Tourisme 63
3.11 Les affaires municipales 63
3.12 Protection civile 64

4. Les programmes d'aide et de coopération 64
4.1 Les programmes d'aide et de coopération avec l'Ontario 65
4.2 Les programmes d'aide et de coopération avec l'Est canadien 65
4.3 Les programmes d'aide et de coopération dans l'Ouest canadien 65

5. Le bureau du Québec à Toronto 66
5.1 Les affaires publiques 66
5.2 L'information 67
5.3 La culture 67
5.4 Le revenu 67
5.5 Le tourisme 67
5.6 Le secteur économique 68

6. Le Bureau du Québec à Moncton 68

7. Le Bureau du Québec à Edmonton 69

Chapitre quatrième:
Les Communications 71
1.1 L'information écrite 71
1.2 Les bulletins 71
1.3 Les publications 71
1.4 Les projets en cours 72
1.5 L'information visuelle et audio-visuelle 72
1.6 La documentation 72
1.7 La salle des dépêches 72
1.8 La revue de presse 72
1.9 Le résumé des éditoriaux 72
1.10 Les relations publiques 73
1.11 Les relations avec les médias québécois 73
1.12 Accueil de journalistes étrangers 73
1.13 Information au corps diplomatique et consulaire 73
1.14 Service d'information personnalisée 73

Les annexes

Annexe I: Les ressources budgétaires et leur utilisation 75
Annexe II: L'évolution des dépenses du ministère 76
Annexe III: Le tableau des effectifs globaux au 31 mars 1983 77
Annexe IV: L'évolution des effectifs du ministère 78
Annexe V: Le tableau des effectifs à l'extérieur au 31 mars 1983 79
Annexe VI: Liste des rencontres et conférences fédérales-provinciales ou interprovinciales pour la période du 1er avril 1982 au 31 mars 1983 80
Annexe VII: Liste des ententes intergouvernementales de 1982-1983 88
Annexe VIII: Liste des manifestations, visites et événements organisés avec le concours de la direction du protocole 90
Annexe IX: Organigramme 48

Chapitre premier: Structure et gestion

1. La Direction générale des affaires internationales

La Direction générale des affaires internationales a d'abord pour rôle d'élaborer et de proposer à la direction du ministère une politique en matière de relations internationales correspondant aux aspirations des Québécois et aux impératifs de l'action du gouvernement. Elle est chargée de la mise en oeuvre des politiques arrêtées, selon les décisions prises par le gouvernement et compte tenu de la conjoncture internationale.

Dans ce cadre, elle établit, maintient et développe les relations que le gouvernement entretient avec des pays étrangers et divers organismes internationaux. Elle veille notamment à la négociation et au respect des ententes intergouvernementales auxquelles le Québec est partie prenante.

En matière d'échanges, elle conçoit et réalise, en liaison avec les ministères sectoriels, les programmes de coopération susceptibles de favoriser le rayonnement et le développement culturel, social et économique du Québec.

Compte tenu du mandat général confié au ministère d'assurer la coordination de toutes les activités du gouvernement à l'extérieur du Québec, elle collabore avec les autres ministères dans la mise en oeuvre à l'étranger de politiques dont ils ont la responsabilité, entre autres dans les domaines de l'immigration, de l'industrie, du commerce et du tourisme.

Pour atteindre ces objectifs, la direction générale est dotée d'une direction « Recherche et Développement », de six directions géographiques et de trois directions sectorielles, auxquelles s'ajoutent des unités de soutien.

La Direction recherche et développement

Cette direction est chargée de conduire les travaux nécessaires au développement des politiques du ministère en matière internationale. Elle appuie le sous-ministre associé aux affaires internationales au titre de la planification et de la coordination générale des travaux effectués par les autres directions. Elle est aussi chargée de la planification budgétaire de la direction générale.

Les directions géographiques

Elles correspondent aux six entités géographiques suivantes: États-Unis, Europe (à l'exclusion de la France), France, Afrique/Moyen-Orient, Amérique latine et Asie-Océanie. Elles intègrent les divers responsables des actions du Québec dans les pays avec lesquels nous entretenons des relations et les délégations du Québec qui s'y trouvent localisées.

Il appartient aux directions géographiques de rassembler toutes les informations utiles sur chaque pays ou chaque région qui offre un intérêt particulier pour le Québec, de contribuer à la définition des objectifs à atteindre et des stratégies opportunes, de réaliser les actions appropriées notamment en matière de coopération internationale et de mener à bonne fin les ententes du ministère avec ces pays.

Les directions sectorielles

Au nombre de trois, elles regroupent différents secteurs d'activités sous les grands thèmes suivants: les Affaires éducatives et culturelles, les Affaires sociales et institutionnelles et la Coordination économique.

Les directions sectorielles sont plus particulièrement responsables de tâches relatives à la programmation: elles contribuent à l'élaboration et à l'évaluation des politiques sectorielles qui, sous l'angle international, sont aptes à favoriser la promotion et le développement du Québec.

Elles demeurent en contact permanent avec les ministères et organismes québécois oeuvrant dans leurs sphères d'activités. De plus, elles cumulent l'information appropriée quant aux réalisations et au mode de fonctionnement d'organismes internationaux dont la vocation intéresse le Québec.

Les unités sectorielles

La direction générale est également dotée d'une unité chargée de liens qu'entretient le Québec avec les diverses institutions internationales de la francophonie: Agence de coopération culturelle et technique, conférences ministérielles et autres mécanismes internationaux de concertation ou de coopération existant entre pays francophones.

S'ajoute une unité responsable de la coordination des relations entre le ministère des Affaires intergouvernementales et le ministère canadien des Affaires extérieures.

2. La Direction générale des affaires canadiennes

La Direction générale des affaires canadiennes a pour rôle d'assurer la coordination des activités du gouvernement du Québec dans ses rapports avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces du Canada.

Le personnel, regroupé en directions dont chacune est responsable d'un certain nombre de dossiers apparentés, travaille de concert avec les ministères sectoriels correspondants; il participe aux travaux de comités interprovinciaux et fédéraux-provinciaux, de même qu'aux conférences ministérielles; il contribue également à l'élaboration et à la négociation des ententes intergouvernementales entre le Québec et les autres gouvernements du Canada.

La structure administrative de la DGAC a notamment pour but de:

— développer une capacité d'analyse régionale;

— favoriser une meilleure communication entre la DGAC et les bureaux du Québec à Moncton, Edmonton et Toronto;

— favoriser une fonction « recherche » au sein de la DGAC;

— équilibrer les charges de travail entre les directions;

— favoriser une utilisation optimale des ressources humaines.

Au niveau de la structure administrative supérieure, les diverses composantes sont les suivantes:

La Direction des affaires institutionnelles et de la recherche

En étroite liaison avec le Service juridique, la Direction des affaires institutionnelles exerce une fonction-conseil en matière constitutionnelle. À ce titre, elle conduit toute recherche utile, analyse les positions exprimées par les intervenants sur la scène politique canadienne, formule des avis et génère les documents d'appui permettant au gouvernement de définir ses positions.

En outre, elle suit les causes pendantes devant les tribunaux en matière constitutionnelle et étudie les projets de loi fédéraux qui peuvent avoir une incidence sur l'exercice des compétences et priorités québécoises.

Elle coordonne également l'expertise dans le domaine de l'intégrité du territoire tant dans sa dimension externe qu'interne. Enfin, la Direction entreprend des recherches d'intérêt général sur les relations intergouvernementales au Canada.

Cette Direction se préoccupe également des questions touchant les territoires du Nord-Ouest et le Yukon.

La Direction des affaires économiques et financières

Elle assure la coordination des dossiers concernant l'activité industrielle, les finances, le revenu, les richesses naturelles, les mines, l'énergie, les forêts, l'agriculture, les transports, le développement régional, l'eau et l'environnement. La Direction appuie également les ministères responsables de ces divers dossiers dans leurs relations avec le gouvernement fédéral.

Cette Direction est responsable de la liaison fonctionnelle avec le Bureau du Québec à Edmonton et suit de façon particulière les questions concernant les provinces de l'Ouest.

La Direction des affaires sociales, éducatives et culturelles

Elle s'occupe des secteurs suivants: sécurité du revenu, santé et services sociaux, affaires urbaines, affaires municipales et habitation, travail, main-d'oeuvre, immigration et démographie, éducation, langue, culture, science et technologie, jeunesse, loisir et sport, tourisme, communication, justice, droits de la personne, protection du consommateur et condition féminine. Elle suit aussi les dossiers relatifs aux affaires amérindiennes et inuit, à la capitale fédérale et à la région de l'Outaouais. Cette Direction est également responsable de la liaison fonctionnelle avec le Bureau du Québec à Toronto et suit d'une façon particulière les questions ontariennes.

La Direction des programmes d'aide et de coopération

Cette Direction est responsable des programmes d'aide aux minorités francophones canadiennes et des programmes de coopération interprovinciale.

Les unités de soutien

Elles sont regroupées au Secrétariat des services administratifs et répondent aux divers besoins des directions.

3. La Direction générale de l'administration

3.1 La Direction du personnel

La Direction du personnel conseille et assiste les gestionnaires du ministère dans la gestion de leurs ressources humaines ainsi que les employés dans la planification et le développement de leur carrière. Elle coordonne à ces fins un ensemble d'intervention en matière de dotation, de formation, de relations de travail et de rémunération.

a) Dotation et effectifs

Afin d'atteindre les objectifs du ministère en matière de compression d'effectifs, la Direction du personnel a procédé à des activités-conseils vis-à-vis l'ensemble des employés dans le but de rationaliser la gestion des ressources humaines.

En matière de dotation, la mobilité interne des employés est privilégiée avant tout autre mode de comblement de poste. D'avril 1982 à mars 1983, 98 employés du ministère ont ainsi été affectés à d'autres postes tandis que 37 employés d'autres ministères sont venus combler des emplois vacants. Douze employés ont bénéficié de promotions en accédant à un poste de niveau plus élevé et aucun employé n'a été recruté de l'extérieur de la fonction publique.

b) Formation

Pendant l'année, le perfectionnement du personnel par des personnes-ressources du milieu a été privilégié afin de réduire les dépenses inhérentes sans altérer la qualité du service. Ainsi, le coût total en matière de formation et perfectionnement n'a pas excédé 23 000 $ pour plus de 1086 jours/personne.

Le volume de communications entre employés du ministère et ressortissants d'états anglophones a nécessité le maintien des cours de langue anglaise afin de faciliter la tâche aux intéressés susceptibles de l'utiliser dans leurs fonctions actuelles ou dans l'avenir. Des cours en langue espagnole ont également été dispensés à temps partiel par une personne-ressource. Enfin, l'apprentissage des langues néerlandaise, allemande et italienne a été encouragé.

Les principaux programmes de perfectionnement offerts aux employés ont été: la préparation à l'affectation externe, le traitement de texte, l'amélioration de la langue française, etc.

Finalement, la fonction « counseling » a été développée afin de permettre à qui le désire de faire le point sur l'orientation de sa carrière.

c) Relations de travail

En matière de relations de travail, la Direction a conseillé les gestionnaires par le truchement de séances d'information traitant des nouvelles conventions collectives.

L'information requise pour la mise en application des directives en matière de relations de travail a également été transmise à tous les responsables d'unités administratives.

3.2 La Direction du budget et des services auxiliaires

La Direction du budget et des services auxiliaires conseille et assiste les gestionnaires et les autorités du ministère dans la gestion de leurs ressources financières et fournit aux différentes unités les moyens matériels nécessaires à l'accomplissement de leur mandat.

Cependant qu'il en coordonne l'exercice, le service « Analyse et programmation » et les gestionnaires du ministère participent à la préparation de la revue des programmes, à l'établissement des crédits détaillés ainsi qu'à la rédaction des documents à être déposés en Commission parlementaire lors de l'étude des crédits.

Ce service procède à l'analyse des demandes d'autorisation de voyage vers l'extérieur du Québec, telles que soumises par les différents ministères et fait les recommandations appropriées au ministre ou sous-ministre, lequel, en vertu d'une délégation de pouvoir émanant du Conseil du trésor, peut autoriser ces déplacements.

Le service « Analyse des fonds de roulement pour le réseau » (bureaux et délégations) est chargé plus spécifiquement de l'analyse des rapports de dépenses de ces bureaux et délégations, et doit s'assurer que le système comptable en vigueur soit conforme à celui édicté.

La mise en place du nouveau système uniforme de traitement des données comptables s'est poursuivie durant l'année 1982-1983 dans les délégations opérant en territoire européen. Les démarches en vue de perfectionner la méthode d'approvisionnement en fonds, pour les bureaux et les délégations, se sont intensifiées au cours de cette année et un protocole d'entente touchant l'entrée en vigueur d'un système de lettres de crédit a été signé par le ministère des Finances.

Les services auxiliaires regroupent le service de l'Aménagement, le service de l'Approvisionnement et le service de Courrier et Messagerie. Le service de l'Aménagement gère les locaux du ministère, celui de l'Approvisionnement analyse et contrôle les

réquisitions d'achat, de location d'équipement ou machinerie ainsi que d'abonnements, tandis que le service de Courrier et Messagerie assure la coordination des activités inhérentes à la poste et à la transmission de documents.

Au cours de l'année, ces services ont établi un système permanent d'inventaire de tous les biens capital et équipements du ministère.

3.3 Le service de la Vérification interne

Le service de la Vérification interne évalue de façon indépendante, l'efficacité des mesures de contrôle mises en place dans les unités administratives.

Il a pour mandat de veiller à ce que les ressources humaines, financières et matérielles soient utilisées rationnellement et gérées conformément aux lois, règlements et directives qui les régissent.

Au cours de l'exercice, conformément au plan établi, le service a vérifié la gestion des allocations et des indemnités versées aux fonctionnaires en poste à l'étranger, ainsi que celle des frais occasionnés par leur affectation et leur rapatriement.

Enfin, le service a également vérifié la gestion des activités du bureau du Québec à Toronto et les délégations à New-York, Paris et Düsseldorf.

3.4 La Direction de l'organisation et des pratiques administratives

Cette Direction joue à la fois un rôle-conseil et de soutien.

Le rôle-conseil est pratiqué à tous les niveaux de la structure administrative.

Cette Direction a conçu deux manuels dont l'un traite d'organisation et l'autre de gestion, ce dernier s'adressant particulièrement aux délégations et traitant entre autres sujets, des conditions d'emploi de fonctionnaires affectés en poste à l'extérieur ainsi que des employés recrutés localement par une délégation.

Enfin, la Direction a précisé et défini les grandes orientations du ministère des Affaires intergouvernementales en matière de bureautique. Elle doit maintenant déterminer les besoins des différentes unités administratives tant du ministère que des délégations.

Le rôle de soutien administratif vis-à-vis les délégations du secteur international est assumé par différents services composant cette Direction.

Le service de la Planification et du contrôle budgétaire doit élaborer des enveloppes budgétaires et effectuer le contrôle de l'exécution du budget des délégations. À cet effet, un mécanisme d'information et de suivi de ces budgets a été mis en place. Une étude visant à mécaniser le calcul de ces allocations versées aux fonctionnaires en poste à l'étranger a été amorcée cette année.

Le service de la Gestion des propriétés à l'étranger assume l'organisation matérielle des bureaux et résidences de même que l'organisation des déménagements, entreposage des biens des employés du réseau. Ce service s'est surtout attardé à l'application, au cours de l'année, d'une nouvelle politique concernant le déménagement et l'entreposage.

Le service de la Gestion des opérations à l'étranger est chargé de l'interprétation et de l'application du régime d'emploi des fonctionnaires affectés à l'étranger ainsi que du traitement de comptes relatifs au régime d'emploi et provenant des délégations.

Un service de l'Approvisionnement a été implanté au sein de cette Direction en septembre 1982.

Le Centre de télécommunications assure le réseau de télécommunications entre les différents ministères et les délégations du Québec à l'extérieur.

3.5 Le service de Voyage et d'accueil

Son rôle l'engage à répondre adéquatement aux besoins de toute personne dont les frais de voyage sont assumés par un ministère ou un organisme gouvernemental.

Il élabore et assure l'exécution des modalités du service, procède aux réservations et ententes tarifaires, vérifie la qualité et l'efficacité des moyens retenus.

En ce qui concerne l'accueil proprement dit, le service prépare et coordonne les activités d'accueil des visiteurs étrangers dans le cadre de programmes d'échanges ou de visites officielles, qui ne sont pas pris en charge par la Direction du protocole. Le service a collaboré activement à l'accueil de quelque 3 000 visiteurs étrangers au Québec au cours de l'année dernière.

Afin de minimiser les coûts d'hébergement des fonctionnaires voyageant au Québec, il a préparé et diffusé un guide des tarifs préférentiels offerts par les hôteliers aux employés du gouvernement.

4. La Direction des communications

La Direction des communications a pour rôle de faire connaître à la population du Québec les politiques, programmes et activités du ministère et d'informer les clientèles étrangères des politiques et réalisations du gouvernement du Québec.

À l'intérieur du Québec, elle précise la vocation propre du ministère et diffuse les différents programmes de coopération et d'échanges auxquels peuvent participer les Québécois.

Elle fait aussi connaître les initiatives et les actions entreprises par le ministère tant sur le plan canadien que sur le plan international.

Mais le caractère particulier du rôle de la Direction se manifeste davantage dans ses activités hors Québec. Il lui appartient en effet de soutenir les efforts du gouvernement dans la présentation du Québec à l'extérieur.

Pour mener à bien cette tâche, elle s'appuie entre autres sur les agents d'information qui exercent leurs fonctions au sein des délégations du Québec.

5. La Direction du protocole

Conformément aux usages internationaux, la Direction du protocole agit, sous l'autorité du sous-ministre, comme intermédiaire entre le gouvernement du Québec et l'ensemble des représentations officielles des gouvernements étrangers. Elle fournit à ces représentations et à leur personnel les services matériels, techniques, administratifs et diplomatiques qui leur sont utiles.

Cette Direction est également chargée de la préparation des visites au Québec des membres des gouvernements étrangers et elle apporte son concours aux séjours que sont amenés à effectuer ici les ministres et autres personnalités officielles du Canada. Elle s'occupe des visites à l'étranger du Premier ministre et contribue à la préparation des séjours officiels à l'étranger des autres membres du gouvernement.

6. Le Secrétariat du ministère

Le Secrétaire du ministère contribue à la coordination générale de l'activité du ministère et agit comme Adjoint exécutif du Sous-ministre.

Le service de la Gestion des documents

Le Secrétaire du ministère est également responsable du service de la Gestion des documents. Cette unité veille à faciliter la circulation de l'information au sein du ministère, en assurant notamment l'accès aux dossiers et aux archives.

L'année 1981-1982 fut marquée par le début de l'informatisation du système de références documentaires, la mise à jour des guides et manuels édités par le service et le parachèvement de l'implantation du système de classement uniforme des documents au siège central. Un appui important fut aussi apporté à plusieurs constituants du réseau extérieur, notamment en vue d'harmoniser leurs systèmes de classement avec celui en vigueur à Québec.

7. Les Affaires juridiques

Le service juridique rattaché au Bureau de la Sous-ministre a essentiellement un rôle conseil auprès des différentes instances du ministère sur toute question ayant une incidence juridique.

D'autres services du ministère peuvent avoir à influer sur des décisions de nature juridique dans les domaines international et canadien. Étant donné l'importance de ce secteur d'activité au ministère, il a été jugé utile de présenter dans le rapport de cet exercice un aperçu plus détaillé que de coutume des services juridiques du ministère.

Dans le domaine des affaires internationales, les conseillers juridiques participent à la négociation et à la rédaction des ententes conclues par le Québec. Ils sont aussi appelés à fournir des avis sur les conventions multilatérales qui concernent le Québec notamment quant à la conformité du droit québécois à ces conventions et traités. Enfin, le Service juridique effectue les recherches jugées utiles sur toute question du droit international intéressant le Québec.

De la même façon, les conseillers juridiques participent à la rédaction des ententes fédérales-provinciales et interprovinciales auxquelles le Québec est partie. Ils sont aussi appelés à résoudre les problèmes d'interprétation posés par ces ententes intergouvernementales.

Les Affaires juridiques, d'autre part, veille au respect de la Loi sur le ministère, l'interprète et lorsque nécessaire, propose les modifications ou correctifs jugés nécessaires à une politique juridique cohérente.

La rédaction des contrats, recommandations ministérielles et décrets occupent également une part des activités des Affaires juridiques. S'ajoutent enfin les opinions relatives à tout texte législatif ou réglementaire ayant une incidence sur le ministère et son fonctionnement.

Le Service joue donc un rôle plus large que celui de veiller simplement à la légalité des actes et engagements du ministre et de ses représentants. Étant au centre de l'activité de l'ensemble du ministère, ce Service peut ainsi conseiller les agents du ministère de façon à établir une pratique juridique cohérente dans les dossiers intergouvernementaux du Québec.

Parmi les principaux dossiers traités par les Affaires juridiques dans la dernière année, mentionnons les suivants:

— Participation à la préparation du gouvernement du Québec aux plaintes déposées devant le Bureau international du Travail par certains syndicats.

— Participation à la négociation ou à l'élaboration des ententes internationales suivantes conclues par le Québec :
  - Accord entre le Québec et le Maroc concernant l'envoi d'enseignants québécois ;
  - Entente de coopération entre le Québec et la République du Jura ;
  - Entente de réciprocité avec certains États américains en matière d'immatriculation de véhicules-automobiles ;
  - Entente de coopération agro-industrielle entre le Québec et le Mexique ;
  - Entente de réciprocité en matière de droits de scolarité entre le Québec et plusieurs pays africains ;
  - Entente sur les précipitations acides entre le Québec et l'État de New York ;
  - Entente de coopération entre le Québec et la République d'Irak ;
  - Entente dans le domaine de l'éducation entre le Québec et le Département de St-Pierre et Miquelon ;
  - Entente en matière culturelle entre le Québec et la Communauté française de Belgique ;
  - Entente entre le Québec et CORDIPLAN (organisme vénézuelien) ;
  - Entente de coopération entre le Québec et la Catalogne.
— Participation à l'élaboration ou à la révision, selon le cas, de plusieurs ententes fédérales-provinciales, notamment :
  - Entente entre le Québec et l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario ;
  - Entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada relative à la communication de renseignements personnels ;
  - Entente entre le Bureau de la Statistique du Québec et Statistiques Canada sur la collecte et l'échange de renseignements relativement à l'enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail ;
  - Entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada sur la réciprocité de services concernant les émissions d'obligations d'épargne du Québec et les émissions d'obligations d'épargne du Canada ;
  - Entente entre le ministère des Affaires intergouvernementales, le ministère des Affaires culturelles et les Musées nationaux du Canada relativement à l'exécution de travaux d'analyse de vestiges osseux à Place Royale ;
  - Entente concernant les commissions scolaires, collèges, universités et établissements du réseau du ministère des Affaires sociales et le programme fédéral de relance à l'emploi (« RELAIS ») ;
  - Entente entre le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme et le ministère des Affaires intergouvernementales et le gouvernement du Canada pour une aide financière à Pétromont pour les années 1983-84 ;
  - Entente entre le gouvernement du Québec et le ministère de l'Industrie et du Commerce sur une enquête sur les voyages de touristes canadiens et québécois ;
  - Entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada sur les économies d'énergie dans l'industrie, le commerce et les établissements institutionnels.

8. Le service de la comptabilité

Placé sous l'autorité du Contrôleur des finances, ce service tient la comptabilité générale du ministère. Conformément à la loi, il enregistre les engagements financiers imputables sur les crédits autorisés et voit à ce que ces engagements et les paiements qui en découlent n'excèdent pas les crédits disponibles et soient conformes aux engagements.

Chapitre deuxième:
Les Affaires internationales

Le Québec se situe dans un environnement international qui conditionne son existence et affecte ses intérêts. Son fonctionnement politique, son développement culturel et scientifique, ses échanges économiques, son évolution comme société sont tous soumis à des influences régionales et globales; ils font tous l'objet d'activités et d'un large rayonnement québécois à l'étranger par un très large éventail d'intervenants privés, para-publics et gouvernementaux. Enrichir et faire apprécier l'identité propre du Québec; projeter à l'étranger ses réalités et ses atouts; promouvoir son développement économique et socio-culturel ainsi que la qualité de la vie des citoyens; contribuer, selon ses moyens, à une évolution favorable de la communauté internationale: ce sont là pour le gouvernement des préoccupations qui découlent directement des réalités et des intérêts de base du Québec.

Les divers gouvernements du Québec, notamment depuis la « révolution tranquille », ont contribué à mettre en place un ensemble d'instruments législatifs et administratifs, dont le ministère des Affaires intergouvernementales, pour promouvoir les intérêts internationaux de la province. Dans ce ministère, la Direction générale des Affaires internationales (DGAI) s'est vu confier la responsabilité d'élaborer et de proposer au ministre et au gouvernement, en liaison avec les autres intervenants intéressés, une politique extérieure conforme aux intérêts du Québec et à la mettre en oeuvre selon les décisions du gouvernement et l'évolution de la conjoncture. Il en résulte, pour la DGAI, une relation de service à l'égard d'un ensemble extrêmement large d'intervenants publics et privés, et également un rôle de coordination au niveau gouvernemental visant à favoriser la cohérence et le renforcement mutuel des diverses activités internationales de l'État.

Dans cet esprit, la DGAI établit et développe avec les États étrangers et les organismes internationaux, les relations que le gouvernement juge opportunes. Elle a recours à cette fin à l'ensemble des techniques internationales reconnues: échanges de personnes et de missions, programmes bilatéraux, coopérations structurées, ententes, techniques d'information, soutien aux publics internes, participation aux instances des organismes internationaux, développement d'un réseau de délégations du Québec, et le reste. Elle conçoit et réalise, en liaison avec les autres ministères, les programmes susceptibles de favoriser le rayonnement et le développement du Québec et collabore avec ces ministères à la mise en oeuvre à l'étranger des politiques dont ils ont la responsabilité.

À ces fins, la DGAI était dotée en 1982-1983, d'une Direction de recherche et développement des politiques, de six directions géographiques, de trois directions sectorielles auxquelles s'ajoutaient quelques unités de soutien. La Direction générale gérait également le réseau des délégations à l'étranger avec le soutien technique de la Direction générale de l'administration.

1. Les relations bilatérales et multilatérales

1.1 Les États-Unis

Ce pays est le premier partenaire commercial international du Québec dont il achète 65 % des exportations.

Il vient au premier rang des investisseurs étrangers et nous fournit le plus gros de notre clientèle touristique, cependant qu'il constitue la destination étrangère préférée des Québécois.

Considérant l'impact que l'actualité américaine et ses répercussions peuvent avoir sur le pays, il va de soi que notre intérêt immédiat incite le ministère à la suivre de très près.

Il est du rôle du ministère de maintenir une image équilibrée et de répandre une connaissance suffisante du Québec aux États-Unis, de même qu'un climat de confiance pour les partenaires commerciaux autant que pour les investisseurs; il est aussi de l'intérêt du Québec que le ministère oeuvre avec les administrations concernées de ce pays en vue d'aplanir les différends ou engager des activités de coopération dans des domaines d'intérêts convergents, avec les paliers gouvernementaux américains impliqués.

Les activités du ministère, durant l'exercice, ont contribué d'abord à faire progresser les relations avec les administrations et les gouvernements des états, spécialement avec ceux du nord-est, géographiquement les plus proches du Québec. Le ministère a aussi maintenu son soutien aux relations économiques et à la promotion commerciale dans

l'ensemble des États-Unis. Il a poursuivi ses programmes d'information et de relations publiques auprès des grandes tribunes et des principaux médias d'information. Il a finalement accentué son appui au développement d'études québécoises dans quelques institutions reconnues pour l'excellence de leur enseignement; il a également encouragé des relations étroites avec les deux grandes communautés francophones aux États-Unis. Celles des Acadiens de Louisiane et des Franco-Américains de Nouvelle-Angleterre.

Pour assurer sa présence et réaliser ses activités sur le territoire, le ministère dispose d'un réseau de délégations et de bureaux. Outre la Délégation générale à New York, le réseau américain du ministère comprenait les Délégations à Atlanta, Boston, Chicago, Lafayette, Los Angeles, le Bureau commercial à Dallas et le Bureau de tourisme à Washington.

1.1.1 Rencontres intergouvernementales

La Conférence annuelle regroupant les gouverneurs des états du nord-est américain et les premiers ministres des provinces canadiennes, constitue la seule institution permanente qui offre au Québec un contact régulier avec les gouvernements de ces états.

Conférence annuelle des gouverneurs et des premiers ministres de l'Est

Lors de la rencontre de juin 1982, le premier ministre du Québec et ses collègues des Affaires intergouvernementales, de l'Énergie et de l'Environnement participèrent aux travaux d'une Conférence qui a donné une nouvelle fois au Québec l'occasion de resserrer ses liens avec les chefs des états voisins et de développer la collaboration avec eux sur des questions d'intérêt commun.

Les gouverneurs et premiers ministres ont en effet convenu à cette occasion de collaborer plus étroitement dans le domaine de l'énergie, en confiant au sous-comité sur l'énergie, le « *Northeast International Committee on Energy* » un mandat de poursuivre une étude sur la planification de mesures d'urgence en approvisionnement énergétique, d'organiser un colloque sur le gaz naturel à Québec en avril 1983 et un séminaire sur l'implication des autorités municipales dans les questions énergétiques, au Rhode Island en novembre 1982. Il a aussi été décidé que les gouvernements membres de la Conférence élaboreraient un projet de stratégie pour la lutte aux pluies acides qui menacent l'environnement des états et provinces de l'ensemble du nord-est du continent. Un sous-comité de l'agriculture a été mis sur pied pour étudier la promotion d'une industrie agricole basée sur de petites exploitations. La Conférence a aussi appuyé la poursuite d'une étude sur les liens économiques entre le Québec, les Maritimes et la Nouvelle-Angleterre.

Missions ministérielles

Le vice-premier ministre et titulaire des Affaires intergouvernementales, M. Jacques-Yvan Morin, a poursuivi sa tournée des délégations en effectuant une mission en Californie du 2 au 7 juin 1982 et au « Midwest » du 24 au 27 octobre de la même année. La mission à Los Angeles et San Francisco a permis au ministre de rencontrer une représentante du gouvernement de Californie, Madame March Fong Eu, Secrétaire d'État. Le ministre a pu aussi s'adresser au « Council on Foreign Relations of Northern California » et au « Press Club » de San Francisco. Lors de sa visite dans le « Midwest », le ministre était conférencier devant le « Chicago Council on Foreign Relations » et devant l'« International Relations Council » de Kansas City, Missouri, qui regroupent des représentants des milieux de la politique, des affaires et des universités de ces régions. L'accès à ces tribunes permet au Québec de se faire connaître auprès de publics influents des grandes villes américaines.

Une troisième visite ministérielle d'importance, celle du ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, M. Gérald Godin, en Georgie et en Floride, a eu lieu du 5 au 9 décembre. Il s'agissait d'une première tournée ministérielle dans cette région depuis l'ouverture de la délégation à Atlanta en 1977. Le ministre a rencontré le gouverneur sortant de la Georgie, de même que son successeur, M. Frank Harris, élu au scrutin de novembre 1982; il a également rencontré le gouverneur de la Floride, M. Bob Graham, ainsi que le maire d'Atlanta et ancien ambassadeur à l'ONU, M. Andrew Young.

Le ministre a pris la parole devant les membres des « World Trade Councils » de Fort Lauderdale et d'Orlando et du « World Trade Club » d'Atlanta. Il a profité de ces occasions pour contribuer à faire connaître la technologie de transport en commun de la compagnie Bombardier dans cette région où des projets de rénovation des systèmes de transport totaliseront 16 $ milliards dans les dix prochaines années. Le ministre a enfin profité de son passage dans la région pour assister à l'ouverture de la VI[e] Conférence de Miami sur les Caraïbes, où il a rencontré plusieurs chefs d'État ou de gouvernements des pays du bassin des Caraïbes.

1.1.2 Rencontres avec les autorités fédérales américaines

Le premier ministre accompagné du ministre des Affaires intergouvernementales a effectué une mission à Washington le 14 juillet 1982. Invité du « Senate Steering Committee » et du « Wednesday Club » du Parti républicain, le premier ministre a discuté de l'actualité québécoise avec une trentaine de représentants de la majorité républicaine au Sénat des États-Unis.

Le premier ministre a aussi rencontré le président de la Chambre des Représentants, M. William O'Neil, et le sénateur du Massachusett, M. Edward Kennedy.

Une entente sur la sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et celui des États-Unis a été paraphée le 30 mars 1983 dans les locaux de l'Assemblée nationale par le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Jacques-Yvan Morin, et le consul général des États-Unis à Québec, M. George W. Jaeger. Cette entente permettra d'harmoniser les régimes de sécurité sociale et d'éviter la double contribution aux régimes respectifs pour les travailleurs américains du Québec et certains travailleurs québécois aux États-Unis.

Enfin, le délégué général a maintenu des relations suivies avec les dirigeants de l'état de New York, notamment dans les domaines du transport et de la protection de l'environnement.

1.1.3 Rencontres multilatérales et parlementaires

Le délégué à Los Angeles a participé, du 5 au 7 mai 1982, à la réunion annuelle de Western Governors' Conference (Rocky Mountain Section) qui avait lieu à Phoenix, Arizona. Cet événement a permis au délégué de nouer des relations avec les responsables de plusieurs gouvernements d'états dont le gouverneur du Montana et des hauts fonctionnaires de l'Arizona, du Colorado, du Nevada et de l'Utah.

Le délégué général à New York était invité à assister, les 9 et 10 août, à la réunion annuelle du « Council of State Governments », section de l'est. Il s'y est trouvé en présence de plusieurs personnalités politiques du nord-est et de l'état de New York, dont le sénateur à Washington, M. Daniel Moynihan et le gouverneur de l'état, M. Hugh Carey.

Les relations interparlementaires s'intensifient et il faut signaler la visite d'un groupe de l'Assemblée nationale à Boston, du 20 au 23 août 1982, à l'invitation d'un sénateur de l'état du Massachusetts. Du 19 au 23 septembre 1982, une délégation, dirigée par le président de l'Assemblée nationale, était à Sacramento, Californie, pour prendre contact avec leurs homologues de la législature de Californie.

1.1.4 Relations intergouvernementales

Des progrès remarquables ont été accomplis dans les relations économiques avec les États-Unis. Certains grands dossiers commerciaux, tels un contrat de vente d'électricité avec la Nouvelle-Angleterre et l'achat de wagons de métro par la ville de New York, ont été conclus.

La collaboration amorcée avec certains états voisins permet une approche régionale du problème de l'environnement tandis que certaines difficultés soulevées par les dirigeants de l'industrie du bois chez nos voisins, ont été éliminées.

Énergie

Le 21 mars 1983, Hydro-Québec signait avec le « New England Power Pool » un contrat prévoyant la mise en place d'une ligne d'interconnexion d'une capacité initiale de 690 MW, le stockage d'énergie et la vente d'une quantité maximale de 33 milliards de KW/H entre septembre 1986 et septembre 1997.

Cette entente, après celle qui relie l'Hydro et l'état de New York, constitue un deuxième débouché d'importance pour les surplus d'électricité du Québec et résulte d'un climat de confiance et de collaboration développé dans le cadre de la conférence annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'est du Canada.

De plus, ces démarches permettent de progresser vers la coopération en matière d'énergie. Ainsi, les 9 et 10 août 1982, le commissaire à l'énergie de l'état et président du New York State Energy and Research Development Authority, M. James Larocca rencontrait les autorités du ministère de l'Énergie et des Ressources, de l'Hydro-Québec de l'Institut de Recherche de l'électricité et du Centre de Recherches industrielles du Québec pour en explorer les possibilités.

Environnement

La concertation au sujet des problèmes d'environnement, amorcée l'année dernière avec les états du nord-est, a donné des résultats concrets durant l'exercice. En plus de la collaboration multilatérale mise sur pied par la Conférence des Gouverneurs et des Premiers ministres, le Québec a commencé à mettre en oeuvre un programme bilatéral avec l'état de New York. Le 26 juillet 1982, le ministre de l'Environnement du Québec signait une entente avec le Commissaire à l'Environnement de l'État de New York. Cette entente prévoit que les deux

gouvernements mettront en commun leurs informations et réaliseront ensemble certaines études sur l'impact des pluies acides; un comité conjoint a été créé pour établir un projet de stratégie commune et a tenu une première réunion le 13 décembre 1982 à New York.

Les discussions sur l'environnement ont aussi touché le niveau fédéral américain. Le ministre de l'Environnement du Québec s'est entretenu à ce sujet avec la directrice de l'« Environmental Protection Agency », Mme Anna Gorsuch, à Montréal en mai 1982.

Au lendemain de la tenue à Québec du colloque international touchant le système Grands Lacs/Saint-Laurent en juin 1983, nos représentants assistaient à la Conférence sur les Grands Lacs présentée par le gouverneur du Michigan à MacKinac Island et qui regroupait les gouverneurs des neuf états riverains ainsi que des représentants de l'Ontario.

Ces rencontres avaient principalement pour objet l'élimination de la pollution de ce vaste bassin intérieur.

Relations commerciales

Le ministère a apporté son concours à plusieurs dossiers de relations commerciales et a participé à l'organisation de certains événements de nature promotionnelle.

La compagnie Bombardier a été retenue par le « Metropolitan Transit Authority » de New York pour la fourniture de wagons destinés au métro de cette ville, et a signé le contrat de vente le 15 novembre 1982, d'une valeur de près de 1 $ milliard. Le département américain du Commerce a été appelé à se prononcer sur l'opportunité pour la « MTA » de retenir l'offre de Bombardier.

Des représentants américains de l'industrie du bois de sciage ont de leur côté porté plainte auprès de l'« International Commerce Commission » contre l'importation du bois de sciage, s'attaquant ainsi à une industrie québécoise d'importance. Le département du Commerce a décrété, après enquête auprès des autorités compétentes du Québec et de l'industrie, qu'il n'y avait pas lieu de frapper d'une taxe spéciale le bois importé par les États-Unis.

Le ministère a exploré les possibilités de collaboration au plan technologique en organisant des séminaires d'échanges d'information avec le « Stanford Research Institute » en octobre 1982 et le « Monterey Institute » de Californie, en décembre de la même année.

1.1.5 Éducation et culture

Études québécoises aux États-Unis

Le ministère attache une grande importance au développement des études québécoises dans les universités américaines et à la formation de spécialistes américains en matière d'études québécoises. Trois événements annuels permettent de regrouper ces spécialistes et de leur offrir des sessions de formation en vue de parfaire leur connaissance du Québec. Avec le soutien du ministère, le « State University of New York » à Plattsburgh organisait pour la cinquième année consécutive un séminaire tenu du 14 au 18 juin 1983 à Québec et à Montréal. Ce séminaire regroupe chaque année une trentaine de nouveaux spécialistes des affaires québécoises de toutes les régions des États-Unis et leur permet de rencontrer des personnalités de tous les milieux du Québec. En septembre, le « Northeast Council on Quebec Studies » tenait sa réunion annuelle à Burlington, Vermont. Plus de 80 professeurs de Nouvelle-Angleterre, de New York, de Pennsylvanie, de Washington et de Louisiane ont participé à une série d'ateliers sur le Québec où étaient invités entre autres, les écrivains Louky Bersianyk et Nicole Brossard. Du 24 au 26 février 1983, un groupe d'universitaires du sud des États-Unis fondait le « Southern Council on Francophone Studies » qui doit rassembler les professeurs intéressés aux études francophones et québécoises.

Le ministère a mis sur pied un programme avec le « University Consortium for Research on North America » qui regroupe les universités Harvard, Brandeis, Tufts, et le « Fletcher School of Law and Diplomacy ». L'appui du ministère permet au Consortium de mener un programme de recherches sur le Québec, ainsi que diverses activités complémentaires comme des conférences ou des séminaires, et d'offrir une bourse de recherche post-doctorale (Quebec Fellowship) aux chercheurs désirant traiter d'un sujet relié aux relations extérieures du Québec. La mise sur pied de ces programmes permet de développer l'intérêt pour les études québécoises dans des institutions de premier plan, et entraîne la rédaction et la publication d'ouvrages destinés au public américain sur les questions québécoises.

Comité conjoint Québec—Louisiane

Le comité conjoint Québec—Louisiane s'est réuni le 3 mars à Lafayette en présence du président du Conseil pour le développement du français en Louisiane, M. James Domengeaux et du sous-ministre associé aux Affaires internationales, M. Claude Roquet. Le Québec poursuit sa collaboration

avec la Louisiane en vue de favoriser l'utilisation du français dans cette région. Il a été convenu que le Québec enverrait, en 1983-84, un contingent de 20 enseignants de français, langue seconde, dans les écoles de Louisiane. La coopération entre le Québec et la Louisiane inclut aussi un programme de bourses, de stages d'immersion en français et d'audio-visuel.

Échanges d'étudiants

Une nouvelle entente d'échanges d'étudiants au niveau universitaire a été formalisée le 15 mars 1983 entre la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec et le réseau du « State University of New York » en présence du délégué général à New York. Un total de 16 universités du réseau de SUNY participent à cet échange.

L'entente signée l'an dernier entre la CREPUQ et le « New England Board of Education » a entraîné cette année l'adhésion de onze nouvelles institutions, ce qui porte le nombre des établissements participants en Nouvelle-Angleterre à trente-trois. Ces ententes permettent chaque année à une centaine d'étudiants québécois de poursuivre leurs études dans une institution américaine et à autant d'étudiants américains de mieux connaître le Québec en faisant un séjour d'études dans une institution québécoise.

Activités culturelles

Le ministère poursuit, en collaboration avec le ministère des Affaires culturelles, les programmes « Exposer à New York » et « Studio du Québec à New York » qui permettent à des artistes du Québec de se faire connaître à New York et de profiter des possibilités de perfectionnement qu'offre la métropole américaine. Le programme « Exposer à New York » permet à un artiste, choisi par concours, d'exposer ses oeuvres à la galerie de la délégation générale. Au cours de l'exercice, Mlle Louise Robert, peintre, exposait ses oeuvres à compter du mois de mars 1982. De plus, le programme « Studio du Québec à New York » a permis à M. Claude Maher, mime, de passer une année de perfectionnement à New York pour travailler et prendre des contacts avec le milieu du spectacle de cette ville.

L'Orchestre symphonique de Montréal s'est produit à Chicago, Los Angeles et New York durant l'année. Le ministère a apporté son soutien pour la présentation du concert au Carnegie Hall de New York, qui constituait le couronnement de la tournée de l'OSM. En musique traditionnelle, la troupe « Le Rêve du diable » a donné du 11 au 18 septembre une série de sept concerts en Louisiane.

Le cinéma québécois a été mis en vedette par la présentation du film « Les Plouffe » en février devant des publics de l'Organisation des Nations Unies, du « Center for Interamerican Relations » et l'Alliance française à New York. « L'Atlanta Public Library » présentait aussi, en février, une série de films québécois composée d'une sélection de longs et courts métrages et complétée par une exposition sur l'architecture au Québec.

1.1.6 Affaires publiques et communications

Conférences et colloques

Le ministère a utilisé toutes les occasions propices de mieux faire connaître le Québec en assurant la présence de conférenciers de marque à certaines manifestations regroupant des publics diversifiés.

Ainsi, le 16 décembre 1982, le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Jacques-Yvan Morin, adressait-il la parole devant les membres du Council on Foreign Relations de New York, tandis que le 5 novembre, c'était le ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, M. Gérald Godin, qui traitait de la Charte de la langue française devant ceux du Center for Interamerican Relations de New York également.

Une autre série de conférences avait lieu durant l'année dans les universités américaines, où professeurs et écrivains du Québec sont régulièrement invités à décrire l'évolution de la société québécoise, et à parler de leurs propres recherches. En septembre 1982, M. Gaétan Brulotte, professeur de littérature, faisait une tournée de plusieurs institutions de Californie, du Texas et du Nouveau-Mexique; au mois d'octobre de la même année, M. Roch Carrier, auteur, était invité en Californie, en Utah, au Nevada et au Colorado; en mars 1983, M. Jacques Godbout, écrivain, parlait à la « Princeton University » et au « Center for Interamerican Relations » de New York.

Un colloque organisé conjointement par la « World Peace Foundation » de Boston et le Centre québécois de relations internationales avait lieu à Boston du 1er au 3 septembre 1982. Le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Jacques-Yvan Morin, était conférencier d'honneur à ce colloque qui rassemblait les universitaires du Québec et des États-Unis. Il en résulte une synthèse des relations Québec/États-Unis, utile pour les chercheurs américains et québécois et susceptible d'alimenter les études dans ce domaine.

Visites de journalistes

Le programme d'invitation de journalistes rejoint des médias des grandes régions des États-Unis.

L'éditorialiste M. Peter Brimelow, de la revue newyorkaise « Barron's », était à Québec les 27 et 28 mai 1982 pour interviewer le premier ministre du Québec et les ministres Jacques-Yvan Morin et Bernard Landry. M. Brimelow a publié dans la revue Barron's une entrevue avec le premier ministre. En septembre, M. Bob Wiedrich, éditorialiste au « Chicago Tribune », a fait un passage à Québec et à la Baie James pour écrire une série d'articles sur le Québec et la voie maritime du Saint-Laurent. M. Ralph Kaplan, commentateur sur les questions internationales à la KIEV — Radio de Los Angeles, a interviewé à Québec et à Montréal le ministre des Affaires intergouvernementales, le ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration et plusieurs représentants des universités québécoises. Enfin, le chroniqueur Alan Richman du Boston Globe était à Québec du 6 au 10 décembre 1982 et il a interviewé le vice-premier ministre et ministre des Affaires intergouvernementales et des représentants des milieux politiques et universitaires.

1.2 L'Europe

L'affirmation du Québec passe par ses relations avec les pays européens pour des raisons historiques de nature socio-culturelle, démographique, économique, financière, linguistique et humanitaire. Par surcroît, l'Europe représente le deuxième partenaire commercial du Québec et les échanges industriels et technologiques constituent une dimension importante de leurs relations. C'est pourquoi trois délégations générales, deux délégations et un bureau d'Immigration opèrent sur le continent européen, en plus de la délégation générale à Paris, dont les activités sont décrites plus loin dans ce rapport.

Pour les fins administratives, les pays européens forment deux Directions: France et Europe. À l'intérieur de la Direction de l'Europe, les dossiers sont répartis entre différents bureaux géographiques selon qu'ils concernent la Belgique, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne ou la Communauté économique européenne.

1.2.1 La Belgique

Toutes les activités sur le territoire belge, y compris celles des organisations européennes, relèvent de la Délégation générale du Québec à Bruxelles; le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration y possède un service pour les immigrants et réfugiés de l'Est.

C'est dans le cadre de la commission Canada-Belgique (Accord culturel canado-belge de 1967) que le Québec entretient des rapports officiels avec ce pays, grâce à la sous-commission belgo-québécoise de coopération (1975). Ainsi existe-t-il, depuis sept ans, une importante programmation socio-culturelle, en incluant l'éducation et les communications.

La création en septembre 1981 du comité permanent Québec—Wallonie et la visite du premier ministre du Québec en Wallonie, en décembre de la même année, marquent le départ d'une coopération essentiellement de nature économique entre le Québec et la région wallonne: Société d'État (CRIQ, SOQUEM, Donohue-Domtar), industrie privée, technologie, fabrication, investissement et commerce. Le ministre-président de l'Exécutif régional wallon a rendu une visite officielle au Québec, à l'automne de 1982, alors qu'est créé le comité permanent Québec—Wallonie.

De plus, la communauté française de Belgique (C.F.B.) associée à la région wallonne, possède à Québec, depuis le 5 novembre 1982, une délégation Wallonie—Bruxelles, inaugurée officiellement en présence de leurs deux ministres-présidents. La coopération socio-culturelle avec le Québec se déroule, depuis cette date, dans le cadre d'un accord de coopération et d'une commission permanente Québec-Communauté Française de Belgique compétente en matière de santé, d'affaires sociales, de culture, d'éducation, de science, d'environnement et de technologie. Il existe également une collaboration parlementaire entre l'Assemblée nationale du Québec et la Communauté. De plus, le Québec appuie les activités des associations Wallonie—Québec et Bruxelles—Québec. Certains autres organismes privés participent aussi aux échanges.

Suite à la visite au Québec du ministre-président de l'Exécutif de la Communauté flamande, en mai 1982, la coopération entre les deux parties s'inscrit dans un contexte de complémentarité économique et fait appel au secteur privé: recherche appliquée, développement technologique, coopération industrielle et commerce extérieur. La coopération dans d'autres secteurs a également suivi son cours: enseignement, tourisme, affaires sociales, recherche scientifique et culture. Des missions et des réunions annuelles se déroulent de façon régulière.

Dans le domaine économique, le Québec et la Belgique présentent une complémentarité intéressante. Alors que l'industrie belge a besoin de matières premières québécoises, l'économie québécoise profite des investissements belges, qui se situent au troisième rang des investissements étrangers par État au Québec, après les États-Unis et la Grande-Bretagne.

En 1982-1983, la délégation générale de Bruxelles a réalisé 500 interventions de nature économique diverse, traité 60 dossiers d'exportations québécoises, 40 d'accords industriels et d'investissements et, dans le cadre du programme APEX, 17 dossiers d'assistance financière. Elle a organisé et a reçu également 4 missions commerciales, techniques et industrielles.

1.2.2 La Grande-Bretagne

Toutes les activités dans les Îles britanniques sont sous la responsabilité de la Délégation générale de Londres. L'action de la délégation, en 1981-1982, avait été prioritairement politique, et axée sur le dossier constitutionnel. Tout en maintenant l'acquis de l'effort du Québec en ce domaine, les rapports Québec—Grande-Bretagne sont maintenant orientés vers la coopération socio-économique.

Le Québec ne participe pas à la commission culturelle Canada—Grande-Bretagne, préférant transiger directement avec les organismes britanniques de coopération internationale, tels que le « British Council » (relations internationales en science, technique, éducation et culture), la « League for the Exchange of Commonwealth Teachers » (échange de professeurs d'anglais, langue seconde, et d'enseignants anglophones), le « Central Bureau for Educational Visits and Exchanges » (stages en éducation des adultes, administration scolaire, loisirs et sports et échange d'assistants de langue seconde), la « British Association of Canadian Studies » (diffusion de la littérature québécoise, conférences, expositions, colloques, bibliothèques, pédagogie scolaire, etc.), l'« Institute of Commonwealth Studies » (colloques, visites, etc.) et la « Ealing College of Higher Education ».

En 1981-1982, 41 Québécois se sont rendus en Grande-Bretagne dans le cadre des échanges éducatifs. Dans le domaine culturel, la manifestation marquante a été l'exposition littéraire intitulée: « Recent Trends in Quebec Literature », en tournée dans tout le Royaume-Uni. De plus, la délégation générale a organisé et reçu 20 missions québécoises à caractère social et technique, et réalisé 95 activités de promotion touristique. Le nombre de touristes britanniques au Québec, en 1982, s'élevait à 80 000.

Dans le domaine économique, le Royaume-Uni se place au deuxième rang (1981), après les États-Unis d'Amérique, des partenaires du Québec et au troisième rang (1980), après le Japon, pour les exportations agricoles. En 1982-1983, la délégation générale a fourni son soutien technique à 72 entreprises commerciales québécoises. De plus, elle a recruté 18 acheteurs britanniques qui ont visité une soixantaine d'entreprises québécoises. On peut estimer que la délégation générale, en 1982, a contribué à la réalisation d'environ 35 000 000 $ de ventes.

L'Office québécois du Commerce extérieur a tenu, en novembre 1982, à Londres, un séminaire sur l'investissement, en collaboration avec la Chambre de Commerce de Londres et le monde britannique des affaires, réunissant 65 participants. En 1982, la délégation générale a préparé cinq programmes de missions québécoises dans le secteur financier.

En octobre 1982, le secrétariat d'État pour le Pays de Galles s'est rendu à Montréal pour y rencontrer des industriels. Le ministre des Affaires intergouvernementales a effectué une mission à Londres, en janvier 1983, et a procédé à l'inauguration des nouveaux locaux de la délégation générale.

1.2.3 L'Allemagne

Le Québec possède une Délégation à Dusseldorf depuis 1970, dont le mandat est principalement économique et touristique, mais qui oeuvre également dans le domaine de la diffusion culturelle. Cette délégation, en plus de l'Allemagne, oeuvre avec l'Autriche et la Suisse. Elle travaille à promouvoir les liens économiques, financiers, industriels et commerciaux (la RFA est le 4e partenaire commercial du Québec) entre les deux parties.

En 1982-1983, la délégation a contribué à la réalisation de 4 projets d'investissements majeurs impliquant 148,5 $ millions et créant 740 nouveaux emplois; elle a aussi participé à la conclusion de 8 accords industriels, traité plus de 40 APEX, recruté 39 agents distributeurs, dont 15 de façon définitive avec un chiffre d'affaires de 2,5 $ millions, participé à 9 séminaires d'investissement et 2 d'exportation, assisté les exposants québécois dans 15 foires internationales, préparé 13 missions de groupe dans le cadre de ces foires et 6 missions techniques à caractère économique, réalisé 14 activités de promotion industrielle et organisé les missions des ministres de l'Énergie et des Ressources, du Commerce extérieur et des Affaires intergouvernementales.

En ce qui a trait aux relations culturelles, elles se sont développées dans les directions déjà explorées, soit: l'Association allemande des professeurs de français (littérature, enseignement et ententes interuniversitaires), l'Office franco-allemand pour la jeunesse, le Conseil des ministres de l'Éducation et de la Culture ou K.M.D. (échanges scientifiques), la Foire internationale du livre de Francfort, le Centre d'études québécoises de l'Université de

Trèves, l'Académie fédérale d'administration publique et les Universités de Mayence, Regensbourg et Munich (de concert avec l'Université de Montréal).

1.2.4 L'Italie

Patrimoine commun, géoculture, solidarité latine, commerce et démographie (l'immigration ancienne et continue formant la première minorité ethnique québécoise après la britannique) constituent les fondements des relations québéco-italiennes.

En termes de moyens, il existe à Milan, depuis 1965, une Délégation du Québec dont les activités sont avant tout centrées sur la promotion économique avec, ces dernières années, une ouverture sur les autres champs d'activité. Le délégué a également, depuis peu, des bureaux à Rome. Enfin, le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration possède un bureau au consulat général du Canada à Rome, en plus de ses représentants à Milan.

La coopération actuelle, entre le Québec et l'Italie, vient essentiellement des secteurs privé et para-public et s'exerce dans les domaines suivants: immigration, affaires sociales, presse parlée et écrite, information et communications, culture, commerce (8e rang en 1981, en valeur des exportations du Québec), industrie et tourisme, éducation, missions techniques et exploratoires, participation à des événements publics et investissements.

En décembre 1982, une entente de coopération a été signée entre l'Université Laval et le Centre international de perfectionnement professionnel et technique de Turin.

Cette coopération reste privée et para-publique du côté italien, tandis que le Québec la rend publique grâce à son financement et à l'initiative de nouveaux programmes. Au plan institutionnel, la présence de l'État italien se manifeste lors de visites réciproques d'hommes politiques, de rencontres de hauts fonctionnaires en missions exploratoires et d'une entente de réciprocité en matière de sécurité sociale. La conclusion de l'accord culturel canado-italien, en cours d'élaboration, et la création d'un groupe de travail québéco-italien devraient normaliser les échanges entre les deux parties.

Les ministres des Communautés culturelles et de l'Immigration (avril 1982) et des Affaires intergouvernementales (janvier 1983) se sont rendus en Italie en visite de travail. Ces visites ont permis au Québec de nouer des liens avec le gouvernement italien.

En avril 1982, pour la première fois à l'invitation des autorités italiennes, une mission exploratoire dans le domaine culturel s'est rendue à Rome auprès de la direction des Communications de la Présidence du Conseil des ministres italien. Toujours dans le secteur culturel, le délégué du Québec a animé une série de treize émissions radiophoniques d'une heure sur le Québec.

Dans le domaine économique, la délégation a traité 533 dossiers commerciaux en 1982-1983, a recruté 7 agents pour des sociétés québécoises, a organisé 6 missions APEX, 14 missions privées, 2 missions techniques et un programme-acheteur, et a collaboré à la conclusion de 6 accords industriels.

La délégation du Québec en Italie maintient des relations directes avec certaines des 20 « régions », en particulier la Sicile et le Val d'Aoste, partiellement francophones. Ces deux territoires font partie des cinq « régions à statut spécial » de l'Italie. Des visites réciproques ont lieu avec ces deux territoires, dont une mission au Québec dirigée par le président de la Région autonome de Sicile. En ce qui a trait à la Région du Val d'Aoste partiellement francophone, celle-ci crée sur son sol l'Institut européen de recherche et d'étude sur les régions auquel le Québec participe financièrement.

Le territoire du Saint-Siège relève de notre délégation en Italie. En 1982, ont eu lieu les béatifications du Frère André et de Mère Marie-Rose Durocher et la canonisation de Marguerite-Bourgeoys. Le ministre des Affaires intergouvernementales s'est rendu au Saint-Siège en visite officielle, en janvier 1983.

1.2.5 La Communauté économique européenne

Le ministère, le plus souvent en liaison avec la Délégation générale du Québec à Bruxelles, a maintenu des relations avec la CEE et d'autres organisations européennes, comme le Parlement européen et le Conseil de l'Europe. Le Québec participe depuis 1978 aux travaux de l'accord-cadre Canada—CEE (transport urbain, énergie électrique, amiante, pâtes et papiers, alcools et pêches maritimes).

La CEE représente le troisième partenaire commercial du Québec, après le Canada et les États-Unis. En 1982-1983, le Québec a assisté aux réunions des groupes de travail Canada—CEE qui se sont tenues à Bruxelles, et qui traitaient en particulier des produits forestiers, des métaux et des minéraux. Des rencontres de haut niveau ont également eu lieu dans les secteurs des pâtes et papiers, de l'énergie et de la biotechnologie.

1.2.6 L'Espagne

Avec l'Espagne, dont le territoire est couvert par la Délégation du Québec en France, les relations avec le gouvernement national ont d'abord porté sur une négociation en vue d'une entente de réciprocité en matière de sécurité sociale.

L'évolution constitutionnelle de cet État ayant abouti à la création de 14 régions autonomes, le Québec a établi des échanges avec les communautés autonomes de Madrid et de Catalogne.

Les liens du Québec avec la communauté autonome de Madrid, anciennement la Diputacion Provincial de Madrid, datent de 1972, par l'intermédiaire de l'Institut de Cardiologie de Montréal et la Cité sanitaire de Madrid. Depuis 1980, la coopération s'est essentiellement élargie et diversifiée: affaires sociales, énergie et ressources, environnement et forêts, culture et éducation et aménagement du territoire. Une entente de coopération entre les deux parties est entrée en vigueur le 1er avril 1982.

Depuis décembre 1981, des liens étroits s'établissent également entre le Québec et la Catalogne, par l'entremise de missions exploratoires réciproques. La Catalogne est la région économique la plus développée de l'Espagne.

En avril 1982, les deux ministres de la Santé et de la Sécurité sociale et de la Culture et des Moyens de communication de la Catalogne ont effectué un séjour officiel au Québec.

Depuis mars 1983, les échanges avec la Catalogne suivent un cours plus structuré, grâce à des programmes d'échanges dans les domaines des affaires sociales, de la politique linguistique, de la culture, de la justice, de l'administration publique et de l'économie.

1.2.7 La France

Les relations franco-québécoises ont poursuivi leur élan des années antérieures. Il convient de souligner en particulier le succès de la visite du premier ministre Mauroy au Québec, les nombreuses rencontres ministérielles, les résultats significatifs des programmes de coopération industrielle, scientifique et technique, la mise en oeuvre d'activités prometteuses dans les secteurs des communications, de la linguistique et de la culture, et le resserrement des priorités de la coopération en éducation en fonction d'une meilleure complémentarité avec le secteur économique et technique.

a) Les relations politiques

La visite du premier ministre Mauroy (fin avril 1982) a contribué à consolider les relations privilégiées entre les deux gouvernements et à renouveler l'attachement de la France à l'évolution du Québec et surtout à sa place au sein des institutions de la francophonie. Cette visite a également donné une impulsion à la coopération franco-québécoise par la conclusion d'ententes et l'élaboration de nouveaux programmes dans les secteurs de la coopération industrielle (reliée particulièrement au développement des PME), des biotechnologies, de l'informatique et télématique, des énergies nouvelles, des communications, de la langue française, de l'agro-alimentaire, de la formation et des politiques sociales.

Parmi les principaux résultats de cette rencontre annuelle des premiers ministres français et québécois, mentionnons:

— La signature de quelques accords industriels, notamment une entente sur les conditions d'approvisionnement en énergie électrique pour le projet d'implantation de l'aluminerie P.U.K. à Bécancour;

— la signature de quatre nouveaux accords de coopération scientifique et technique: biotechnologie, informatique, télématique, normalisation du contrôle et de la qualité des produits industriels;

— le renouvellement de l'entente en matière de télévision avec une importante clause de réciprocité prévoyant l'achat annuel au prix commercial, d'un minimum de cent heures d'émissions de télévision et de films québécois, en vue de leur diffusion par les organismes français de télévision;

— l'augmentation des ressources financières pour le programme de recherche et innovation technologique, au profit des PME;

— l'adoption de mesures pour le développement du français, langue scientifique: politiques et législations linguistiques, développement de l'informatique technique et scientifique en langue française, coopération en matière de francisation, terminologie et néologie, formation de groupes de travail de haut niveau pour le développement de la coopération en matière de langue et de technologies nouvelles de la communication;

— la création d'un programme de bourses d'études et de stages, prioritairement réservé à la coopération scientifique et technologique;

— l'adoption de mesures permettant de lutter contre le chômage, plus particulièrement chez les jeunes, notamment les échanges en formation permanente et professionnelle et la priorité accordée aux jeunes travailleurs dans les activités de l'OFQJ.

Afin de concrétiser ces nouvelles avenues, plusieurs ministres québécois ont effectué des visites de travail en France: madame Pauline Marois, Condition féminine (coopération dans ce secteur), messieurs Jacques-Yvan Morin, Affaires intergouvernementales (coopération bilatérale et francophonie), Gérald Godin, Communautés culturelles et Immigration (accueil des immigrants, langue), Camille Laurin, Éducation (coopération en éducation, notamment informatique dans l'enseignement), Denis Lazure, Développement social (politique de la famille, politique de l'emploi, coopération en affaires sociales), Jean Garon, Agriculture, Pêcheries et Alimentation (participation à « Interal 1982 », à la 7e biennale internationale sur l'alimentation et les techniques, coopération en agro-alimentaire et pêcheries), Jacques Parizeau, Finances (dossier Péchiney), Guy Chevrette, Loisir, Chasse et Pêche (coopération en matière de loisir et jeunesse, CONFEJES), des commissions de transports de la région de Montréal (transports régionaux, transports en commun).

Plusieurs membres du gouvernement français sont également venus au Québec pour amorcer ou poursuivre des programmes de coopération: mesdames Edwige Alice (Loisir, Jeunesse et Sport) et Yvette Roudy (Condition féminine); messieurs Michel Jobert (Commerce et Économie), Charles Fiterman (Transports), Edmond Herve (Énergie), Alain Savary (Éducation) et André Cellard (Alcools et Spiritueux).

b) La coopération économique, scientifique et technique

Malgré une conjoncture économique difficile et peu favorable au commerce international, les exportations québécoises en France ont augmenté de 12 % en 1982 pour atteindre près de 300 000 000 $; elles représentent 42,3 % des exportations totales du Canada vers ce pays. Les activités de promotion commerciale de la délégation générale du Québec et les programmes de coopération économique ont contribué à l'augmentation de ces échanges.

La priorité accordée à ce secteur au cours des dernières années a engendré plusieurs implantations industrielles, créations de sociétés mixtes franco-québécoises et accords industriels, grâce notamment au programme ACTIM/MAIQ, au programme récent de recherche industrielle et innovation technologique au profit des PME et aux programmes économiques sectoriels dans d'importants secteurs d'avenir, tels les biotechnologies, l'énergie et l'environnement.

Principales réalisations

— On dénombre cinq implantations *industrielles françaises* au Québec et six *créations de sociétés mixtes* totalisant une vingtaine de millions de dollars d'investissement et, plus d'une centaine de nouveaux emplois dès la première année, à titre d'exemple:

- L'implantation de SOPREMA Étanchéité Inc. à Drummondville: investissement de 5 000 000 $ et 25 nouveaux emplois dès la première année; fabrication de membranes d'étanchéité selon une technologie avancée; objectif de desservir le marché nord-américain à partir du Québec; avant cette implantation, utilisation pendant quatre ans des programmes de coopération pour études de marché, commercialisation du produit et formation des futurs employés à l'usine-mère de Strasbourg.
- La création de la Société mixte LAGACE Inc., née d'un accord entre la Société française GUINTOLI & Frères et la firme québécoise CANFARGE; secteur des travaux publics; injection de capital de 2 700 000 $ de la société française.
- La création de la Société mixte INSPECTRONIC Inc., née d'un accord entre la Société lyonnaise des Eaux et de l'Éclairage et la Société d'Investissement Desjardins; secteur de l'assainissement des Eaux; investissement de 1 000 000 $ et création de 25 nouveaux emplois.

— Une vingtaine d'accords *industriels* visant les transferts de technologie ou la fabrication sous licence de nouveaux produits, dans des domaines aussi variés que l'agro-alimentaire, les économies d'énergies, la filière bois, l'environnement, l'informatique et le matériel minier. À titre d'exemple:

- Apport de technologie de la Société française **Acir** qui s'est associée avec la Compagnie montréalaise **I.E.C. Holden** pour créer la Société mixte **Thermoreacteur Sunkiss Inc.**, spécialisée dans le séchage ultra-rapide de la peinture des véhicules moteurs; investissement de 3 000 000 $ et création de 15 nouveaux emplois.
- Association des firmes **Bombardier** et **Couquebert** pour fabriquer sous licence des appuis frêtés pour matériel de transport; produit de haute technologie encore non fabriqué en Amérique du Nord; **Bombardier** a investi 40 000 $ pour créer une douzaine d'emplois.

— Succès du programme de *recherche industrielle et innovation technologique*, au profit des PME, qui, malgré sa création récente, a déjà produit trois ententes importantes: deux en agro-alimentaire et une en métrologie acoustique.

— Succès remarquable du nouveau programme prioritaire sur les *biotechnologies* qui a déjà produit six projets conjoints de recherche appliquée à l'industrie concernant notamment la fabrication de nouveaux outils diagnostiques, la mise au point d'un vaccin antirabique, l'amélioration de la production d'hémicellulase et l'hydrolyse des protéines alimentaires.

— Réalisations importantes du programme, également récent, sur le développement technique et industriel et la recherche appliquée dans le domaine des *énergies nouvelles et des économies d'énergie*: accord d'assemblage et de distribution d'éoliennes, entente de fabrication de convecteurs électriques et travaux sur les techniques solaires et sur des modèles de prévision et distribution de l'énergie.

— Création de sociétés mixtes (par exemple SIDLY et ses filiales INSPECTRONIC et SONEXEAU: Société lyonnaise des Eaux et Société d'Investissement Desjardins), accords de fabrication sous licence et études conjointes dans le secteur important de l'*environnement*: assainissement de l'eau, pollution, récupération et recyclage des déchets, etc.

— Apport de technologie française en *agriculture, agro-alimentaire et pêches maritimes*, notamment: élevage et mise en marché du poulet de grain, hydraulique agricole, culture sur arbres nains, insémination artificielle pour ovins, élevage de bovins, qualité des produits marins, construction de navires de pêches.

— Échanges fructueux de la « filière bois » (matières premières, machinerie, construction à ossature de bois) et de la bio-industrie forestière. Poursuite de la collaboration scientifique sur l'*amiante*, notamment le développement de nouvelles applications industrielles.

— Mise en oeuvre de l'*accord de normalisation* signé par les premiers ministres en avril, d'un nouveau programme de *soutien aux projets industriels* dans des secteurs prioritaires (robotique, aéronautique, biotechnologies, énergie, etc.) et d'un programme en matière de *télédétection* favorisant la découverte des richesses minérales du territoire québécois et la réalisation d'inventaires forestiers.

c) La coopération en éducation

Au cours de l'année 1982-1983, la coopération en éducation a amorcé un important virage en délaissant progressivement les « échanges de masse » pour s'orienter plutôt vers des projets mieux intégrés aux priorités de la coopération économique, scientifique et technique pour répondre davantage aux besoins actuels de formation: élaboration de nouveaux programmes d'enseignement à tous les niveaux et développement de l'éducation permanente et de l'enseignement professionnel, afin de former de futurs travailleurs aptes à maîtriser les nouvelles technologies. Plusieurs échanges ont également porté sur le développement pédagogique, notamment l'utilisation éventuelle du matériel didactique informatisé, ainsi que sur la gestion du système éducatif et de son intégration avec les autres composantes socio-économiques.

Principales réalisations

— Sur la centaine de projets intégrés en enseignement supérieur et en recherche universitaire, environ la moitié porte maintenant sur les priorités gouvernementales, en particulier dans les secteurs de pointe: énergie, biotechnologie, micro-ordinateurs, informatique, environnement, gestion d'entreprises et de coopératives.

— La coopération entre les CEGEPS et les IUT français (une soixantaine de missions) a privilégié l'informatique, l'énergie et l'aéronautique: séminaire sur l'enseignement des techniques digitales, ordinateurs et automatismes; symposium sur l'apport des micro-ordinateurs dans l'enseignement de l'informatique; coproduction d'une maquette didactique et d'un manuel pour l'utilisation de la micro-informatique; symposium sur la conservation de l'énergie et sur les énergies nouvelles; implantation d'un programme expérimental de formation de contrôleurs aériens. Une trentaine d'échanges sur l'introduction ont porté sur les automatismes industriels, les applications pédagogiques de l'ordinateur et le matériel didactique informatisé, notamment l'achat par la France de quarante-neuf bandes vidéos québécoises portant sur la commande numérique.

— Une quarantaine de projets en adaptation des formations et formations nouvelles ont contribué à satisfaire les besoins nouveaux en enseignement professionnel aux niveaux collégial et secondaire, notamment les activités de formation relatives au contrôle continu, à la création et gestion des entreprises (PME-PMI), au secrétariat, aux techniques du bâtiment, aux métiers du bois et à l'électronique.

— En formation permanente et professionnelle, une soixantaine de missions ont impliqué de nombreux intervenants sectoriels et régionaux à la conception et à l'adaptation de programmes de formation pour les jeunes adultes sans formation adéquate: développement régional, métiers du bois, gestion des coopératives et des PME, économiques d'énergie, artisanat, agro-alimentaire...

— Enfin, une quarantaine de fonctionnaires des deux ministères de l'Éducation ont oeuvré dans des projets portant principalement sur la gestion du système éducatif, la décentralisation, l'adaptation scolaire et l'orientation professionnelle.

d) Autres secteurs de coopération

— Culture

La coopération culturelle a été marquée par des échanges de plus en plus nombreux d'artistes, d'écrivains et de spécialistes des arts visuels et d'interprétation. On note particulièrement la participation de 42 peintres québécois au « Salon de la Jeune peinture » à Paris, la tenue d'une dizaine d'expositions (peinture, gravure, photographie) et les rétrospectives du cinéma québécois présentées par les services culturels de la délégation générale du Québec à Paris, la participation d'artistes québécois au Festival de Bourges et les échanges entre artisans, troupes de danse, metteurs en scène et l'aide à la participation à des festivals, foires, tournées d'artistes et échanges de spécialistes.

Il faut souligner également l'extension remarquable du réseau de stations radiophoniques diffusant l'émission hebdomadaire « Le Québec vous dit bonjour » qui assure une diffusion culturelle québécoise dans 67 stations FM réparties dans 55 municipalités de toutes les régions de France.

Le secteur du livre a été particulièrement dynamique grâce aux nombreux programmes d'aide à la promotion du livre et des écrivains québécois en France (ouvrages scientifiques, coédition, corédaction, prix littéraires...) et à la présence québécoise à l'important Salon du Livre de Paris.

— Langue française

La coopération dans ce secteur a connu un développement notable par la mise en oeuvre des ententes en linguistique appliquée à la recherche scientifique et technique, signées lors de la visite du premier ministre Mauroy, par la création d'un comité de haut niveau sur les politiques linguistiques et par la poursuite d'échanges fructueux sur le statut et la qualité de la langue et sur la place du français dans le développement des technologies de pointe.

— Communications

La coopération, relativement nouvelle, en matière de communications a franchi une étape importante par le renouvellement de l'entente en matière de télévision, comportant notamment une clause de réciprocité assurant pour la première fois la télédiffusion d'une centaine d'heures d'émissions québécoises en France. Cette clause a déjà favorisé la coproduction de films et d'émissions de télévision entre sociétés françaises et québécoises. Ces coproductions sont particulièrement importantes pour l'apport de sources de financement au Québec dans ce secteur et pour la promotion des artistes québécois dans un marché plus vaste.

— Santé et Affaires sociales

Les échanges en santé privilégient de plus en plus le développement d'expertise dans des secteurs médicaux de pointe, tels l'endocrinologie, la génétique, la cancérologie, la biologie cellulaire, la neurobiologie et le génie biomédical. En affaires sociales, les échanges s'orientent vers le développement des services sociaux, notamment l'insertion sociale des adolescents et la formation supérieure des travailleurs sociaux.

— Coopération institutionnelle

Les deux gouvernements ont échangé leurs expériences de politiques et législations dans plusieurs secteurs, en particulier les affaires municipales et la décentralisation. Ces échanges ont permis notamment d'acquérir une nouvelle expertise pour la mise en place des municipalités régionales de comté. Par ailleurs, les programmes d'échanges de fonctionnaires et la coopération entre l'École Nationale d'Administration Publique de Québec (ENAP), l'École Nationale d'Administration (ENA) et l'Institut International d'Administration Publique de Paris (IIAP) se sont poursuivis avec succès.

1.3 L'Amérique latine

L'année 1982-1983 aura été une période à la fois de consolidation des relations officielles du Québec avec le Mexique et le Vénézuela et l'extension des activités de coopération dans d'autres pays de l'Amérique latine et des Caraïbes, où l'initiative privée québécoise avait cependant posé des jalons importants au cours des années antérieures.

L'année 1979-1980 avait été celle de la reconnaissance du terrain et de la mise en place des premiers réseaux d'échanges. L'année 1980-1981 marqua l'implantation officielle au Mexique et au Vénézuela, alors que l'année 1981-1982 était consacrée à l'identification des clientèles et à l'institutionnalisation des échanges.

Vieilles donc d'à peine quatre ans, les relations du Québec avec cette région s'enracinent de plus en plus dans la réalité socio-culturelle, économique et politique latino-américaine.

On peut, en résumant, faire état des résultats suivants pour l'exercice:

a) affermissement de la crédibilité du Québec et développement des rapports intergouvernementaux dans les divers milieux latino-américains, particulièrement dans les pays où le Québec est représenté;

b) approfondissement de la coopération économique et technique, même si la crise a amené une diminution des échanges commerciaux;

c) ouverture nouvelle sur le secteur scientifique et technologique;

d) développement de la programmation éducative et culturelle dans une perspective de transfert et d'enrichissement mutuel;

e) affirmation du Québec comme centre de la francité en Amérique et partie prenante dans la latinité continentale;

f) nouvel apport au contenu concret du dialogue Nord-Sud dans cette région.

Au point de vue géopolitique, la présence du Québec dans la région a été conditionnée par la guerre des Malouines, les conflits en Amérique centrale et une crise financière aigüe et quasi-généralisée, qui a soudainement mis à nu de graves distorsions dans le système monétaire international.

1.3.1 Le Mexique

Malgré une conjoncture économique défavorable et la transition entre deux présidences, le volume des activités s'est accru et de nouveaux champs de coopération ont été ouverts.

Cette situation s'explique par une meilleure connaissance mutuelle et par l'affermissement de la crédibilité du Québec dans les milieux mexicains.

Les liens d'amitié entre le Québec et le Mexique se sont concrétisés par l'inauguration d'une Place du Québec dans la ville d'Acapulco qui a décrété que, chaque année, le premier mercredi de mars serait célébré le Jour du Québec.

Dans le même ordre d'idées, il faut faire état de la création de l'Association Mexique-Québec comme pendant à l'Association Québec-Mexique qui existait au Québec depuis trois ans.

La participation active de la délégation générale à un concours national de français — opération « Rayon de soleil » — a contribué à faire reconnaître le Québec comme partie intégrante de l'espace francophone.

Dans le cadre de la coopération économique, plus de cinquante missions impliquant vingt-cinq fabricants ont été organisées dans le but de mettre en présence les agents des deux parties. Bien que plusieurs domaines aient été touchés, ces échanges de personnes visaient surtout la foresterie et le transport urbain.

En ce qui a trait à la foresterie, les principaux interlocuteurs, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, ont pu se rencontrer. La délégation générale a organisé un séminaire sur la productivité dans l'industrialisation et la commercialisation du bois qui a permis des interventions remarquées de spécialistes québécois, dont le sous-ministre de l'Énergie et des Ressources du Québec. L'expertise québécoise dans ce domaine a été soulignée dans les médias mexicains.

Au chapitre du transport urbain, des firmes québécoises sont impliquées dans des études de faisabilité pour la construction d'un métro à Monterey, capitale du Nuevo Leon, l'État le plus industrialisé du Mexique. Par ailleurs, le Ministre de la Programmation de l'État de Guanajuato a fait une visite au Québec dans le but de discuter du projet de relier les principales villes de cet État par trains légers et rapides.

Au total, l'action de la délégation générale a permis de concrétiser des ventes pour une valeur de 2 millions de dollars et a établi un potentiel à court et moyen termes évalué à quelque 500 millions de dollars.

L'ouverture d'un nouveau volet de coopération dans le domaine de la science et de la technologie aura pour effet d'approfondir et d'élargir les échanges économiques. À l'automne 1982, un accord de coopération était signé entre l'École polytechnique de Montréal et l'Institut polytechnique national du Mexique, tandis que l'Institut national de recherche scientifique du Québec et l'Université autonome de San Luis Potosi décidaient d'unir leurs efforts dans le cadre d'un protocole d'entente.

Dans le domaine culturel et éducatif, la mise sur pied du Groupe de travail Québec-Mexique pour la coopération culturelle et éducative est venue institutionnaliser au plus haut niveau l'ensemble des programmes d'échanges mis sur pied depuis 1979. En juin 1982, ce Groupe de travail — sorte de commission mixte — s'est réuni pour la première fois sous l'égide du ministère mexicain des Relations extérieures et du ministère des Affaires intergouvernementales pour étudier l'ensemble des opérations de ce secteur regroupées en une dizaine de programmes allant de l'échange de chercheurs et de spécialistes à l'organisation de séminaires dans l'administration publique et à la participation à des stages de français et d'espagnol.

La Délégation générale a aussi organisé la participation d'organismes québécois à des manifestations internationales et nationales, parmi lesquelles il faut mentionner la V[e] Foire internationale du livre de Mexico, la II[e] Foire internationale du livre pour enfants et jeunes, la Semaine du film scientifique, le Symposium sur la politique linguistique au Mexique, le IV[e] Forum international de musique moderne, le Colloque des écrivains mexicains et canadiens, le Congrès annuel de l'Association des porciculteurs de Jalisco, le Congrès annuel de l'Association mexicaine des techniciens des pâtes et papiers et le Congrès annuel de l'Association nationale des manufacturiers de bois de sciage.

1.3.2 Le Vénézuela

Si le Mexique est la porte d'entrée en Amérique latine, le Vénézuela, situé à la charnière de l'Amérique du Sud, de l'Amérique centrale et des Caraïbes, en est la plaque tournante. Profitant de cette situation privilégiée, la Délégation du Québec au Vénézuela a pu conduire des activités aux Antilles et dans les autres pays andins, particulièrement en République Dominicaine, en Colombie et au Pérou.

La crise financière, qui n'a pas épargné le Vénézuela, a amené un ralentissement considérable des activités commerciales et économiques. La campagne pour l'élection présidentielle de décembre 1983, et qui a débuté à l'été 1982, a aussi causé certains retards dans le déroulement des activités.

Cependant, malgré ces facteurs adverses, le total des ventes effectuées au Vénézuela en 1982-1983 s'est élevé à 24 millions de dollars, impliquant vingt-cinq sociétés. Une soixantaine de missions de gens d'affaires, de même que deux séminaires organisés conjointement par la délégation et l'Office québécois du commerce extérieur et la Direction de l'Amérique latine ont contribué à ce succès.

Une entente intervenue entre la délégation et l'Office de coordination et de planification (CORDIPLAN) de la Présidence de la République a institutionnalisé un vaste programme de coopération technique couvrant les domaines de l'agro-industrie, des ressources naturelles, de la santé publique et des affaires municipales.

Par ailleurs, la coopération dans le domaine de l'administration publique s'est vu renforcée par la signature, en mars 1982, d'un procès-verbal entre l'École nationale d'administration publique du Québec et l'Office central du personnel du Vénézuela.

La coopération éducative et culturelle a connu un approfondissement significatif. Les échanges entre les institutions de recherche et d'enseignement supérieur ont permis l'élaboration d'une dizaine de projets d'entente dans les domaines de l'informatique, de l'écologie, de la didactique des sciences, du génie, de la biologie, des communications et de l'éducation permanente.

La mission au Vénézuela du sous-ministre des Affaires culturelles, au cours de l'exercice, a permis de concrétiser des projets de coopération dans divers secteurs: arts d'interprétation, arts graphiques, cinéma et diffusion du livre. Les opérations amorcées dans ces domaines permettent d'envisager une plus grande ouverture du Vénézuela pour les biens culturels québécois.

Les activités de la délégation visant à sensibiliser les médias vénézueliens à la réalité québécoise a commencé à donner des fruits: selon des relevés, l'opinion publique vénézuelienne connaît plus et mieux le Québec. À titre d'exemple, on remarque que les étudiants vénézueliens sont de plus en plus nombreux à s'inscrire, à leurs frais, dans les universités québécoises; au cours de l'exercice, 150 s'y trouvaient à leurs frais.

L'action de la délégation a été marquée par l'ouverture, en janvier 1983, de l'année du Bicentenaire de la naissance de Simon Bolivar. Dès mai 1982, le Président du Conseil national des affaires culturelles (CONAC) effectuait une mission au Québec afin d'assurer la participation du gouvernement québécois aux célébrations du Bicentenaire. À cette occasion, une statue équestre du Libertador était offerte au gouvernement du Québec.

1.3.3 La Colombie

Le nouvel attrait qu'exerce l'économie colombienne sur les entreprises québécoises provient non seulement du fait de l'existence d'une politique libérale envers les investissements et les marchés étrangers, mais aussi de l'importance des crédits disponibles dans les domaines de l'hydro-électricité, des transports urbain et ferroviaire, des télécommunications et des mines.

La Délégation du Québec au Vénézuela et le ministère des Affaires intergouvernementales ont cherché à favoriser l'ouverture du Québec sur la Colombie dans les domaines économiques et culturels.

En juin 1982, le gouvernement colombien invitait, avec le concours du ministère, la Compagnie Eddy Toussaint à présenter un spectacle à Barranquilla, la deuxième ville du pays, devant les plus hautes autorités de cet État.

En novembre 1982, le ministère des Affaires intergouvernementales mettait en oeuvre un « programme de soutien à l'enseignement du français » en Colombie, où le français jouit du statut de langue seconde obligatoire (sur le même pied que l'an-

glais). Ce programme, qui implique une certaine concertation avec les services culturels de l'ambassade française, est composé des éléments suivants:

— stage au Québec des responsables colombiens de l'enseignement du français;

— collaboration québécoise au Festival de la chanson française dans les écoles secondaires de la Colombie;

— tournées d'artistes et de conférenciers québécois;

— envoi de documentation pédagogique et culturelle;

— collaboration aux activités de l'Association colombienne des professeurs de français.

Dans les autres pays andins, le ministère a fourni un appui logistique à des interventions d'ordre économique.

1.3.4 Le Brésil

Véritable puissance internationale sur les plans géopolitique, économique et technologique, le Brésil, avec ses 125 millions d'habitants, représente le tiers de la population et du territoire latino-américains. Le ministère s'est attaché, au cours de l'exercice, à cerner les domaines où une coopération intergouvernementale pourrait s'amorcer. De nombreuses institutions québécoises pratiquent déjà d'ailleurs, un dialogue fructueux avec les milieux brésiliens.

Les échanges entre le Québec et le Brésil sont essentiellement axés sur la coopération scientifique et technique. Les domaines touchés, au cours de l'exercice 1982-1983, étaient le génie électrique et mécanique, le génie industriel, l'informatique, les sciences de l'environnement et la didactique des mathématiques.

En juin 1982, la visite au Québec du Secrétaire adjoint de la Conférence des recteurs des universités brésiliennes (CRUB) a établi un pont entre cette institution et la Conférence des recteurs des universités du QuébeC (CREPUQ).

Les lettres québécoises sont enseignées dans deux facultés brésiliennes grâce à des accords de coopération entre l'Université Laval, d'une part, et l'Université de Sao Paulo et l'Université fédérale Fluminense de Rio, d'autre part.

Il faut souligner que ce sont les Brésiliens qui ont inauguré, en 1978, le stage des professeurs de français latino-américains organisé chaque été par le MAIQ et l'Université Laval. Depuis lors, une vingtaine de professeurs brésiliens participent chaque année à ce stage.

1.3.5 La région des Caraïbes

En mai 1982, un nouveau délégué a rejoint son poste à Port-au-Prince à titre de conseiller à l'immigration et de représentant du gouvernement du Québec en Haïti.

Avec Cuba, le ministère maintient un programme modeste de coopération technique axé sur l'élevage, la production agricole et l'industrie touristique.

Le délégué du Québec au Vénézuela a été invité, en février 1983, à effectuer une mission exploratoire en République Dominicaine. Accompagné du conseiller économique de la Délégation, il a eu des entretiens de haut niveau et exploré les possibilités d'échanges économiques et commerciaux.

Le ministère des Affaires intergouvernementales a participé à l'organisation du Centre international de recherches, d'échanges et de coopération des Caraïbes et de l'Amérique latine (CIRECCA), fondé en janvier 1982 à Fort-de-France, Martinique. Ce centre a pour vocation de « contribuer, au moyen de la langue française, au développement des relations et des échanges internationaux dans la région des Caraïbes et de l'Amérique latine dans les domaines touchant à la langue, à la culture, à la science et à la technologie et au développement dans un esprit de réciprocité et de dialogue entre les cultures ». Le MAIQ a un représentant au conseil d'administration du CIRECCA.

1.3.6 Les organisations internationales

Quelques organisations internationales régionales ont fait appel à l'expertise du Québec. Parmi celles-ci, il faut citer:

— OLADE (Organisation latino-américaine de l'énergie), dont le siège social est à Quito: cette organisation s'est intéressée aux sources d'énergie non conventionnelles et aux mini-centrales hydro-électriques québécoises;

— COLAC (Confédération latino-américaine des coopératives d'épargne et de crédit), dont le siège social est à Panama: la Confédération a signé une entente de coopération avec le MAIQ en 1979. Grâce à cette entente, le Mouvement coopératif Desjardins est aujourd'hui bien connu dans la plupart des pays latino-américains qui ont pu, ainsi, profiter, de l'expertise québécoise dans ce domaine;

— SELA (Système économique latino-américain), dont le siège social est à Caracas: cette organisation a ouvert, par le biais des communications et de l'informatique, un champ de coopération avec le Québec.

Le ministère est aussi membre de la CALA (Canadian Association for Latin America), source d'informations pour le développement des relations économiques et commerciales avec l'Amérique latine et les Caraïbes.

1.3.7 L'affirmation du Québec comme centre de la francité en Amérique

Les programmes de diffusion du français en Amérique latine développés au cours des cinq dernières années ont contribué à faire reconnaître le Québec comme centre de la francité en Amérique et comme partie prenante dans la latinité continentale.

Les opérations du ministère dans ce domaine, qui contribuent à la diffusion linguistique et au soutien de la présence internationale du français, sont regroupées en neuf programmes:

— un stage d'été qui, chaque année, réunit quelque 70 professeurs de français latino-américains en provenance, en date de 1982, de sept pays: l'Argentine, le Brésil, la Colombie, le Costa Rica, le Mexique, Panama et le Vénézuela;

— une contribution technique et financière à l'organisation de la Session annuelle des professeurs latino-américains de français langue seconde (SEDIFRALE); la Délégation du Québec au Vénézuela a participé activement à l'organisation de la dernière rencontre qui a eu lieu à Caracas en février 1982;

— participation à la fondation et à l'organisation du Centre international de recherches, d'échanges et de coopération des Caraïbes et de l'Amérique latine (CIRECCA);

— programme de soutien à l'enseignement du français en Colombie;

— appui à l'Association des écoles de français du Québec dans une opération d'ouverture sur la clientèle latino-américaine;

— collaboration avec l'AUPELF et l'Université de Montréal pour l'organisation d'un stage annuel en traduction (français-espagnol) à l'intention de spécialistes latino-américains;

— soutien à une expérience pilote d'enseignement du français au niveau primaire à Costa Rica;

— financement de missions spécialisées pour l'enseignement du français et de la culture québécoise dans des universités latino-américaines;

— contribution à des concours de promotion du français langue seconde au Mexique et en Colombie.

1.4 L'Afrique et le Moyen-Orient

Au cours de l'année budgétaire 1982-1983, une continuité certaine s'est manifestée dans le cours de nos relations avec les États de cette région puisque l'on dénote un approfondissement de notre coopération avec plusieurs États et un élargissement des secteurs où celle-ci s'exerçait.

C'est ainsi que le Gouvernement du Québec a amorcé une coopération avec de nouveaux organismes pan-africains voués au développement économique de ce continent, notamment avec le Conseil Économique des Nations Unies pour l'Afrique.

Par ailleurs, un nombre accru d'organismes et d'instituts québécois ont collaboré aux échanges et ont profité des acquis de cette coopération. Sommairement, on peut identifier outre de nombreux ministères sectoriels québécois, l'École nationale d'administration publique du Québec, la Commission de la santé et de la sécurité du travail, le Bureau de normalisation du Québec, l'Office de la Langue française, l'Institut de Tourisme et d'Hôtellerie du Québec, les universités du Québec à Trois-Rivières et à Montréal, l'Université Laval, celle de Montréal et celle de Sherbrooke, l'Institut de Cardiologie de Montréal, le CEGEP de Limoilou, celui de Rivière-du-Loup, etc. C'est la conjonction des efforts de tous ces intervenants québécois et de nombreux autres qui a permis une coopération dynamique dans plusieurs secteurs d'intérêt mutuel pour le Québec et des pays de cette région du monde considérée comme l'un des centres politique et économique parmi les plus importants des prochaines décennies.

1.4.1 Programmes bilatéraux

C'est dans trois pays principalement que se sont concentrés, en 1982-1983, les programmes de coopération bilatérale du gouvernement du Québec: l'Algérie, la Côte d'Ivoire et le Maroc.

a) Algérie

La coopération entre le Québec et l'Algérie s'est accélérée de façon sensible comme en témoignent le nombre d'échanges de missions de tous niveaux. Mais ce sont notamment les visites du ministre de l'Éducation du Québec en Algérie (janvier 1983) et du ministre algérien de l'Enseignement supérieur et de la recherche au Québec en février de la même année qui auront marqué le plus nos échanges avec ce pays.

Déjà, à l'automne de 1982, l'Assemblée Nationale, le premier ministre et le gouvernement du Québec avaient l'honneur d'accueillir le président de l'Assemblée nationale d'Algérie, Monsieur

Rabah Bitat. Quelques mois plus tard, à l'invitation de son homologue monsieur Brerhi, monsieur Camille Laurin, effectuait une visite d'une semaine en Algérie. Elle se terminait par la signature d'un important procès-verbal de coopération en matière d'enseignement et de recherche scientifique. De nombreux secteurs furent ainsi explorés: les technologies de l'enseignement et l'informatique liée à l'enseignement, la documentation scientifique et les banques de données, la formation des maîtres, l'enseignement technique, les communications, la foresterie, l'hydrologie, l'agronomie, la gestion. Il fut notamment discuté d'une coopération Québec—Algérie pour la mise en place d'instituts supérieurs de formation dans plusieurs des secteurs précités. Il fut par ailleurs convenu de l'échange de chercheurs et spécialistes de l'organisation de séminaires et de l'accueil de stagiaires et boursiers. Quelques semaines plus tard, profitant de son séjour au Québec, le ministre Brerhi, avec le ministre Laurin, put préciser quelques-uns des secteurs prioritaires de coopération.

C'est ainsi que dès le début mars 1983 une délégation de recteurs d'universités, de la CREPUQ et de directeurs de grandes écoles québécoises se rendit en Algérie afin de convenir, avec leurs homologues algériens, de divers programmes de coopération et de l'accueil d'étudiants algériens dans les universités québécoises.

C'est également au cours de mars 1983 qu'une délégation algérienne de l'Office des Presses universitaires, dirigée par son président-directeur général vint jeter les bases d'une coopération commerciale impliquant le monde québécois de l'édition scientifique. En mars 1983 toujours, le président de l'Office National de Recherche scientifique algérien, à la tête d'une délégation, préparait le terrain à une coopération en matière de recherche avec l'Université Laval et l'Institut national de Recherche scientifique du Québec.

Outre ces activités générées par le procès-verbal Brerhi-Laurin, notons la coopération entre l'ENA d'Alger et l'ENAP du Québec et, dans ce cadre, l'accueil au Québec de seize étudiants algériens, premiers de promotion. Soulignons, enfin, la coopération pour l'implantation d'un Institut supérieur de Tourisme et d'Hôtellerie à Alger à laquelle ont collaboré plusieurs universitaires québécois et qui a permis l'accueil de trois étudiants au niveau de la maîtrise.

b) Côte d'Ivoire

Nos relations avec la Côte d'Ivoire, favorisées par une longue histoire et la présence d'un représentant du Québec à Abidjan, ont connu d'importants développements soulignés par le passage au Québec de plusieurs ministres ivoiriens.

Ainsi, monsieur le ministre Barry-Batesti est venu à Québec à la faveur d'une réunion qui impliquait les divers intervenants québécois, ivoiriens et canadiens responsables du projet de formation professionnelle en hôtellerie mis en oeuvre par le Québec en association avec l'ACDI.

Pour sa part, le ministre des Mines, monsieur Gui Dibo, est venu à Québec à l'été 1982. Le Québec conduit en effet depuis douze (12) ans, avec la Côte d'Ivoire un programme de formation d'ingénieurs miniers et de géologues, lequel a permis de former à ce jour plusieurs spécialistes.

Il faut noter par ailleurs que quelque 225 étudiants ivoiriens bénéficiaient d'une bourse d'exemption de droits de scolarité du Québec en 1982.

Le principal élément nouveau de la coopération du Québec avec la Côte d'Ivoire s'est réalisé dans le secteur de la santé et sécurité du travail. Deux séminaires organisés à Abidjan avec l'aide de la Commission de la santé et de la sécurité du travail ont précédé la venue au Québec de 13 stagiaires ivoiriens.

La fin de ce stage et l'importance de cette coopération pour la Côte d'Ivoire a été marquée par la venue du ministre ivoirien des Affaires sociales, monsieur Yaya Ouattara qui a tenu à assister, en janvier 1983, à la remise des attestations de stage en présence du ministre québécois du Travail, monsieur Raynald Fréchette.

Notons enfin la semaine culturelle organisée par le Québec à Abidjan à l'occasion de la Fête nationale du Québec et qui mit en lumière la chanson et le cinéma québécois.

c) Le Maroc

La coopération québécoise avec le Maroc a toujours été caractérisée par l'accent mis sur la formation des cadres. C'est ainsi que quelque 1 300 étudiants marocains étaient couverts en 1983 par les dispositions de l'entente Québec—Maroc en matière de droits de scolarité et profitaient d'une bourse d'exemption des droits supplémentaires normalement exigés des étudiants étrangers dont le pays n'a pas conclu d'entente. Une nouvelle entente a été signée par le ministre marocain de l'Enseignement et de la formation des cadres à la faveur de son passage à Québec en mars 1983.

Toutefois, un des plus anciens projets de coopération réalisé en Afrique par le Québec dans le secteur de la formation des maîtres s'est terminé cette année après huit ans d'étroite collaboration entre le ministère des Affaires intergouvernementales du Québec, le ministère de l'Enseignement National du Maroc et l'Agence canadienne de développement international. Cet important projet qui aura contribué à satisfaire aux objectifs de marocanisa-

tion des cadres de l'enseignement secondaire aura formé quelque 3 000 professeurs marocains pour l'enseignement du premier cycle du secondaire et près de 200 professeurs d'École normale dont une cinquantaine auront poursuivi des études de maîtrise et doctorat dans une université québécoise.

Toutefois, un nouveau et important programme d'assistance technique a fait l'objet d'une entente entre le Québec et le Maroc lors du passage au Québec, en mars 1983, du ministre de l'Enseignement National du Maroc, monsieur Laraki. C'est suite à plusieurs rencontres de travail entre des hauts fonctionnaires des deux administrations que l'entente était conclue prévoyant l'envoi d'une centaine d'enseignants québécois au Maroc pour couvrir les besoins d'enseignants au deuxième cycle du secondaire.

Enfin, à l'occasion du passage au Québec du ministre marocain du Commerce, monsieur A. Guessous, il a été convenu de la création d'une chambre de commerce maraco-québécoise.

d) Autres pays

Quoique de façon moins intensive, plusieurs programmes de coopération ont été réalisés au cours de l'année 1982-1983 avec plusieurs autres pays d'Afrique et du Moyen-Orient.

C'est ainsi que le programme de formation de techniciens béninois à Cotonou au *Bénin* s'est poursuivi et a été prolongé d'une période de dix-huit mois ainsi qu'en ont convenu les partenaires béninois, canadiens (ACDI) et québécois (M.A.I.). Depuis 1976, ce programme a permis la formation de 200 techniciens et de 40 enseignants béninois. 7 enseignants et encadreurs québécois sont encore en poste dans le cadre de ce programme de formation.

Pour leur part, 10 étudiants de *Haute-Volta* bénéficiaient d'une bourse d'étude québécoise cette année. C'est également cette année que l'Association Québec—Haute-Volta a vu le jour à Montréal.

Il n'y a qu'avec *Israël* que le Québec poursuit, à ce jour, un programme d'échange annuel d'universitaires. Ceux-ci font connaître, par une série de conférences et de séminaires, la réalité sociopolitique de leurs pays respectifs à leurs auditoires israélien ou québécois. Cette année, les universités québécoises accueillaient le professeur Ben Rafaël, spécialiste en littérature. Soulignons également qu'un spécialiste québécois a participé, à Jérusalem, à un séminaire sur la formation pré-scolaire.

Au *Liban*, le programme de spécialisation pour 10 médecins résidents libanais dans divers hôpitaux du Québec se poursuit pour une quatrième année. Le Québec a contribué une somme de 50 000 $ pour venir en aide aux victimes de la guerre au cours de l'été 1982. C'est d'ailleurs dans ce contexte de secours humanitaire qu'une centaine d'étudiants libanais ont bénéficié d'une bourse d'exemption de droits de scolarité supplémentaires pour l'année 1982-1983.

Aux *Seychelles*, le Québec a maintenu son appui à un programme d'envoi d'enseignants parrainé par le Centre d'Études et de Coopération internationale (C.E.C.I.) et a également contribué au détachement de spécialistes en éducation de l'enfance handicapée.

Avec la *Tunisie*, un programme de stages pour éducateurs sanitaires impliquant la Banque Mondiale et le CEGEP de Limoilou a favorisé le séjour de 8 spécialistes tunisiens au Québec.

1.4.2 Organismes internationaux et coopération multilatérale

a) Les organismes de coopération internationale du Québec

Le M.A.I. attribue une place importante, dans ses politiques de coopération internationale, d'année en année, aux programmes de solidarité internationale et de sensibilisation du public québécois aux problèmes du développement des pays du Tiers-Monde.

C'est ainsi que le ministre a participé, au cours de l'exercice, à une rencontre avec les organismes membres de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI) et qu'il a souhaité inaugurer ainsi une pratique qui se voudra annuelle. Par ailleurs, le ministère a mis au point une pratique de fonds délégué qui permet une plus grande souplesse dans l'administration des subventions du gouvernement du Québec à l'AQOCI et ses membres.

b) Le Conseil économique des Nations-Unies pour l'Afrique

À la demande de cet organisme des Nations-Unies, le Québec a envoyé à Addis Abeba une mission de fonctionnaires québécois. Au terme de cette mission, il a été convenu que le Québec mettrait au point un projet d'intervention auprès de la petite et moyenne entreprise de divers pays africains. Ce projet vise à recenser les P.M.E. de ces pays et à définir les paramètres permettant de rendre plus dynamiques et productives ces entreprises nationales. Cette coopération se poursuivra durant plusieurs années.

1.4.3 La question du Moyen-Orient

Au cours de l'année 1982-1983, le ministre des Affaires intergouvernementales a été appelé, à deux reprises, à faire connaître publiquement les positions du gouvernement du Québec sur la question du conflit au Moyen-Orient.

La première occasion fut celle du Congrès annuel du Centre québécois de Relations internationales (CQRI) alors qu'un mois plus tard, en octobre 1982, il était invité à prononcer l'allocution de clôture de l'Association des diplômés universitaires arabo-américains qui tenait, de façon exceptionnelle, son Congrès annuel à Montréal.

À cette occasion, monsieur Jacques-Yvan Morin a souligné que le sort des Palestiniens était source de préoccupation très grande de la part des autorités du Québec mais que l'État d'Israël devait également pouvoir compter vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres. Il a noté que « ... les événements tragiques au Liban auront tout de même eu pour conséquence d'amener les communautés arabes et juives à un nouveau réalisme, à une volonté de dialogue et de négociation ». Le ministre a exprimé l'avis que « la communauté internationale devrait comprendre qu'il importe que le peuple palestinien ait désormais un endroit où poser la tête ».

1.5 Asie et Océanie

Les relations du Québec avec l'Asie et l'Océanie revêtent plusieurs dimensions, notamment avec le Japon, la Chine et le Pakistan. Dans le cadre de nos relations extérieures, les rapports du Québec avec plusieurs états de ce vaste continent, où le progrès économique et technologique se poursuit, ont connu un développement satisfaisant.

1.5.1 Le Japon

Le ministère a mis l'accent sur l'établissement de liens entre le Québec et le Japon dans des domaines comme la micro-électronique, la télématique, l'outillage industriel, les énergies nouvelles, la biotechnologie et la technologie du froid.

Cette approche découle de l'importance que le ministère attache à la mise en oeuvre du « virage technologique ». Mais, de manière plus fondamentale, le ministère cherche à transformer la nature même des rapports qui caractérisent les échanges commerciaux entre le Québec et le Japon, qui demeurent des relations entre un pays fournisseur de matières premières, d'une part, et un pays industrialisé, d'autre part. L'éventail des produits québécois exportés au Japon est donc une préoccupation majeure: pour le moment, il se compose principalement de minerais (fer, amiante, aluminium et autres métaux) et de viandes fraîches, réfrigérées ou congelées. Aussi, la gamme des produits doit être élargie, de manière à pouvoir rétablir la balance commerciale avec le Japon, duquel nous importons des automobiles, des téléviseurs, du matériel de télécommunication et des appareils photographiques pour n'en nommer que quelques-uns.

Des efforts ont été faits dans ce sens au cours de la dernière année financière, notamment dans le domaine de la fourrure. On sait, en effet, que le Japon est devenu le troisième acheteur de fourrure au monde après les États-Unis et l'Allemagne: il achète pour une valeur annuelle de quelques 200 millions de dollars. Or, la part du Québec, dans ce marché n'est qu'environ 10 % du total. Afin d'augmenter sa part du marché dans ce domaine, le gouvernement du Québec a fait venir une dizaine d'acheteurs japonais lors du Salon international de la fourrure de Montréal.

D'une manière générale, c'est dans le domaine agro-alimentaire que le développement des exportations québécoises vers le Japon devrait être le plus marqué dans l'avenir. Le voyage effectué au Japon, au printemps 1983, par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, est significatif à cet égard.

Il convient de signaler qu'au cours de la dernière décennie, soit la période qui correspond exactement aux dix années d'existence de la Délégation du Québec au Japon, les efforts déployés par le gouvernement du Québec, dans son ensemble, pour accroître les exportations québécoises au Japon, ont connu un succès notable. En effet, les exportations du Québec vers le Japon ont connu un taux d'accroissement annuel moyen supérieur au taux équivalent pour l'ensemble du Canada, soit 15,6 % pour le Québec contre 10,9 % pour le Canada.

Dans le domaine de l'éducation, le ministère a continué à soutenir le Centre d'études sur l'Asie de l'Est de l'Université de Montréal, dans le but d'aider cette institution à poursuivre son programme d'enseignement de la langue et de la civilisation japonaise. Enfin, il subventionne l'Université Sophia, au coeur de Tokyo, qui a mis sur pied un Centre d'études québécoises.

1.5.2 La Chine

Les relations Québec—Chine se sont particulièrement développées depuis la signature d'une entente en éducation signée à Pékin en mars 1980.

Par cette entente, le ministère des Affaires intergouvernementales oeuvre à la fois en Chine et au Québec.

La Chine représente en effet un potentiel où le Québec peut se tailler une place et trouver des débouchés économiques à moyen terme.

Au Centre de documentation sur le Québec, ouvert à l'Université Fudan de Shangaï en 1981, se sont ajoutés, cette année, le Centre de documentation du Québec à l'Université de Nankin et celui de l'Institut des langues étrangères de Canton. Ces centres disposent d'une importante bibliothèque sur le Québec couvrant tous les domaines et des diffusions de documentaires sont prévues, de même que l'organisation de conférences données par des Québecois de passage dans ces villes. Ces centres de documentation permettent, dans un pays où le Québec ne dispose pas de délégation, de diffuser l'image francophone du Québec et de faire connaître les ressources.

Parallèlement, le ministère a mis en place une structure à l'Institut des langues de Pékin, visant à préparer des professionnels chinois à se perfectionner au Québec dans des domaines de pointe correspondant au programme de développement économique de la Chine. Les professeurs québécois, au nombre de trois par an, y enseignent le français, langue seconde, et sont à même de préparer les futurs stagiaires chinois à leur adaptation au Québec.

Au Québec, le ministère soutient le Centre d'études de l'Asie de l'Est de l'Université de Montréal en subventionnant le salaire d'un professeur de chinois envoyé par l'Institut des langues de Pékin. Il est en effet important, qu'à l'heure où une fondation canadienne pour l'Asie et le Pacifique est en train de se créer, que l'Est canadien prenne pleinement conscience du fait asiatique et soit doté d'un centre d'études asiatiques capable de former non seulement des interprètes traducteurs, mais de disposer de personnes ressources susceptibles de servir les intérêts de l'entreprise privée ou parapublique.

Au cours de cet exercice financier, les efforts ont été concentrés pour aboutir à une coopération et à des échanges en science et technologie.

1.5.3 Le Pakistan

La coopération technique avec le Pakistan s'est surtout développée dans les secteurs minier et hydro-électrique. Un programme de stages, offert par le Québec dans ces secteurs à l'intention de hauts fonctionnaires pakistanais, a débuté par le séjour au Québec du sous-ministre du Pétrole et des Ressources du Pakistan. Ce dernier a eu l'occasion de se rendre compte de l'expertise minière au Québec, tant au niveau privé que public.

En effet, depuis plus d'un an, le ministère, en collaboration avec le Bureau des grands projets du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme et le Groupe S.N.C. de Montréal, s'est efforcé de mettre sur pied un consortium québécois afin d'obtenir la maîtrise d'oeuvre du projet minier Saindak dans la province de Baloutchistan au Pakistan (d'une valeur de 600 millions de dollars).

Les négociations entamées en 1980-1981 avec les autorités pakistanaises et les intéressés québécois ont débouché sur la formation d'un consortium québécois (le Groupe S.N.C.—SOQUEM—SDI) en vue de la réalisation de la phase I du projet Saindak (contrat d'une valeur de 8 millions de dollars).

À la fin de mars 1983, le consortium québécois présentait une offre de services concernant la phase I aux autorités pakistanaises, alors que le Conseil des ministres du Pakistan décidait d'inclure la réalisation du projet Saindak dans sa totalité dans la liste des priorités économiques du Pakistan en 1983-1984.

Le gouvernement du Québec a accepté que la SDI investisse dans la phase I du projet Saindak en échange d'une implication privilégiée dans les travaux de la phase II de ce projet minier. La réalisation éventuelle de la phase II de ce projet signifierait pour le Québec des retombées économiques d'une valeur d'au moins 175 millions de dollars en service d'ingénierie et en fourniture d'équipements.

1.6 Les affaires francophones

L'action du ministère dans le domaine des affaires francophones s'est forgée, au fil des années, à partir du constat que l'accès aux institutions francophones, et aux activités menées au sein de celles-ci, était un élément de toute première importance pour le développement d'une collectivité que l'histoire et la géographie avaient placé sur un continent où la francophonie constitue une dimension minoritaire d'un ensemble socio-culturel des plus dynamiques.

1.6.1 Les institutions francophones

L'idée de la francophonie est née, voici plus de deux décennies, à la faveur de l'accession des anciennes colonies françaises d'Afrique à l'indépendance. On l'a définie comme la rencontre des peuples ou ethnies utilisant le français sur le globe. Elle réunit environ cent millions de locuteurs français, d'origines diverses et vivant sous des latitudes très différentes sur les cinq continents.

La conscience de la solidarité qui lie ces peuples par l'usage d'une même langue a inspiré, depuis 25 ans, la création de plusieurs organisations

ou associations internationales en vue d'établir entre eux des collaborations mettant à contribution des ressources et des concours complémentaires pour le bénéfice de chacun et de l'ensemble des partenaires.

Ainsi sont nées successivement la Conférence des ministres de l'Éducation nationale des pays d'expression française (CONFEMEN) en 1960, l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) en 1961, le Conseil international de la langue française (CILF) en 1967, l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF) en 1968, la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports (CONFEJES) et la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF) en 1969, l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) en 1970. On ne compte plus aujourd'hui les associations réunissant les francophones par secteur d'activité professionnelle ou de fonction, (journalistes, historiens, géographes, sociologues, éditeurs, écrivains, etc.) l'Association internationale des maires des capitales et métropoles francophones (AIMF) en 1979 et le Conseil international des radio-télévisions d'expression française (CIRTEF) en 1978, étant inclues parmi les plus récentes.

1.6.2 Les organisations

L'action du Québec en matière de coopération multilatérale s'insère principalement dans les structures intergouvernementales, créées par la volonté des autorités des communautés francophones qui y adhèrent. Ce sont nommément l'Agence de coopération culturelle et technique d'une part, et les conférences des ministres de l'Éducation nationale, ainsi que de la Jeunesse et des Sports, d'autre part.

Ces institutions sont essentiellement des lieux d'échanges d'idées, d'étude, de concertation et de mise en commun de ressources pour la réalisation d'actions multilatérales dans leurs domaines respectifs d'intervention, entre tous les partenaires francophones intéressés. Admis à en faire partie en vertu de ses responsabilités constitutionnelles et de l'importance de sa population francophone, le Québec contribue sa quote-part à leur budget et participe pleinement à leurs activités et programmes d'action.

a) L'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT)

L'Agence de coopération culturelle et technique est l'organisation internationale la plus structurée et la plus représentative de la francophonie. Regroupant 30 États membres, 6 États associés et 2 gouvernements participants, elle « a pour fin essentielle l'affirmation et le développement entre ses membres d'une coopération multilatérale dans les domaines ressortissant à l'éducation, à la formation, à la culture, aux sciences et aux techniques et, par là, au rapprochement des peuples ». (Charte, art. 1). Sa dernière programmation biennale, arrêtée par la Conférence générale, tenue à Libreville (Gabon) à la fin de 1981, et devant être réalisée jusqu'en fin de 1983, comprend trois grands volets de coopération:

— en matière d'éducation et de formation (recherche et coopération linguistique; documentation et information sur les innovations en éducation; audio-visuel et pédagogie; formation, notamment par le programme de stages de l'École internationale de Bordeaux);

— en matière de culture (tradition orale et patrimoine culturel; littérature et arts contemporains; artisanat et manifestations polyculturelles);

— dans le secteur de la science et de la technique (diffusion et échange de l'information scientifique; inventaire et exploitation des ressources naturelles par des technologies appropriées; promotion socio-économique des jeunes et des communautés rurales).

La coopération multilatérale, pratiquée par l'intermédiaire de l'ACCT, lie selon les programmes et les opérations, des pays du Nord et des pays du Sud (coopération verticale) ou des pays du Sud entre eux (coopération horizontale), toutes les actions, qu'elles soient de caractère éducatif, culturel, scientifique ou technique, ayant en vue le développement des peuples francophones.

Le Québec prend part à un certain nombre de programmes de coopération mis en oeuvre par l'Agence. On peut énumérer quelques-unes de ses démarches les plus significatives au cours de l'exercice 1982-1983:

— la participation d'une dizaine de Québécois à des stages de perfectionnement, organisés par l'École internationale de Bordeaux à l'intention de cadres des pays membres sur des sujets à incidences sur le développement, quelques autres Québécois ayant été mis à contribution lors de ces stages ou séminaires au titre de personnes-ressources;

— la réalisation conjointe, avec le gouvernement fédéral et celui du Nouveau-Brunswick, d'un stage sur la gestion agricole, qui a réuni à l'Institut coopératif Desjardins à Lévis, du 13 septembre au 1er octobre 1982, des cadres provenant d'une vingtaine de pays et qui a donné naissance à un volumineux rapport, intitulé: « Gestion agricole, gestion appropriée et besoins ruraux »;

— la collaboration aux travaux préparatoires à deux conférences de ministres des pays francophones, portant l'une sur la politique scientifique et l'enseignement supérieur et l'autre, sur la communication, devant avoir lieu au cours de 1983;

— l'analyse effectuée, à la demande de l'Agence, par le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) concernant un projet de constitution d'une base de données informatisées à l'intention des petites et moyennes entreprises agro-alimentaires des pays membres. Le rapport contenant les conclusions de cette recherche fut remis à l'ACCT en septembre 1982.

Dans le sens inverse, pour la troisième année consécutive, en 1982, l'Agence a fait participer des groupes d'artistes d'autres pays membres, en l'occurrence du Maroc et d'Haïti, au Festival d'été de Québec en vue de donner à cette manifestation une dimension internationale francophone.

En outre, le gouvernement du Québec apporte un soutien financier au Programme spécial pour le développement (PSD) par la coopération économique, sociale et culturelle qui est mise en oeuvre depuis 1977 sous l'égide de l'ACCT, grâce à des contributions volontaires, en vue de répondre aux requêtes des États n'entrant pas dans le cadre des programmes d'action de l'Agence. À ce titre, le Québec est membre du comité chargé d'examiner l'activité du Programme spécial de développement.

Le Québec est aussi engagé dans des activités liées à l'ACCT par des voies intermédiaires, telles que celles du Conseil international des radios-télévisions d'expression française (CIRTEF) et du Conseil international de recherche et d'étude linguistique fondamentale et appliquée (CIRELFA).

Le premier de ces conseils, créé à Montréal en 1978 sous l'impulsion de l'Agence et ayant siège à Genève, a pour mission de relier les organismes de radio-télédiffusion utilisant la langue française dans leur programmation, en vue de susciter la collaboration entre eux, notamment, par l'échange de productions et la coréalisation d'émissions ainsi que pour la formation du personnel.

La Société de radio-télévision du Québec, qui est membre du CIRTEF, bénéficie d'une aide financière du ministère des Affaires intergouvernementales pour participer aux programmes du Conseil. Elle s'est ainsi associée à la Société de radio-télévision du Sénégal pour participer en 1982 au prix CIRTEF en coproduisant une émission de télévision sur les problèmes du bois de feu au Sénégal.

De son côté, le CIRELFA, a été institué par la Conférence générale de l'Agence, en 1979, en vue de favoriser la coordination et le développement des recherches relatives aux problèmes linguistiques des pays membres. Son siège est établi à Montréal et son secrétaire est un fonctionnaire québécois, dont les services sont prêtés par le gouvernement du Québec.

On peut citer, parmi les travaux entrepris par le Conseil, l'étude sur la composition linguistique de l'Afrique occidentale et l'atlas linguistique et ethnographique d'Haïti. Le CIRELFA est, par sa fonction au sein de l'Agence et grâce à ses contacts dans l'ensemble des pays membres, l'instrument en matière de politique linguistique, habilitée à définir sur le plan multilatéral et à traduire en programmes d'action adaptés aux besoins des pays membres.

b) La Conférence des ministres de l'Éducation nationale des pays d'expression française (CONFEMEN)

La Conférence des ministres de l'Éducation nationale des pays d'expression française[1] a tenu sa 35e session annuelle à Port-au-Prince (Haïti) du 6 au 10 décembre 1982. Elle a décidé de reconduire en 1983 l'action qu'elle avait menée en 1982 sur les trois thèmes suivants: l'enseignement des sciences, particulièrement au niveau primaire; la promotion et l'intégration des langues nationales dans les systèmes éducatifs et le rapport formation/production dans le secteur rural et artisanal.

Des séminaires ont eu lieu en 1982 sur chacun de ces thèmes, respectivement à Ouagadougou (Haute-Volta), à Paris et à Ziguinchor (Sénégal). Le Québec a participé à leurs travaux dans chaque cas. Il a été associé de près à la réflexion sur la méthodologie de l'enseignement des sciences au niveau primaire, et il a assumé la maîtrise d'oeuvre de la réalisation du « bilan et inventaire des expériences et concertation internationales », concernant la promotion et l'intégration des langues nationales dans les systèmes éducatifs, dont la première tranche du rapport a été déposée lors de la réunion de Port-au-Prince. Le Québec accueillera en 1983 un atelier chargé de préparer un programme-cadre pour la formation des maîtres de l'enseignement des sciences au niveau primaire.

Le Conseil africain et mauricien pour l'enseignement supérieur (CAMES) qui est une institution spécialisée de la CONFEMEN, a tenu également, en même temps que celle-ci, sa 35e session annuelle à Port-au-Prince en décembre 1982.

---

1 Les adhérents de la CONFEMEN sont les mêmes que ceux de la CONFEJES; ils sont 26 (Belgique, Bénin, Burundi, Cameroun, Canada, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, France, Gabon, Guinée (Conakry), Haïti, Haute-Volta, Luxembourg, Madagascar, Mali, Maurice (Île), Niger, Québec, République centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Tchad, Togo, Zaïre).

Le CAMES réunit 15 pays africains[1] dont l'Île Maurice, et bénéficie du concours de quatre gouvernements contributeurs, soit ceux de la France, de la Belgique, du Canada et du Québec. Son objectif premier est de favoriser la compréhension et la solidarité universitaires entre les états membres, de manière à créer un climat de coopération culturelle et scientifique permanent entre les États. Ses quatre grands programmes sont regroupés autour des éléments suivants:

— le Comité consultatif général et des comités techniques spécialisés;

— les concours d'agrégation (agrégation de médecine humaine, vétérinaire et pharmacie et agrégation des sciences juridiques, économiques et de gestion;

— la pharmacopée africaine et la médecine traditionnelle;

— la reconnaissance et les équivalences des diplômes.

La participation de deux experts québécois aux jurys internationaux du concours d'agrégation des sciences juridiques, économiques et de gestion, qui aura lieu à Abidjan (Côte d'Ivoire) en novembre 1983, a été sollicitée par le CAMES en début d'année. Ce concours sera le premier à être organisé spécialement pour les pays africains et tenu en Afrique.

c) La Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports (CONFEJES)

La 13e Conférence annuelle des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française a eu lieu à Paris du 10 au 14 janvier 1983. Son programme avait porté en 1982 sur deux thèmes: le rôle des organisations de jeunesse dans l'insertion des jeunes en circuits de production et le développement de l'éducation physique et sportive chez les jeunes du niveau primaire, à l'école et hors de l'école. Elle a retenu pour 1983 les thèmes suivants: les expériences nationales concernant l'action d'insertion des jeunes dans les circuits de production et la contribution des institutions socio-éducatives au développement des activités physiques et sportives.

La délégation québécoise a pris une part très active à cette session, en soumettant quatre propositions qui reçurent un accueil favorable de tous ses partenaires. Ses recommandations sont les suivantes:

— la tenue d'un séminaire sur la formation des cadres sportifs, techniques et administratifs, en continuation des travaux déjà accomplis par un groupe d'étude;

— la création et le financement d'une commission, chargée d'élaborer un programme d'action pour la formation des cadres supérieurs;

— l'organisation, dans divers pays, de sessions d'étude devant porter sur l'intégration de l'éducation physique et sportive dans le milieu scolaire, à la suite du colloque tenu l'année précédente à Brazzaville (Congo).

— la création et le financement d'un groupe de réflexion visant à dégager divers projets, y compris d'échanges à l'occasion de l'Année internationale de la jeunesse en 1985.

La CONFEJES a adopté, au cours de sa 13e session, le principe d'une programmation quadriennale, ainsi que diverses mesures visant une plus grande rationalisation de son fonctionnement. Elle a enfin approuvé les statuts concernant la constitution d'un fonds commun, alimenté par des contributions volontaires et destiné à financer ses programmes généraux.

Le gouvernement du Québec met à la disposition du Secrétariat technique permanent de la CONFEMEN et de la CONFEJES, à Dakar, les services d'un de ses fonctionnaires entré en fonction à la fin de 1982.

Pour résumer l'apport du Québec dans ce champ d'activité, notons qu'il respecte de façon réaliste le fonctionnement des institutions de la francophonie et les programmes de coopération. Il s'est associé à la réflexion amorcée par le Secrétariat de l'Agence en 1982, sur les perspectives de l'ACCT pour la deuxième décennie de son existence. Il contribue étroitement aux travaux des comités ad hoc, constitués respectivement par la CONFEMEN et la CONFEJES pour l'harmonisation de leur programmation et de leur action, notamment avec l'ACCT. Il continue également à porter une attention soutenue au projet de conférence des chefs d'États francophones.

1.6.3 Les associations

L'action du Québec s'exerce aussi à l'intérieur de la francophonie par l'intermédiaire des associations internationales, formées par des concours privés et avec l'appui des gouvernements pour concrétiser la collaboration et l'entraide entre les communautés de langue française, particulièrement dans les secteurs de l'activité humaine déterminants pour leur développement.

---

1 Y adhèrent: le Bénin, le Burundi, le Cameroun, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Haute-Volta, le Mali, l'Île Maurice, le Niger, la République centrafricaine, le Rwanda, le Sénégal, les Seychelles, le Tchad et le Togo.

Au premier rang de ces organismes, le Québec place l'Association des universités de langue française (AUPELF) qui, ayant siège à Montréal, regroupe par le monde 130 institutions francophones d'enseignement universitaire (membres titulaires), 24 établissements d'excellence de pays francophones, notamment de grandes écoles (membres associés A), ainsi que 329 départements d'études françaises au sein d'universités non francophones (membres associés B)[1]. Les liens qu'elle établit et les collaborations qu'elle suscite et soutient entre les institutions membres visent au développement de celles-ci ainsi qu'au progrès de leur pays d'appartenance, tout en contribuant à la diffusion de la langue et de la culture française.

L'AUPELF, avec l'appui financier de divers gouvernements, a créé le Fonds international de Coopération universitaire (FICU), lequel est l'organe d'exécution des projets et programmes de coopération multilatérale proposés par l'Association, par des universités et autres intervenants. Son action est variée, traduisant la nature des besoins détectés chez les partenaires membres. Elle se précise ainsi: la coopération/développement; les études françaises/dialogue des cultures, l'information/livre scientifique; la pédagogie/audio-visuel/éducation permanente; et la culture technologique. Parmi ses initiatives, mentionnons la 3e rencontre mondiale des départements d'études françaises des universités non francophones, qui a eu lieu à Lomé (Togo) en juillet 1982, et le lancement de sa nouvelle revue, « Perspectives universitaires », parue en octobre 1982, l'organe d'information entre les institutions membres.

Le gouvernement du Québec accorde annuellement une subvention importante de fonctionnement à l'AUPELF ainsi qu'un concours financier au FICU pour leurs activités en matière de coopération. En outre, il prête à l'Association, depuis octobre 1982, les services d'un agent-conseil auprès du Secrétaire général; en plus, le gouvernement du Québec est représenté, en qualité de contributeur, au comité de gestion du FICU.

Le ministère des Affaires intergouvernementales a également consenti un effort financier en faveur de certaines associations dont le rôle est jugé bénéfique pour la communauté francophone. On peut citer la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF), l'Association francophone d'accueil et de liaison (AFAL), la Ligue internationale des scientifiques pour l'usage de la langue française (LISULF) et le Conseil international d'éducation mésologique des pays de langue française, ainsi que l'Association internationale des aînés (AIFA), la Fédération internationale des écrivains de langue française (FIDELF) et l'Association francophone internationale du diabète (AFID). Dans la plupart de ces cas, l'apport gouvernemental permet à un nombre croissant d'organismes et de personnalités du Québec d'établir des rapports de collaboration avec des francophones d'autres pays, tel qu'il en est pour les membres de l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF).

1.6.4 La représentation du Québec auprès des institutions francophones

Le gouvernement du Québec a indiqué l'intérêt particulier qu'il portait à la coopération multilatérale, notamment à l'intérieur de la francophonie, par la nomination en octobre 1982, d'un délégué aux affaires francophones et multilatérales, en poste à Paris. De concert avec la nouvelle représentation québécoise, les services concernés du ministère se sont livrés à une réflexion d'ensemble sur la nature, les objectifs et les modalités des relations extérieures du Québec et, notamment, sur la participation de sa population à la vie des autres communautés francophones.

2. La concertation et les politiques gouvernementales au plan international

2.1 Les affaires éducatives et culturelles

Les responsables du ministère en matière d'éducation, de culture, de communication, de loisir et de sport ont, de concert avec divers intervenants, procédé à la mise en oeuvre des activités de coopération internationale du gouvernement.

2.1.1 Éducation

Dans l'ensemble des relations du Québec avec l'étranger, la coopération en éducation a longtemps été considérée et demeure encore aujourd'hui un outil privilégié, à la fois pour développer le système québécois d'éducation et pour renforcer les liens du Québec avec l'extérieur.

Parmi les activités majeures du ministère au cours de l'exercice, on retrouve celles relatives aux étudiants étrangers, aux ententes sur les bourses de droit de scolarité et aux demandes spécifiques du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche.

---

1 Les institutions d'enseignement et de recherche de langue française, réunies au sein de l'AUPELF, se rattachent à une trentaine de pays francophones. Au Québec, les quatre universités de langue française, soit l'Université de Montréal, l'Université Laval de Québec, l'Université de Sherbrooke et l'Université du Québec, font partie de l'Association en qualité de membres titulaires, tandis que l'Université McGill et l'Université Concordia y adhèrent en qualité de membres associés (catégorie B) au titre de leur département d'études françaises.

a) Les étudiants étrangers

Dans le cadre de ses programmes de coopération, le ministère offre plusieurs types d'allocations, pour études ou stages, à des étudiants étrangers. Les objectifs poursuivis sont, notamment, de promouvoir le développement de la coopération internationale du Québec, de contribuer à la réalisation de projets mieux intégrés et de promouvoir l'excellence de la formation donnée par les établissements québécois.

De plus, le ministère a étroitement collaboré à l'exécution du programme de bourses du ministère de l'Éducation en contribuant à la sélection des pays bénéficiaires et en maintenant la communication avec ces derniers. Au total, 85 bourses ont été offertes dans le cadre de ce programme.

Pour la première fois, une session de fin de séjour a été organisée à l'intention de quelque 70 étudiants-boursiers venus parfaire leur formation au Québec.

La session comportait un exercice d'évaluation de l'expérience vécue par les étudiants incluant la forme de perception qu'ils avaient acquise du Québec et des Québécois. Une conférence sur notre économie ainsi que des tables rondes sur l'apport québécois au développement économique international et le transfert de technologies ont été tenues avec la participation de représentants de sociétés québécoises oeuvrant à l'étranger. Enfin, le sous-ministre associé aux relations internationales a précisé la place qu'occupait le Québec sur la scène internationale. La session s'est terminée par une visite de la ville de Québec et de l'Assemblée nationale.

b) Les ententes sur les bourses de droits de scolarité

En fin d'année, quatorze ententes étaient en vigueur entre le gouvernement québécois et les gouvernements étrangers. Elles ont pour effet, entre autre, d'exempter les ressortissants des pays signataires, de la hausse des droits de scolarité.

Lors de leur renouvellement, les modalités d'applications de ces ententes font également l'objet de révision, lesquelles pourraient éventuellement permettre une meilleur répartition internationale des étudiants éligibles dans les divers secteurs de notre réseau universitaire particulièrement reconnus pour leur excellence.

c) L'étude de demandes spécifiques du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche

Le ministère veille aussi à soutenir la diffusion de la compétence québécoise en certains secteurs d'excellence, notamment dans ceux du domaine de l'éducation.

Cette diffusion se fait principalement à l'occasion de rencontres internationales tels les colloques, séminaires ou congrès tenus à l'étranger, plus spécifiquement dans les pays francophones pressentis par le Québec.

2.1.2 Culture

a) Fichier du spectacle

Au domaine culturel, le programme « Fichier du spectacle », dont l'objectif est de faire connaître la culture québécoise à l'étranger, a été reconduit pour une troisième année consécutive après que les instances eurent procédé à deux périodes d'inscription.

Ce programme résulte d'une étroite collaboration avec le ministère des Affaires culturelles et permet à tous les producteurs professionnels québécois, tant artistes que représentants, de soumettre leurs différents projets de pré-tournées ou de tournées à l'extérieur du pays.

Parmi les 43 projets présentés, seize ont été retenus et réalisés aux États-Unis, en Amérique Latine, en Europe et au Canada.

Une révision de ce programme devrait permettre de porter une attention particulière aux artistes ou troupes dont le spectacle présente un intérêt sur les marchés extérieurs mais qui en raison de leur situation financière ne peuvent entreprendre de telles tournées.

Les projets à être réalisés dans les pays où le Québec est officiellement représenté seront jugés prioritaires.

b) Concours internationaux de musique

Les jeunes artistes québécois qui désirent participer à un concours international de musique, sanctionné par la Fédération des concours internationaux, peuvent obtenir l'aide du ministère.

En 1982-1983, ce programme a rendu possible la participation de candidates aux concours suivants:

— le Concours international de chant de Toulouse, qui s'est tenu du 29 septembre au 16 octobre 1982, où la candidate québécoise a remporté le Prix spécial de la ville de Toulouse;

— le Concours international de violon d'Indianapolis, qui s'est déroulé du 6 au 19 septembre 1982.

c) Cinéma

Le ministère a continué d'accorder son appui à la promotion et au développement du cinéma québécois en collaborant à la tenue de festivals internationaux de cinéma. En effet, le ministère a contribué:

— à l'organisation d'un colloque international sur les cinémas des pays francophones, dans le cadre du 6e Festival des films du monde tenu à Montréal du 19 au 29 août 1982;

— à la venue de personnalités européennes et américaines à l'occasion du deuxième Festival international du film sur l'art tenu également à Montréal, du 7 au 11 octobre 1982;

— au XIe Festival international du nouveau cinéma présenté à Montréal du 29 octobre au 7 novembre 1982;

— enfin, au IVe Festival international du film Super 8, qui s'est tenu à Montréal du 22 au 27 février 1983.

2.1.3 Communications

Le ministère, en collaboration avec le ministère des Communications du Québec, a collaboré à l'élaboration des activités qui se tiendront au Québec et à l'étranger dans le cadre de l'Année mondiale des communications (1983), notamment l'Assemblée mondiale des artisans de la radio communautaire. L'Année mondiale des communications avait été proclamée le 19 novembre 1981 par l'Assemblée générale des Nations Unies.

2.1.4 Organisations internationales

Les organisations internationales et leurs activités constituent un moyen pour le Québec de se faire connaître des pays avec lesquels il n'entretient pas de relations bilatérales institutionnalisées. Elles lui permettent de s'intégrer aux expériences culturelles étrangères, de diffuser son expertise et de contribuer à des projets multilatéraux.

a) UNESCO

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture est l'une des organisations qui retient l'attention du ministère, compte tenu des champs de compétences du Québec et de ses activités.

Au cours de 1982-1983, le ministère des Affaires intergouvernementales a collaboré avec le ministère des Affaires culturelles à la participation du Québec à la Conférence mondiale sur les politiques culturelles (Mondiacult) qui s'est tenue à Mexico du 26 juillet au 6 août 1982. Le ministre des Affaires culturelles, qui présidait la délégation québécoise au sein de la représentation canadienne, a pu déposer à cette occasion un document sur le développement culturel au Québec. Au terme de cette conférence, une déclaration sur les politiques culturelles a été adoptée par tous les États participants.

En outre, le ministère a participé à la 4e session extraordinaire de la Conférence générale qui s'est tenue à Paris du 23 novembre au 3 décembre 1982, au cours de laquelle fut étudié le Projet de programme à moyen terme pour 1984-1989, en vue de déterminer les objectifs visés par l'UNESCO pour le prochain biennum 1984-1985.

Soulignons de plus, que le directeur général de l'UNESCO s'est rendu au Québec les 3 et 4 juin 1982, à l'invitation de l'Université Laval qui lui a décerné un doctorat honorifique au moment de la collation des grades aux niveaux de la maîtrise et du doctorat. Au cours de cette visite, le gouvernement du Québec a offert une réception en l'honneur de M. M'Bow, sous la présidence du ministre des Affaires culturelles.

b) OCDE

L'Organisation de coopération et de développement économique est une autre organisation internationale avec laquelle le ministère des Affaires intergouvernementales a maintenu des contacts au cours de l'exercice.

En effet, le Québec, par l'entremise du C.M.E.C. (Conseil des ministres de l'Éducation du Canada), a participé notamment, à la 12e réunion de travail du Programme sur la gestion des établissements d'enseignement supérieur (I.M.H.E.) sur le thème de « La planification des programmes d'étude et de recherche dans un contexte de compressions budgétaires et de mutations sociales »; à un Séminaire sur la gestion des établissements universitaires; à une réunion du groupe de travail « ad hoc » pour la recherche universitaire; ainsi qu'à la 6e Conférence du Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement supérieur (C.E.R.I.) qui avait pour thème « Les défis de la gestion universitaire ».

D'autre part, le ministère des Affaires intergouvernementales, de concert avec le ministère de l'Éducation, a accordé une prolongation d'un an, soit jusqu'en août 1983, à un fonctionnaire québécois, détaché depuis septembre 1980 auprès du programme I.M.H.E. de l'OCDE.

c) Autres organisations internationales (non gouvernementales)

De nombreuses associations internationales assurent à l'UNESCO un appui consultatif dans les domaines de son ressort.

C'est en collaboration avec les autres ministères agissant à l'extérieur que le ministère a rendu possible la participation d'organismes privés et publics du Québec à plusieurs rencontres internationales, notamment au Comité international des sciences historiques, au Comité international spécialisé sur les inventaires, au Congrès international sur l'accès universel aux publications, à l'Association littéraire et artistique internationale, au Comité de représentation internationale de la Fédération canadienne des sciences sociales, au Conseil d'administration du Conseil international du cinéma et de la télévision, et à l'Organisation pour l'éducation pré-scolaire (OMEP).

Par ailleurs, la Fédération internationale des associations des bibliothécaires et de bibliothèques (IFLA), à l'invitation de l'Association pour l'avancement des sciences et techniques de la documentation du Québec, a tenu à Montréal sa 48e Conférence générale du 22 au 28 août 1982. Elle a regroupé environ 1 600 délégués venant de 60 pays. Le ministère y a apporté un soutien technique et financier.

Avec l'appui du ministère de l'Éducation, le ministère a organisé, à la demande de l'Institut international pour la planification de l'éducation (I.I.P.E.), un stage à l'intention de 17 spécialistes en éducation venant de l'Amérique latine (Vénézuela, Chili, Colombie), de l'Afrique (Tunisie, Algérie, Bénin, République populaire du Congo, Zaïre, Mozambique, Madagascar, Côte d'Ivoire), de l'Europe (Portugal) et du Moyen-Orient (Liban).

Ce stage s'est déroulé du 24 avril au 3 mai 1982 à Québec, à Montréal et à Sherbrooke où ont été présentés des exposés sur la société québécoise, la réforme de l'enseignement, la formation des maîtres et le système global de l'éducation au Québec. Des rencontres avec des spécialistes de la Fonction publique et des Commissions scolaires et des visites d'établissements d'enseignement ont aussi été organisées à cette occasion.

La présidente de la Commission sur l'éducation des adultes, Madame Michelle Jean, a été invitée à effectuer un stage auprès de l'I.I.P.E., de septembre à décembre 1982, au titre de « fellow resident » et a participé en tant qu'animatrice à la conférence du Conseil international d'éducation des adultes qui s'est tenue à Paris du 25 au 31 octobre 1982.

Enfin, le ministère, en collaboration avec le ministère de l'Énergie et des Ressources, a apporté son appui technique et financier au déroulement à Québec d'une mission faisant suite au IVe Colloque international du Comité international pour la conservation des structures et des constructions en bois qui s'est tenu à Ottawa sous l'égide du Conseil international des monuments et sites (ICOMOS). Cette mission avait pour but de faire part de l'expertise et des méthodes développées par le Québec pour assurer la conservation des structures et constructions en bois.

2.2 Les affaires sociales et institutionnelles

Le ministère est responsable de la coordination des politiques, des programmes de coopération et des activités internationales dans les domaines social et institutionnel, en concertation étroite avec les ministères, les régies, les commissions et les organismes gouvernementaux. Il est le maître d'oeuvre des négociations qui conduisent à la conclusion et à la révision des ententes intergouvernementales. Il coordonne enfin la participation du Québec aux conférences et aux activités des organisations et associations internationales qui oeuvrent dans les mêmes secteurs.

Les efforts du ministère ont surtout porté, en 1982-1983, sur la négociation et la signature des ententes de sécurité sociale, la participation du Québec aux travaux de certaines grandes organisations internationales comme l'Organisation mondiale de la santé ou l'Organisation internationale du travail, le développement intensif de la participation du Québec aux travaux de la Fédération mondiale des villes jumelées (FMVJ) et la préparation de son congrès qui se tiendra à Montréal en 1984, la concertation du ministère avec celui de l'Éducation et celui des Affaires sociales pour la révision globale du programme des médecins résidents étrangers et des programmes franco-québécois de coopération, la consolidation, enfin, de l'articulation de nos rapports avec l'École nationale d'administration publique.

Les efforts entrepris depuis trois ans, en collaboration avec les principaux partenaires du secteur, ont permis de dégager les grandes lignes d'une stratégie globale d'intervention internationale qui s'est transformée depuis en un plan d'action concret.

2.2.1 Les affaires sociales

Les ministères des Affaires intergouvernementales et des Affaires sociales ont accentué leur collaboration tant au sein du comité interministériel de

concertation qu'à l'intérieur du Conseil québécois d'orientation dans le domaine de la santé et des services sociaux et du Conseil franco-québécois d'orientation en affaires sociales.

Cette réflexion a porté sur les objectifs, les priorités, les moyens et les orientations que le Québec doit viser dans ses échanges de coopération technique avec ses nombreux partenaires étrangers. Elle a conduit notamment à la révision des mécanismes de sélection des projets de coopération soumis par les établissements du réseau des affaires sociales.

Elle a conduit à entreprendre la révision des programmes d'échanges franco-québécois en matière de résidents en médecine, de recherche médicale hors thème et sur thème, d'échanges d'experts et enseignants, de missions et de stages de perfectionnement du personnel.

Elle a aussi abouti, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, les facultés de médecine et les autres intervenants concernés, à la révision du programme des résidents étrangers. Le Québec a reçu encore cette année dans ses établissements hospitaliers cinquante-cinq résidents en provenance de quatre pays: la France, la Belgique, l'Espagne et le Liban. La collaboration entre les deux ministères s'est manifestée lors de la révision en profondeur de l'entente Québec-Madrid.

Les missions québécoises en France restent les plus nombreuses. Mais leur nombre a augmenté en direction des États-Unis, des pays scandinaves, de la Grande-Bretagne et de la République fédérale allemande. Elles ont porté notamment sur les ressources alternatives en psychiatrie, le contrôle des médicaments, la prévention de l'alcoolisme, la décentralisation des contrôles, les systèmes d'information de gestion, les indicateurs de santé, les équipements pour la réadaptation des handicapés, les ressources alternatives à l'hospitalisation pour les bénéficiaires de soins prolongés.

En contrepartie, il faut noter que les étrangers sont de plus en plus nombreux à venir au Québec pour y chercher l'expertise accumulée depuis vingt ans au plan de l'enseignement, de la recherche, du traitement aux clients et de la gestion d'un réseau complet d'établissements dans les domaines de la santé et des services sociaux.

2.2.2 L'administration et la fonction publique

Dans le cadre de la formation et du perfectionnement des ressources humaines de la fonction publique, le programme franco-québécois d'échange de fonctionnaires, qui vise à la fois l'amélioration des administrations et le développement des compétences, a poursuivi ses activités pour une cinquième année. Dix fonctionnaires français sont venus au Québec pendant un an et dix fonctionnaires québécois se sont rendus en France pour une période identique.

Au terme de la cinquième année d'existence de ce programme, le ministère des Affaires intergouvernementales a jugé, en accord avec le ministère de la Fonction publique, qu'il convenait de faire le point. Avec la collaboration de tous les participants, les deux ministères ont procédé à une réévaluation globale du programme. Le gouvernement français a entrepris, de son côté, sa propre réévaluation. La comparaison des résultats de ces deux études permettra d'apporter les modifications qui apparaîtront nécessaires à son bon fonctionnement.

L'École nationale d'administration publique, avec le concours actif du ministère des Affaires intergouvernementales, a poursuivi son action internationale tant auprès des institutions universitaires et des administrations publiques que des gouvernements et des organisations internationales.

2.2.3 Le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration

Avec l'appui du MAI, le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration a accompli des missions à l'extérieur portant sur le développement des communautés culturelles et les problèmes réliés à l'immigration illégale.

Ce dernier thème a fait l'objet d'une mission en Suède. Un exercice concernant l'étude des interventions destinées à réduire les comportements hostiles à l'égard des immigrés d'origine antillaise a été réalisé aux États-Unis. Enfin, une mission a séjourné en France et en Belgique pour étudier et analyser les programmes gouvernementaux favorisant le maintien et le développement des communautés culturelles.

À la suite de la décision prise en mai 1981 par la Commission permanente de coopération franco-québécoise lors de sa XXXI[e] session et relative à la mobilité des jeunes travailleurs, l'Office franco-québécois pour la jeunesse dirige depuis septembre 1982 un programme d'échanges pour des personnes âgées entre 18 et 30 ans désireuses de vivre une expérience de travail dans l'une ou l'autre des communautés d'accueil.

2.2.4 Le ministère du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

Le ministère du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu a axé sa coopération principalement sur l'intégration des politiques d'emploi et de sécurité du revenu et sur les contrôles de

l'administration de programmes de sécurité sociale. Une mission, avec l'appui du MAI, s'est déroulée en Grande-Bretagne et en Allemagne sur le premier thème, une autre en France sur le second. D'autres thèmes ont aussi fait l'objet de missions à l'étranger, tels: les formes d'aide à apporter aux personnes de 45 ans et plus ayant subitement perdu leur emploi, les conflits de travail, ainsi que les services de consultation, de médiation, de conciliation et d'arbitrage.

2.2.5 La coopération linguistique

Parmi les principales orientations de la coopération avec l'extérieur que conduit le MAI, en collaboration avec les ministères et organismes responsables de l'application des politiques gouvernementales en matière linguistique, on peut dégager l'étude des politiques, l'élaboration et l'implantation des législations, la mesure du statut et de la qualité de la langue, l'enseignement du français (langue non maternelle), la publication de revues scientifiques de haut niveau, l'utilisation des technologies modernes de communications et le développement des industries culturelles.

Le Québec, qui s'est doté au cours des ans de tout un réseau d'organismes et d'établissements de premier ordre dans ces domaines essentiels, et qui a été à l'origine de nombreuses organisations ou associations internationales francophones, a mis l'accent sur la rationalisation et l'amplification de son action internationale.

Au cours de l'année 1982-1983, une première réflexion s'est amorcée au ministère pour faire le point sur les actions entreprises à ce jour au Québec en vue d'élaborer un plan d'action qui corresponde aux besoins actuels et futurs.

Avec la France, la problématique actuelle dans ce domaine a été abordée au sein de la Commission permanente par le comité franco-québécois, nouvellement créé, responsable de la coopération linguistique. Le Haut Comité de la langue française, Franterm et la Mission interministérielle d'information scientifique et technique (MIDIST) restent les principaux interlocuteurs du Conseil de la langue française (CLF) et de l'Office de la langue française (OLF).

Au cours de l'année écoulée, le Conseil, l'Office et sa Commission de toponymie ont effectué plusieurs missions en Belgique sur les politiques linguistiques, la législation sur l'emploi des langues et la législation en matière de toponymie, la documentation terminologique dans les centres et les entreprises belges, la mesure du statut d'une langue, l'expansion du réseau de néologie.

L'Office a effectué, tant au secrétariat de l'ONU à New York qu'auprès de la Commission des Communautés européennes à Bruxelles, des stages en recherche terminologique ponctuelle.

D'autres missions ont été effectuées aux États-Unis, en Autriche et en Tchécoslovaquie par l'OLF, dans le domaine de la néologie terminologique et lexicographique.

Par ailleurs, le Québec et la Généralité de la Catalogne ont développé des rapports étroits en matière de coopération linguistique depuis la conférence prononcée par le Président du Conseil de la langue française au colloque de Barcelone, en novembre 1982, sur la politique linguistique du Québec.

La coopération, déjà entreprise entre la Commission mexicaine pour la défense de l'espagnol et le Conseil de la langue française, a continué à se développer. Elle porte notamment sur la préparation d'un projet de loi linguistique pour le Mexique et la réalisation d'un projet de recherche conjoint sur l'influence de la culture américaine au Québec et au Mexique.

2.2.6 Le ministère de la Justice

Le ministère des Affaires intergouvernementales a poursuivi de nombreuses actions de coopération en matière d'organisation de missions et de stages pratiques de représentants du ministère de la Justice et de la Sûreté du Québec. Le ministère des Affaires intergouvernementales a contribué notamment à l'organisation du Congrès de l'Association internationale de droit international, à l'occasion duquel le Secrétaire général des Nations Unies est venu en visite au Québec.

2.2.7 Les congrès et colloques internationaux

Une délégation gouvernementale dirigée par le sous-ministre des Affaires municipales, M. Patrick Kenniff, a participé à Genève, du 17 au 21 janvier 1983, à la conférence internationale sur l'aménagement et l'équipement des villes, organisée conjointement par la Fédération des villes jumelées et la Fédération internationale des ingénieurs municipaux. Douze colloques spécialisés qui se tenaient dans le cadre de cette manifestation et confiés à chacun à un organisme international collaborant à l'aménagement et à l'équipement des collectivités locales ont réuni près de 800 responsables municipaux ou d'organismes publics issus d'une trentaine de pays.

À l'occasion de sa participation à la V[e] conférence internationale des conseils régionaux, tenue à Toronto, du 8 au 12 juin 1982, le sous-ministre des

Affaires municipales a traité des aspects légaux et administratifs de la gestion des sols. Le thème général de cette conférence portait sur le rôle économique des communautés urbaines, particulièrement leur responsabilité quant à l'installation d'équipements de transport en commun et d'épuration des eaux.

Créée à Montréal en septembre 1980, la Conférence internationale des conseils régionaux regroupe des représentants des États-Unis, du Mexique, du Canada et du Québec.

Le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration participait à titre d'observateur, du 25 au 28 octobre 1982, à Ottawa, à un colloque international sur l'élaboration et l'application d'indicateurs sociaux des minorités ethniques et culturelles. Cette manifestation organisée conjointement par l'UNESCO et la Commission canadienne pour l'UNESCO a permis à quelque 40 spécialistes des sciences sociales de divers pays d'examiner les définitions et les classifications des minorités ethniques et culturelles et d'étudier les méthodologies en vue de l'élaboration d'indicateurs sociaux illégaux liés aux préoccupations majeures de ces minorités.

Le ministère des Affaires intergouvernementales a, en outre, apporté son concours à l'organisation ou à la participation du Québec aux activités suivantes: création de l'Association internationale du diabète, Conférence mondiale sur l'indépendance de la magistrature, 2e Congrès mondial sur les soins de la santé en établissement de détention, et enfin le Congrès de l'American Public Health Association.

2.2.8 La participation aux organisations internationales des secteurs social et institutionnel

Au cours de la XXVIIe session du Conseil international de la Fédération mondiale des villes jumelées, tenue à Lachine au Québec, du 3 au 5 juin 1982, la ville de Montréal se voyait confirmée comme hôtesse du prochain congrès mondial de la Fédération qui aura lieu en septembre 1984. Cette décision permettait à l'organisme de se réunir pour la première fois en Amérique du Nord sur le thème « Les Cités Unies, instrument de développement économique, culturel et social des collectivités locales ».

Conscients de l'importance de cette manifestation, les ministères des Affaires intergouvernementales et des Affaires municipales ont participé à la mise sur pied d'un comité d'organisation autonome pour sa mise en oeuvre. Les deux ministères sont de plus représentés au sein du conseil d'administration et du bureau de direction de ce comité. Enfin, le ministère des Affaires municipales a mis à sa disposition des ressources humaines, des équipements ainsi que différents moyens techniques.

Conformément à la décision du 15 septembre 1982 du Conseil des ministres, le gouvernement québécois adhérait officiellement à la Fédération mondiale des villes jumelées le 30 mars 1983 à titre de membre associé moyennant une collaboration annuelle de 30 000 $. L'engagement québécois est valable pour les trois années (1982, 1983 et 1984) et permet à un représentant du ministère des Affaires intergouvernementales et à un représentant du ministère des Affaires municipales de participer aux activités des différentes instances de l'organisme, y compris à la réunion annuelle du Conseil international et à l'Assemblée générale.

Le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration a continué en 1982, le processus de collaboration déjà engagé avec le Comité intergouvernemental pour les migrations (CIM) depuis 1979 pour l'organisation de cours de français à l'intention de réfugiés du camp de Latina en Italie.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a délégué deux conseillers techniques et deux observateurs à la Conférence internationale du travail, qui s'est tenue à Genève, en juin 1982. Les principaux points à l'ordre du jour étaient: la cessation de la relation de travail, la conservation des droits des migrants en matière de sécurité sociale et la réadaptation professionnelle.

Dans le cadre de sa collaboration avec un organisme subsidiaire du BIT, le Québec a poursuivi son projet d'entente avec l'Institut international d'Études sociales (IIES). À cet effet, un expert-conseil du ministère du Travail, de la Main d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu (MTMSR) a achevé le premier volet de son travail sur l'élaboration d'un fichier didactique portant sur la vulgarisation des normes internationales du travail.

Un des conseillers du ministère a été affecté à ce projet. Celui-ci agira comme secrétaire de l'Association mondiale de prospective sociale. Pour ajouter à sa contribution, le Québec a été amené à participer au deuxième congrès de cette association qui s'est tenu en février dernier à Caracas. Cette collaboration avec l'Institut devrait sous peu se prolonger sous forme de stages au Québec pour dirigeants sociaux qui proviendraient de pays d'Amérique latine et d'Afrique francophone.

Par son ministère du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, le gouvernement du Québec était aussi présent à la réunion du Comité de la main-d'oeuvre et des affaires sociales de l'OCDE qui s'est tenue à Genève en mars 1982. On

y a essentiellement discuté de problèmes de chômage et d'inflation.

Dans le secteur de la santé, le gouvernement du Québec a participé à la 35e Assemblée mondiale de la santé en y déléguant en alternance deux fonctionnaires. Le principal sujet de discussion fut celui de « la santé pour tous d'ici l'an 2000 ». Il a aussi participé aux travaux de l'Organisation panaméricaine de la santé qui se sont tenus à Washington en octobre 1982. De plus, le Ministre Johnson a dirigé une délégation québécoise qui s'est rendue à Vienne, en août 1982, pour assister aux travaux de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement.

Enfin, le Québec a détaché à l'Organisation européenne de la santé un expert du ministère des Affaires sociales pour une période de trois ans.

Le président de la Commission de toponymie du Québec s'est rendu à Genève pour participer à la IVe Conférence internationale des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques qui a eu lieu en août 1982. On y a abordé surtout les questions relatives à la normalisation nationale, celles des répertoires toponymiques et celles de la terminologie dans la normalisation des noms géographiques. La délégation québécoise a profité de l'occasion pour inviter les participants à tenir la Ve assemblée à Montréal en 1987.

2.2.9 Les opérations liées aux activités du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration à l'étranger

L'effort de rationalisation des effectifs du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration à l'étranger entrepris au début de l'année 1980 s'est poursuivi en 1982-1983. La présence d'un conseiller en immigration au sein de la Délégation générale du Québec à Mexico a été reconduite jusqu'en 1985, en raison d'un accroissement constant du mouvement migratoire en provenance de cette région.

Des représentants québécois en matière d'immigration oeuvrent actuellement à l'extérieur, au sein du réseau gouvernemental québécois, ou dans les missions canadiennes dans dix États[1].

Dans le cadre de la politique gouvernementale d'aide aux populations en situation de détresse, le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration et le ministère des Affaires intergouvernementales sont intervenus au cours de l'année pour soulager les catégories de personnes les plus touchées. Plusieurs subventions ont été accordées:

— 16 000 $ pour les réfugiés guatémalthèques au Mexique;
— 15 000 $ pour les réfugiés namibiens en Angola;
— 25 000 $ pour les réfugiés érythréens au Soudan;
— 25 000 $ au Rwanda;
— 25 000 $ pour les populations cambodgiennes des camps frontière Thaïlande-Kampuchea;
— 25 000 $ au Tchad;
— 25 000 $ au Ghana;
— 25 000 $ pour venir en aide aux populations sud-africaines réfugiées au Lesotho;
— 60 000 $ pour venir en aide aux populations erythréennes réfugiées au Soudan;
— 75 000 $ pour venir en aide aux populations salvadoriennes réfugiées au Honduras;
— 25 000 $ à la Colombie;
— 50 000 $ au Pérou.

En mai 1982, une entente intervenue avec le gouvernement fédéral attribuait au seul ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration la responsabilité de la pré-sélection des candidats à l'immigration, de même que l'essentiel des communications avec ces candidats, de l'étape de la pré-sélection à l'entrevue finale.

Les nouvelles responsabilités que récupère le Québec impliquent pour le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration une augmentation certaine de la tâche de ses postes à l'étranger en particulier au niveau du travail de bureau; cela se traduira en outre par une complexité accrue des tâches qui sont normalement dévolues au personnel de soutien.

2.2.10 Ententes de réciprocité en matière de sécurité sociale

Au cours de l'année, le ministère a poursuivi sa participation au comité québécois de négociation des ententes de sécurité sociale. Le Québec a, à cet effet, porté une attention toute spéciale aux ententes avec les pays suivants: les États-Unis, la Grèce, la Belgique, l'Espagne, la Jamaïque et la République fédérale d'Allemagne.

Le 30 mars 1983, le Québec signait avec le gouvernement des États-Unis une entente de réciprocité couvrant l'ensemble du secteur des rentes d'invalidité, de survivants, de décès et de retraite versées en vertu de la loi sur le régime des rentes du Québec et des États-Unis.

---

1 France, Belgique, Grande-Bretagne, Mexique, Italie, Hong Kong, Thaïlande, Portugal et Argentine. À Port-au-Prince, le représentant du gouvernement du Québec est responsable des dossiers d'immigration.

Des représentants québécois se sont également rendus à Athènes, et en Grèce afin de négocier et de parapher le texte d'une entente de réciprocité visant les questions relatives à l'assurance-maladie et hospitalisation ainsi qu'aux accidents du travail et maladies professionnelles.

Enfin, des observateurs du gouvernement du Québec ont assisté aux négociations menées par le gouvernement canadien de la Belgique, l'Espagne, la Jamaïque et la République fédérale d'Allemagne. Le Québec a également élaboré des projets d'entente qui doivent être négociés dans un proche avenir avec ces mêmes pays.

2.3 La coordination économique

À titre de coordonnateur des relations internationales du Québec, le MAIQ participe à l'effort gouvernemental global en matière de développement économique en mettant au service de l'ensemble des ministères, organismes et sociétés d'État à vocation économique, son réseau financier et humain en matière de coopération internationale. Le MAIQ, par ailleurs, veille à ce que les priorités sectorielles de chaque intervenant soient intégrées aux objectifs mêmes du gouvernement en matière de politique extérieure.

En matière économique, le ministère gère donc une multitude de dossiers dont la nature reflète le rôle même du MAIQ, de la cueillette d'information à l'organisation de missions, jusqu'à la gestion d'ententes de coopération internationale.

Le ministère intervient également dans l'organisation de la représentation du Québec à l'étranger dans le domaine économique. Par exemple, en 1982-1983, le ministère a été appelé à collaborer, en concertation avec les autres instances gouvernementales impliquées, à l'élaboration du mandat du conseiller scientifique et technique à la Délégation générale du Québec à Paris qui « doit suivre et évaluer les activités scientifiques et techniques d'intérêt pour le Québec et participer à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la politique scientifique et technique extérieure du Québec. »

Pour illustrer la diversité des activités du MAI dans ce domaine, on peut citer, à titre d'exemple, les interventions qui font l'objet d'une description ci-dessous.

Inventaire technologique

Dans ces échanges avec l'étranger, le Québec se devait de posséder cet instrument de travail essentiel que constitue l'inventaire des offres et demandes de transfert de technologie. Le MAIQ a obtenu que le Centre de recherches industrielles du Québec (CRIQ) effectue ce travail; la Direction des affaires françaises finance le projet. Depuis lors, ce document est abondamment utilisé par le ministère du Commerce extérieur, dans ses actions à l'étranger.

Le Symposium international sur l'amiante

Le MAIQ a participé à la préparation du Symposium mondial sur l'amiante qui s'est déroulé à Montréal du 24 au 27 mai 1982. Patronné par le gouvernement du Québec, le gouvernement canadien et la Commission des Communautés européennes, ce symposium, réunissant plus de 35 pays, a permis de dresser un bilan de la situation de l'amiante, ses effets sur la santé, les diverses législations et réglementations concernant son utilisation et l'orientation de la recherche scientifique dans le domaine.

La Conférence de Stockholm sur l'acidification de l'environnement

Le Québec a participé, du 28 au 30 juin 1982, à Stockholm, à la Conférence internationale sur l'acidification de l'environnement. La délégation québécoise, composée de représentants du ministère de l'Environnement et du MAIQ et présidée par le ministre de l'Environnement, a pu ainsi faire valoir un point de vue original et fort remarqué sur la question, insistant notamment sur le rôle d'appui de la population auprès des législateurs dans la lutte contre les pluies acides et la nécessité d'orienter l'action vers le contrôle à la source des émissions polluantes. C'est la première fois que le Québec intervenait comme État participant dans le cadre des Nations Unies.

Rencontre des ministres français et québécois des Transports (Québec, 1er au 3 juillet 1982)

Le ministère a attaché beaucoup d'importance au cours de l'exercice au développement des relations internationales du ministère des Transports, notamment avec le ministère correspondant en France.

La rencontre des deux ministres a été le point de départ d'échanges et de collaboration soutenus aussi bien en ce qui regarde tous les aspects du transport en commun que des problèmes reliés au camionnage de même que de la sécurité routière.

Colloque international des capitaines des grands voiliers (16 au 22 octobre 1982)

Le ministère a participé activement à ce colloque, convoqué par la Corporation Québec 1534-1984, dans le but d'intéresser les capitaines à participer à l'événement majeur des festivités de 1984, soit le « Retour des grands voiliers ».

Cet événement fut une étape importante pour la réalisation de ce projet et l'implication du gouvernement du Québec.

Visite du Premier ministre des Îles Féroé

Le Québec a reçu la visite, les 20 et 21 septembre 1982, du Premier ministre des Îles Féroé, M. Paulin Ellessen. Une invitation à cet effet lui avait été transmise par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. Jean Garon, dans le cadre d'une mission précédente qui avait conduit ce dernier dans les pays scandinaves et aux Féroé.

La visite de M. Ellessen a revêtu un caractère important au moment où le Québec souhaite développer son secteur des pêches maritimes, la technologie des Féroïens dans ce domaine étant considérée comme l'une des plus modernes au monde.

Menace américaine sur les exportations québécoises de bois de construction

Le MAIQ a participé à l'élaboration de la position québécoise concernant l'attitude à prendre face aux menaces américaines d'application de droits compensateurs sur les exportations canadiennes de bois de sciage aux États-Unis. À cette fin, il a pris part à une réunion de concertation fédérale-provinciale tenue au début de janvier 1983 sur la question. Il a également participé aux réunions qui se sont déroulées en février à Washington, entre M. Bernard Landry et de hauts fonctionnaires du Département du Commerce américain. La décision préliminaire prise par le Département du Commerce a jusqu'à présent favorisé les positions québécoises.

Mission du ministre des Transports du Québec, en France et en Allemagne (22 janvier au 1er février 1983)

Le ministère a fortement soutenu le projet d'une mission du ministre des Transports du Québec, accompagné des principaux intervenants dans le transport en commun de la région de Montréal, afin que ces derniers se familiarisent avec les nouveaux concepts développés en France et en Allemagne, relativement au financement et aux responsabilités locales et régionales en matière de transport en commun.

Mission agricole en Asie

Le MAIQ a participé à la préparation et au déroulement d'une mission ministérielle du MAPAQ en Asie (Japon). Accompagné d'une délégation composée d'industriels et de représentants du MAPAQ, en collaboration avec la Délégation du Québec à Tokyo, le ministre, M. Jean Garon, a visité, du 14 au 27 mars 1983, le Japon, Hong Kong, et la Corée du Sud (où c'était la première visite d'un ministre québécois).

Cette mission a permis de consolider et d'élargir la base de nos exportations de produits alimentaires (le Japon est le deuxième pays-client du Québec dans ce domaine), notamment par l'étude des structures de marché, d'acquérir de nouvelles technologies dans la production et la transformation alimentaire (pisciculture, transformation de produits marins...) et enfin, de permettre des échanges directs avec les plus hauts représentants des autorités gouvernementales de ces pays en matière d'agriculture et d'alimentation.

2.4 Recherche et développement

En matière de recherche et de développement dans le secteur des affaires internationales, l'exercice 1982-1983 a donné lieu à des travaux qui peuvent être regroupés de la façon suivante:

a) L'évaluation de l'action internationale du Québec

Plusieurs travaux ont été menés au cours de l'année visant à élaborer les processus d'analyse des décisions de suivis administratifs et d'évaluation de l'action internationale du Québec. Une attention particulière a aussi été accordée à la définition des paramètres devant entrer en ligne de compte lors de la définition d'une politique en matière de relations internationales pour le gouvernement.

b) Relations avec les autres intervenants en matière internationale

Des recherches ont été menées en vue de cerner l'apport des associations privées à l'action et à l'identification internationale du Québec. Les relations États-universités en matière internationale ont fait l'objet de démarches et de recherches au sein du ministère et à l'extérieur.

c) Autres dossiers

Parmi les autres dossiers prioritaires en matière de recherche et développement, figurent le développement de systèmes d'information internes au ministère, la préparation de la réunion annuelle des chefs de postes et l'évaluation des implications pour le Québec dans la situation internationale en matière de droit de l'homme.

Organisation administrative

Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires intergouvernementales

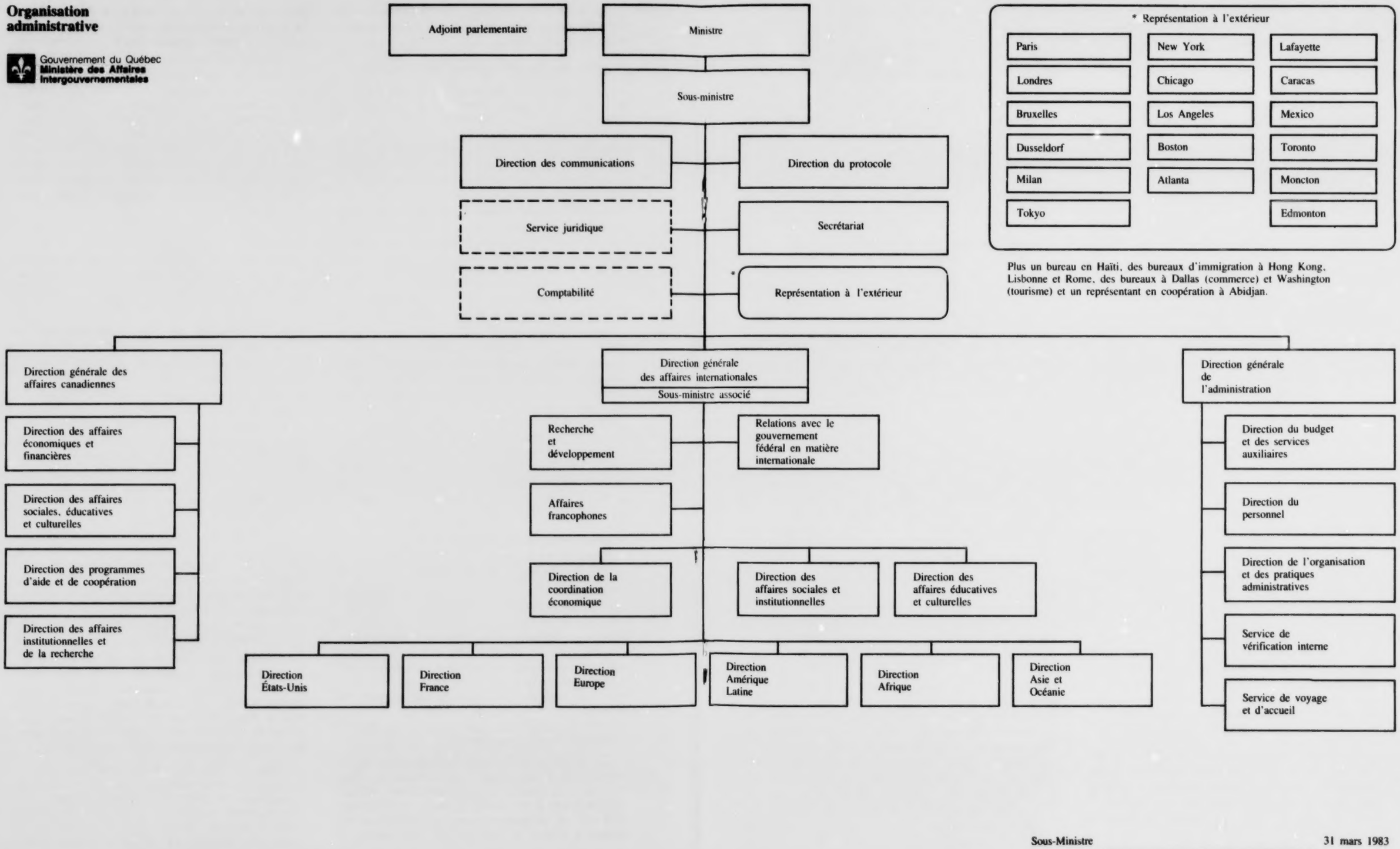

* Représentation à l'extérieur

Paris	New York	Lafayette
Londres	Chicago	Caracas
Bruxelles	Los Angeles	Mexico
Dusseldorf	Boston	Toronto
Milan	Atlanta	Moncton
Tokyo		Edmonton

Plus un bureau en Haïti, des bureaux d'immigration à Hong Kong, Lisbonne et Rome, des bureaux à Dallas (commerce) et Washington (tourisme) et un représentant en coopération à Abidjan.

Sous-Ministre _____ 31 mars 1983

Chapitre troisième
Les Affaires canadiennes

Pour les Affaires canadiennes, l'année 1982-1983 fut en bonne partie celle de l'après-rapatriement de la constitution par Ottawa. Le dossier constitutionnel a donc encore occupé une place importante. La Direction générale des affaires canadiennes (DGAC) a dû examiner les implications du Canada Bill et du jugement de la Cour suprême du Canada sur le droit de veto du Québec dans l'évolution des relations fédérales-provinciales.

Au plan économique, les relations fédérales-provinciales ont été marquées, plus particulièrement depuis la Conférence constitutionnelle de novembre 1981, par l'offensive fédérale visant à occuper une place de plus en plus grande dans le développement économique, à ne laisser aux Provinces qu'un rôle marginal. Cette orientation s'est mainfestée particulièrement dans le domaine du *développement économique régional* par une restructuration administrative des ministères fédéraux à vocation économique qui indique clairement la volonté du gouvernement central d'intervenir directement, et unilatéralement aux besoins, dans le développement de chaque région.

Le gouvenement central refuse de renouveler les ententes-cadres de financement pour le développement économique régional qui échoient en 1984. Il annonce que des ententes d'une forme nouvelle seront négociées et administrées par les ministères fédéraux sectoriels et devront tendre à réaliser les plans fédéraux de développement pour chaque province et chacune de ses régions.

En matière financière et fiscale, les Provinces continuent à devoir vivre sous le régime des arrangements fiscaux quinquennaux imposé par le gouvernement fédéral. Ces arrangements signifient pour le Québec un manque à gagner de l'ordre de 500 millions de dollars pour la seule année financière 1982-1983.

Dans le secteur énergétique, plusieurs ententes ont été négociées et conclues dont celle sur les économies d'énergie dans le secteur industriel et commercial, une entente sur le remplacement du pétrole et enfin un accord sur la fusion nucléaire (projet Tokamak). Par contre, malgré les demandes répétées du Québec, le Fédéral continue de refuser une compensation monétaire significative pour la fermeture de l'usine d'eau lourde de Laprade.

Le secteur de la main-d'oeuvre aura été pour sa part un sujet majeur de discussions au plan fédéral-provincial. Dès l'été 1982, il amorçait un processus de négociations avec le gouvernement fédéral sur la formation professionnelle des adultes qui devait aboutir à la signature d'une entente en octobre 1982 et la création d'un comité mixte Canada-Québec à ce sujet. Par la suite, en novembre 1982, des négociations s'engageaient avec le gouvernement fédéral en vue d'en venir à une entente avec celui-ci sur son programme de création d'emplois « RELAIS ». L'entente signée le 23 décembre 1982 devait être révoquée en mars 1983 à la suite du refus du gouvernement fédéral de se conformer aux exigences du Québec en ce qui a trait au suivi et au contrôle des projets municipaux.

Dans le *domaine des affaires municipales*, depuis l'automne 1982, on a assisté à une offensive fédérale en vue de traiter directement avec les municipalités du Québec par le truchement d'offres de subventions discrétionnaires pour le financement de projets municipaux d'envergure.

Le dossier éducation a lui aussi été actif à la suite de la volonté du gouvernement fédéral, dans le cadre du financement des programmes établis, de rendre son aide financière pour le post-secondaire conditionnelle au respect de certains critères d'importance nationale. Cette situation a amené le Conseil des ministres de l'Éducation à se réunir fréquemment en vue de s'opposer aux velléités du gouvernement fédéral. Ce dernier suspendait pour deux ans toute idée d'imposer des critères nationaux aux Provinces et de rendre ainsi plus contraignante sa part de financement pour le post-secondaire.

D'autres secteurs n'ont pas manqué non plus d'occuper la scène fédérale-provinciale. Ainsi, nous avons assisté à une offensive fédérale en vue de contrer *la politique québécoise en matière d'aménagement des parcs*. Tour à tour, le gouvernement fédéral s'est opposé à participer financièrement avec le Québec à l'aménagement du parc Saguenay et a refusé de négocier la proposition québécoise de transfert de terrains pour les Forges du Saint-Maurice. Seul le dossier du canal Lachine s'est finalement réglé. Après trois ans de négociations, Ottawa a finalement accepté le transfert de régie et d'administration de terrains à long terme que lui proposait le Québec.

La parution en novembre 1982 du *rapport du comité consultatif sur la politique culturelle (Applebaum-Hébert)* a donné un éventail d'options au gouvernement fédéral pour intervenir dans ce secteur. Le Québec s'est opposé, en février 1983, à la vision centralisatrice du rapport, lequel fait fi de la spécificité culturelle du Québec.

Enfin, en février 1983, le gouvernement fédéral annonçait son intention de réviser *sa politique en matière d'établissement et d'intégration des immigrants* en vue d'exercer un plus grand « leadership » dans ce domaine.

Comme par les années passées, la DGAC a poursuivi l'application de la politique québécoise d'*intégrité du territoire*, tant à l'égard des transactions immobilières avec le gouvernement fédéral et ses organismes, qu'à l'égard de nos frontières avec les autres États-membres de la Fédération. Dans le premier cas, le MAI, entre autres, a poursuivi la réflexion sur les difficultés de mise en oeuvre de sa politique de transactions immobilières. Dans le second cas, le MAI a surtout travaillé à résoudre les problèmes de frontières posés par l'entente Québec—Ontario de 1981 sur le segment du fleuve St-Laurent—Lac St-François, ainsi que sur le dossier de l'exploitation des droits miniers du golfe St-Laurent.

La DGAC a en outre continué l'examen systématique de la constitutionnalité des projets de loi du gouvernement fédéral déposés devant le Parlement à Ottawa. Parmi ceux-ci, notons en particulier le projet de loi C-108, modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie, qui augmentait les pouvoirs de cet organisme de réglementer les lignes interprovinciales de transmission d'électricité, le projet de loi C-123 qui modifiait le rôle des ministères fédéraux, ainsi que le projet de loi S-31 sur la limitation de la propriété des actions des sociétés.

La participation du Québec aux réunions intergouvernementales est demeurée sélective, comme il en a été décidé dans la foulée des événements de novembre 1981. La DGAC a entrepris, avec tous les ministères, d'établir un inventaire des réunions fédérales-provinciales afin de mieux identifier celles où les intérêts du Québec étaient en jeu.

La DGAC, par le biais de programmes d'aide et de coopération, a continué de favoriser le développement des *communautés francophones hors Québec* et de resserrer les liens de solidarité qui les unissent aux Québécois. Elle a en même temps poursuivi des programmes de coopération avec d'autres gouvernements provinciaux.

1. Les affaires institutionnelles

1.1 Les affaires constitutionnelles

Comme l'année dernière, le dossier constitutionnel a occupé une place importante dans les activités du ministère. Ce fut en effet l'année de l'après-rapatriement.

La reine a proclamé à Ottawa, le 17 avril 1982, la mise en vigueur de la « *loi constitutionnelle de 1982* ».

Le Québec a posé une série de gestes par lesquels il signifiait son refus de reconnaître la légitimité de cette loi adoptée malgré son opposition. Le projet de loi 62 soustrait toutes les lois adoptées avant le 17 avril 1982 à l'application de la Charte des droits du « Canada Act ». Cette législation était d'ailleurs adoptée en vertu de la clause dérogatoire de la loi contitutionnelle. Elle stipulait aussi que le Québec ne pourra donner son consentement à l'application du critère de la langue maternelle de l'article 23 du « Canada Act », de façon à ouvrir l'accès à l'école anglaise, qu'après avoir reçu le consentement de l'Assemblée elle-même. Enfin, fut incluse dans chacune des lois qu'elle édictait, une disposition dérogatoire à la Charte des droits en question.

Par ailleurs, afin d'étayer la souveraineté de l'Assemblée nationale, tout en confirmant notre intérêt pour la protection des citoyens, le Québec devait renforcer au cours de l'année la Charte québécoise des droits et libertés de la personne.

Notre opposition à l'attitude d'Ottawa et des autres gouvernements dans le dossier constitutionnel s'est aussi manifestée par la poursuite de notre politique de non-participation sélective aux différentes rencontres fédérales-provinciales ou interprovinciales. En outre, le Québec a maintenu son retrait du Secrétariat des Conférences intergouvernementales canadiennes et a refusé de participer à son financement.

L'opposition du Québec au « Canada Act » s'est aussi poursuivie sur le plan judiciaire. La Cour suprême du Canada émettait un avis unanime le 6 décembre, par lequel elle niait l'existence d'une convention reconnaissant un droit de veto du Québec basé soit sur la règle de l'unanimité, soit sur le principe de la dualité canadienne.

À la suite de l'avis de la Cour suprême, le premier ministre écrivit, le 17 décembre 1982, au premier ministre du Canada pour lui demander de faire déposer devant le parlement fédéral une résolution visant à amender la constitution pour reconnaître au Québec, soit un droit de veto d'application

générale, soit un droit de veto spécifique, c'est-à-dire un droit de retrait assorti d'une pleine compensation financière dans tous les cas. En outre, cette résolution soustrairait le Québec à l'application de l'article 23 du « Canada Act » portant sur le droit à l'instruction dans la langue de la minorité, consacrant ainsi la compétence exclusive du Québec en matière de langue d'enseignement.

Le premier ministre du Canada refusa le 24 décembre, d'élargir le concept du droit de retrait et de renoncer aux dispositions de l'article 23. Toutefois, il se disait prêt à reformuler cet article et à appuyer le Québec pour obtenir un droit de veto, à la condition que celui-ci accepte de participer aux travaux constitutionnels en cours et souscrive formellement à la *Loi constitutionnelle de 1982*.

Au cours de l'année, le débat constitutionnel a aussi porté sur deux autres séries de questions que le ministère a suivi de près: le problème de la définition des droits des autochtones et celui des autres modifications constitutionnelles à apporter aux lois fondamentales sur des questions autres qu'autochtones.

La loi constitutionnelle de 1982 prévoyait en son article 37 la convocation dans l'année suivant son entrée en vigueur d'une conférence fédérale-provinciale des premiers ministres sur les questions constitutionnelles qui intéressaient directement les peuples autochtones du Canada.

Quatre réunions de fonctionnaires préparatoires à la Conférence constitutionnelle des premiers ministres sur les droits des autochtones ont été tenues. Le ministère et le SAGMAI ont suivi les délibérations de ces diverses réunions à titre d'observateurs.

Parallèlement à ce processus, se développait sur le plan interne un mécanisme de consultation des représentants des autochtones québécois. Afin d'appuyer les demandes légitimes des autochtones québécois, le Québec décida de participer aux délibérations des deux réunions de ministres responsables des questions constitutionnelles qui se sont tenues à Ottawa les 31 janvier et 1er février 1983, ainsi que les 28 février et 1er mars. Les représentants du Québec précisèrent toutefois qu'ils ne reconnaissaient pas pour autant la légitimité du « Canada Act ».

Par la suite, le Conseil des ministres décida de participer à la Conférence fédérale-provinciale des premiers ministres sur la définition des droits des autochtones qui se tenait à Ottawa, les 15 et 16 mars. La moitié de la délégation du Québec à cette conférence était d'ailleurs composée de représentants de ces derniers. Au cours de la conférence, M. Lévesque exposa que sa présence ne se justifiait que par le désir du Québec d'appuyer les demandes des autochtones et que nous ne mettrions pas en branle nous-mêmes le processus d'amendement constitutionnel. En outre, il a précisé que nous nous objecterions aux modifications constitutionnelles susceptibles d'affecter l'intégrité du territoire du Québec ou la souveraineté de l'Assemblée nationale.

Conformément à la position qu'il avait exprimée au début de la réunion, le Québec n'a pas signé l'accord intergouvernemental, d'ailleurs relativement mineur, d'amendement constitutionnel qui fut l'aboutissement de celle-ci. Il a toutefois pris l'engagement de participer, à un degré qui ne serait pas moindre que sa participation actuelle, à toutes les réunions prévues pour les droits des autochtones au cours des prochaines années.

Au cours de la Conférence constitutionnelle des premiers ministres, la question du droit de veto ou du droit de retrait du Québec n'a pas été abordée. Au cours des semaines précédentes, des échanges exploratoires avec des représentants des autres gouvernements provinciaux avaient permis d'établir que la quasi-totalité d'entre eux était opposée à la reconnaissance d'un droit de veto du Québec, mais que par contre, ceux-ci pourraient être ouverts à des accommodements à la formule du droit de retrait de la procédure de modification de la constitution. Étant donné qu'en vertu de l'article 41 de la *Loi constitutionnelle de 1982* les modifications à la formule d'amendements exigent l'accord unanime des parties en cause, la question des changements à apporter à cette formule constitua donc dès le début un noeud gordien.

À l'occasion des discussions constitutionnelles préparatoires à la Conférence des premiers ministres sur les droits des autochtones, divers projets de modifications sur des sujets autres qu'autochtones ont été envisagés: l'enchâssement du droit à la propriété dans la constitution, les modifications à l'article 96 de l'A.A.N.B. de 1867 permettant la constitution de tribunaux administratifs, un ajout prévoyant la nomination d'un remplaçant du lieutenant-gouverneur en cas de décès de celui-ci.

Le ministère a délégué des observateurs aux quatre réunions de fonctionnaires qui se sont tenues sur ces sujets. De même, un observateur du ministère a suivi les échanges qui ont eu lieu sur ces questions aux réunions ministérielles.

Ces différents projets de modifications constitutionnelles n'ont pas eu de suites pour diverses raisons. Le droit à la propriété fut rejeté, faute d'appui de la plupart des Provinces, et l'absence de l'unanimité nécessaire à l'adoption de l'amendement sur le remplaçant du lieutenant-gouverneur a bloqué celui-ci. La réforme des tribunaux de la

famille fut empêchée par le refus d'Ottawa d'y procéder tant qu'il n'aura pas terminé sa réflexion sur la révision de sa législation sur le divorce. Quant à la modification touchant les tribunaux administratifs, laquelle rencontrait un très large consensus dans les Provinces, Ottawa n'entendait pas y procéder avant que les amendements constitutionnels sur les droits des autochtones n'aient eu lieu.

Enfin, le ministère a suivi les travaux des sociétés savantes qui ont examiné l'évolution des dispositions constitutionnelles en matière de langue, ainsi que la portée de la « *loi constitutionnelle de 1982* ».

1.2 Intégrité du territoire

Le ministère a poursuivi sa mission de veiller au respect de l'intégrité du territoire dans sa double dimension externe et interne. Dans le premier cas, certains problèmes de frontière de l'entente Québec—Ontario sur le segment du fleuve Saint-Laurent—lac St-François ont été examinés. En outre, le ministère, de concert avec le ministère de l'Énergie et des Ressources, a poursuivi l'étude du dossier des droits miniers sous-marins dans le golfe Saint-Laurent. Certaines questions frontalières ont aussi été examinées en ce qui concerne les limites du Québec dans le Labrador ou avec l'Ontario. Enfin, les implications juridiques de la *loi constitutionnelle de 1982* en ce qui concerne les frontières septentrionales du Québec ont fait l'objet d'un examen de la part du ministère.

En ce qui concerne la dimension interne de l'intégrité du territoire du Québec, le ministère a continué, au cours de l'année, à veiller à ce que la politique dans ce domaine soit appliquée en fonction des intérêts et des priorités du Québec, suivant les directives fixées par le Québec lui-même en matière de transactions immobilières.

Certains dossiers ont particulièrement retenu l'attention. Mentionnons à cet égard le projet fédéral d'aménagement d'un espace à des fins d'exercice de tir aérien pour le compte du ministère de la Défense dans la région du Saguenay—Lac St-Jean. Ce projet risque d'avoir des répercussions considérables sur le plan de l'environnement, de la protection des personnes, du voisinage et de leurs biens, de même que des activités économiques et récréatives de la région. Un comité interministériel, composé des ministères et organismes concernés, a été chargé d'étudier toutes les implications éventuelles du projet et de faire les recommandations appropriées.

L'entente de 1973 relative à un échange de terrains entre la Commission de la Capitale nationale et le gouvernement du Québec a également soulevé certains problèmes. Cette entente a été signée en 1973 mais non finalisée par la suite, le Québec et la CCN ne s'étant jamais remis leurs titres de propriété.

Par ailleurs, le ministère, avec le SAGMAI et les principaux ministères sectoriels concernés, a participé à l'élaboration d'une nouvelle politique québécoise d'agrandissement et de création de réserves indiennes au Québec.

1.3 Les affaires législatives et judiciaires

Le ministère a encore été très actif en ce qui concerne l'analyse de la constitutionnalité des projets de loi fédéraux déposés devant le parlement à Ottawa. Ainsi, il a examiné à la lumière du partage des compétences législatives, près d'une cinquantaine de projets de loi de la Chambre des communes et du Sénat. Parmi les projets de loi déposés devant la Chambre fédérale des députés, notons les suivants qui présentaient un intérêt particulier pour le Québec: l'ensemble de huit projets de loi sur l'énergie et plus précisément les dispositions concernant l'exploitation d'un couloir hydroélectrique interprovincial, les projets de loi sur la faillite et l'insolvabilité, sur l'accès à l'information, sur l'exploitation publique des paris collectifs, sur la mousse d'urée-formaldéhyde, sur l'organisation du gouvernement fédéral, etc. Enfin, en ce qui concerne le Sénat, le Québec s'est plus particulièrement préoccupé du projet de législation visant à limiter l'acquisition par les provinces d'actions de sociétés exerçant des activités dans le domaine du transport interprovincial et international ou reliées à l'énergie.

Dans le domaine judiciaire, le ministère a continué de suivre l'évolution des causes pendantes soulevant un problème constitutionnel. Au niveau de la Cour suprême du Canada, soulignons l'affaire du droit de veto du Québec, les litiges sur la propriété des richesses naturelles au large des côtes de la Colombie-Britanique et de Terre-Neuve et la contestation de la validité de la loi de Terre-Neuve sur les droits dans les eaux du Labrador. En ce qui concerne la Cour d'appel et la Cour supérieure du Québec, retenons surtout les contestations sur la constitutionnalité des dispositions sur la langue d'enseignement de la Charte de la langue française, des législations sur le retour au travail des employés du secteur public et parapublic, ainsi que diverses autres contestations basées sur la Charte des droits de la *loi constitutionnelle de 1982*. Enfin, le ministère a analysé les différentes décisions qui ont été rendues au Canada sur d'autres questions constitutionnelles afin d'en dégager les implications pour le Québec.

Certaines affaires se déroulant à l'extérieur du Canada, mais ayant des incidences sur le débat constitutionnel que le Québec avait entrepris avec Ottawa ont été suivies. Ainsi, les contestations judiciaires des Indiens de l'Ouest du projet de rapatriement fédéral devant la Haute cour de justice de Londres, puis devant la Cour d'appel, ont retenu notre attention.

1.4 La recherche

Durant l'année, la Direction des affaires institutionnelles a consolidé son mandat de recherche dans le domaine des relations intergouvernementales. À l'occasion, elle a accordé son appui aux activités des différentes directions sectorielles sur le plan des relations fédérales-provinciales. Elle a continué à suivre de près les grands dossiers touchant au fonctionnement du fédéralisme canadien, ainsi qu'aux positions des gouvernements et des principaux intervenants sur la scène canadienne à l'égard des questions reliées aux relations intergouvernementales.

La Direction a notamment effectué des études afférentes à la Conférence constitutionnelle sur les droits des autochtones. Elle a aussi fait une recherche sur l'évolution du système fédéral canadien, considérée sous l'angle de la transformation des rapports entre le gouvernement central et les provinces. Afin de bien cerner les priorités du Québec en matière de réunions intergouvernementales, la Direction a confectionné un registre de toutes les rencontres fédérales-provinciales et interprovinciales auxquelles le Québec participe. En outre, elle s'occupe de mettre à jour, sur une base régulière, l'ensemble des informations à sa disposition concernant chacune des provinces canadiennes. Enfin, la Direction se tient informée des diverses recherches effectuées par des institutions et des organismes spécialisés en études sur le fédéralisme et les relations intergouvernementales.

2. Les affaires économiques et financières

2.1 Le développement régional

Depuis janvier 1982, le gouvernement fédéral poursuit la mise en oeuvre de sa nouvelle politique de développement régional visant à étendre sa présence physique dans les régions et les sous-régions, de façon à se rendre plus visible auprès des agents économiques et de la population en général.

Pour réaliser cet objectif, le gouvernement fédéral a procédé à la réorganisation administrative de ses ministères à vocation économique. Le nouveau département d'État au Développement économique régional a ouvert dans chaque province un bureau dirigé par un coordonnateur de niveau supérieur et possédant, dans les principales sous-régions, des bureaux établis par les ministères sectoriels fédéraux. Il s'agit donc d'une véritable structure parallèle à celle du gouvernement du Québec. En plus d'être un instrument de communication directe entre les régions et le Cabinet fédéral, le bureau régional coordonnera dans chaque région l'activité des ministères fédéraux sectoriels et surtout, il aura pour fonction d'élaborer des politiques et des plans de développement pour chaque région.

Le gouvernement fédéral a également précisé la forme qu'il entend donner aux nouvelles ententes de développement avec les provinces. Celles-ci seront en effet négociées et administrées par les ministères fédéraux sectoriels et elles devront tendre à réaliser les plans fédéraux de développement pour chaque province et chacune de ses régions. Il a également précisé qu'il souhaite dorénavant dispenser lui-même (federal delivery) les programmes dans les provinces.

Ce changement d'orientation a été amorcé sans aucune consultation avec les provinces et vise, semble-t-il, à rechercher une visibilité maximale pour les contributions fédérales. Ce n'est pas la visibilité cependant qui peut inquiéter mais plutôt la marginalisation des pouvoirs des gouvernements provinciaux en matière de développement économique et social.

Le Québec a toujours en effet estimé primordiale la nécessité d'assumer lui-même l'aménagement et le développement de ses régions. Il s'est par ailleurs constamment opposé aux interventions directes du gouvernement fédéral auprès des instances locales et régionales.

Des réunions ont également eu lieu entre les ministres fédéraux et québécois pour déterminer l'utilisation du solde non encore dépensé des ententes en cours. Le gouvernement du Québec a transmis au gouvernement fédéral plusieurs propositions qui devraient permettre de liquider ce solde avant l'échéance des ententes.

2.2 L'énergie et les ressources

Le domaine de l'énergie et des ressources a été très actif au niveau des relations fédérales-provinciales en 1982-1983.

En adoptant les lois C-101 à C-108 malgré les nombreuses représentations faites par le Québec, le gouvernement fédéral confirmait nos appréhensions à l'égard de sa politique énergétique: elle constitue un effort systématique de centralisation des mécanismes de contrôle et de décision quant aux ressources énergétiques détenues par les provinces. Par

l'adoption de la loi C-108 modifiant la loi sur l'Office national de l'énergie, le gouvernement fédéral a ainsi maintenu sa décision de rendre possible l'expropriation de corridors en vue de permettre l'exportation d'électricité à travers le territoire québécois, sans le consentement du gouvernement du Québec.

Certains accords ont malgré tout été conclus avec le gouvernement fédéral. Une entente relative à l'administration par Hydro-Québec du programme canadien de remplacement du pétrole, une autre impliquant le Conseil national de recherches du Canada et l'IREQ en vue de la construction d'un TOKAMAK à Varennes ainsi qu'un accord Canada—Québec sur les économies d'énergie dans l'industrie ont en effet été signés en 1982-1983. Le gouvernement fédéral n'a, par ailleurs, pas encore rempli sa promesse d'indemnisation faite à la suite de l'abandon des travaux de construction de l'usine d'eau lourde La Prade. Enfin, mentionnons que la Cour suprême du Canada a entendu la cause relative à la loi de Terre-Neuve « An Act to provide for the repeal of the Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited (Lease) » qui vise à mettre fin au contrat d'achat d'électricité détenu par Hydro-Québec. Le jugement est attendu au cours de l'année 1983.

Un projet d'achat coopératif d'avions citernes CL-215 par les provinces canadiennes et le gouvernement fédéral en vue de combattre les feux de forêts a retenu l'attention du gouvernement et du ministère en 1982-1983. Le Québec s'est d'ailleurs engagé, en principe, à acquérir quatre de ces avions pour ajouter à sa flotte, si bien entendu, le projet va de l'avant. Rappelons que ces avions sont fabriqués par Canadair à Montréal.

2.3 Industrie et commerce

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme du Québec a rencontré à Toronto le 27 janvier 1983 son homologue ontarien dans le but de passer en revue certains sujets d'intérêt commun. Les ministres ont notamment abordé quelques questions bilatérales relatives au commerce interprovincial et à des projets de collaboration en développement industriel. D'autres sujets impliquant plus directement le gouvernement fédéral ont également été étudiés par les ministres: le développement de l'industrie pétrochimique dans l'Est du Canada, la survie des secteurs du textile et du vêtement, les exportations de matériels de transport urbain et les achats d'équipement reliés au programme de modernisation de l'industrie des pâtes et papiers.

Lors d'une Conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Industrie et du Commerce tenue à Ottawa le 21 février 1983, le ministre québécois a souligné le double emploi inutile occasionné par la réorganisation des ministères fédéraux de l'Industrie et du Commerce et de l'Expansion économique régionale. Il a de plus exposé l'urgence de la prise de décisions sur des sujets tels que la législation concernant les brevets pharmaceutiques, la limitation des importations de vêtements ainsi que la substitution des importations.

L'industrie pétrochimique québécoise étant particulièrement affectée par la politique énergétique nationale (P.E.N.) et la récession économique, le gouvernement fédéral a accepté en mars 1983 la proposition du Québec d'accorder à court terme à Pétromont une assistance financière. Cette contribution prendra la forme d'une prise en charge des pertes d'exploitation de 1983 et 1984 jusqu'à concurrence de 50 millions de $ et sera défrayée à part égale par les deux gouvernements. Ces derniers ont aussi convenu de créer un groupe de travail chargé de l'élaboration d'un projet de politiques sur la pétrochimie.

Lors de l'attribution à la société MacDonnell-Douglas du contrat pour la fourniture de 138 avions F-18, divers ministres et fonctionnaires fédéraux s'engagèrent à ce que 48 % des retombées économique du programme se réalisent au Québec, ce qui était alors directement proportionnel avec la part québécoise de l'industrie aéronautique canadienne. Les données publiées récemment confirment les appréhensions du gouvernement du Québec, maintes fois exprimées au gouvernement fédéral, à l'effet qu'il leur serait difficile de respecter leurs engagements, compte tenu des caractéristiques de l'industrie aéronautique québécoise. En décembre 1982, l'avantage de l'Ontario était déjà évident alors que les contrats accordés au Québec ne représentaient que 26 % du total accordé dans les deux provinces. Comme il est maintenant impossible que le Québec obtienne 48 % des retombées économiques du F-18, le gouvernement du Québec réclame maintenant que le Fédéral compense le manque à gagner, en prenant immédiatement les mesures nécessaires pour orienter vers le Québec des retombées compensatoires extérieures au contrat tout en continuant de maximiser les retombées du F-18.

2.4 Commerce extérieur

Les ministres responsables du Commerce extérieur se sont réunis une première fois à Ottawa le 21 juin 1982. Le Québec était représenté par le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme qui a souligné la croissance exceptionnelle des exportations internationales du Québec qui sont passées de 5,6 milliards de $ en 1975, à 15 milliards de $ en 1980 soit, une augmentation moyenne de près de 22 % par année. Le phénomène de concen-

tration est par ailleurs évident: les 25 principaux produits comptent pour 70 % des exportations. L'émergence de nouveaux produits réduit cependant graduellement cette concentration. Le marché américain absorbe 65 % des exportations internationales du Québec alors que la part de la C.E.E. s'élève à 20 %. Pour l'Ontario, ces mêmes proportions sont respectivement de 80 % et de 5 %.

Le 14 septembre 1982 se tenait également à Ottawa, une deuxième réunion fédérale-provinciale des ministres responsables du Commerce extérieur. Le Québec était cette fois représenté par le nouveau ministre du Commerce extérieur. Celui-ci s'est attaqué à la politique fédérale de tamisage des investissements étrangers et a exprimé l'avis que F.I.R.A. constitue le principal obstacle à l'investissement étranger et il a proposé une révision majeure de la politique fédérale. Le ministre québécois a proposé l'adoption d'une approche globale identifiant par exemple des secteurs (les industries culturelles, les ressources naturelles), devant être protégés. Concernant la réunion ministérielle du G.A.T.T. (Genève, novembre 1982), le ministre du Commerce extérieur du Québec a demande que des consultations extensives avec préavis convenable, soient tenues avec les provinces concernant le mandat de la délégation canadienne. Il a demandé de plus que les provinces qui le désirent puissent être représentées officiellement à l'intérieur de la délégation canadienne. Cette requête du Québec fut finalement rejetée par le gouvernement fédéral. Le Québec et l'Alberta ont toutefois délégué des représentants sur place afin d'être en mesure de défendre au mieux leur propre intérêt.

Les sous-ministres responsables du Commerce extérieur se sont par la suite réunis en deux occasions, soit à Toronto le 25 octobre 1982 et à Ottawa le 22 février 1983. Ces deux rencontres ont permis de faire le point sur le projet de politique commerciale du Canada pour les années 80. Le ministère canadien des Affaires extérieures avait transmis préalablement un projet aux provinces en septembre 1982.

Plusieurs aspects de la politique commerciale touchent de près aux intérêts du Québec: le projet de marché commun canadien; la coordination des programmes fédéraux et provinciaux d'aide aux entreprises; les barrières non-tarifaires au Canada et aux États-Unis en matière de matériel de transport urbain; la politique fédérale sur les investissements étrangers; les secteurs de l'aéronautique, de l'automobile, de l'amiante, de la pétrochimie, du textile, du vêtement et de la chaussure.

2.5 Finances

Les ministres des Finances ont tenu leur réunion annuelle régulière le 16 décembre 1982 au Lac Meach. Trois conditions sont apparues essentielles aux ministres pour favoriser la relance de l'économie: des taux d'intérêt d'un niveau raisonnable et marqués d'une grande stabilité; la collaboration des gouvernements fédéral et provinciaux; la stabilité des politiques dans l'ensemble du secteur public, particulièrement en ce qui a trait aux modifications des structures de taxation. Les ministres ont de plus convenu de continuer à affecter des fonds spéciaux à des programmes de création d'emplois, d'accélérer dans la mesure du possible les investissements du secteur public et de poursuivre les efforts visant à encourager la construction domiciliaire.

Cette question devait opposer vivement le ministre fédéral à ses homologues des provinces lors de la rencontre du Lac Meach, ainsi que lors d'une réunion subséquente à Toronto le 7 mars 1983.

2.6 Les Transports

Au cours de cette année, les questions de transport aérien régional ont fait l'objet de négociations continuelles avec le gouvernement fédéral.

Le dossier de Québecair a en effet donné lieu à de nombreuses réunions des ministres des Transports et des fonctionnaires.

À la suite de l'investissement du gouvernement du Québec dans Québecair, les gouvernements du Québec et de l'Ontario ont proposé au gouvernement fédéral la création d'une nouvelle société qui regrouperait Québecair, Nordair et certains transporteurs ontariens et dans laquelle les deux gouvernements auraient une participation financière égale. Le ministre fédéral des Transports n'a pas accepté d'étudier cette proposition et il a plutôt proposé de liquider Québecair et de créer une nouvelle société Québecair 2 dont la propriété serait partagée entre le Québec et Air Canada et qui serait gérée par Air Canada.

Comme le Québec ne pouvait accepter cette solution, le gouvernement fédéral a accepté le principe d'une contre-proposition québécoise visant à la survie de Québecair par une association avec Air Canada et l'attribution de routes plus rentables. Avant de s'engager définitivement, le gouvernement fédéral a cependant exigé d'effectuer une analyse de la situation financière de l'entreprise et, après plusieurs mois, le ministre fédéral des Transports n'a toujours pas rendu sa décision.

Par ailleurs, des discussions se poursuivent depuis un an en vue de conclure une entente avec le

gouvernement fédéral pour l'aménagement d'un réseau d'aéroports en territoire nordique. Un accord de principe est intervenu récemment sur la construction et le financement de onze aéroports en territoire « inuit » et une entente devrait incessamment être conclue.

Dans le domaine routier, un incident majeur a bouleversé le monde des transports lorsque le président des États-Unis a imposé un moratoire dans l'attribution de permis à des transporteurs canadiens et a demandé une enquête pour vérifier des accusations de pratiques canadiennes discriminatoires à l'égard des camionneurs américains. Ainsi, les ministres fédéraux et provinciaux des Transports ont consacré à cette question la plus grande partie de leur 19e Conférence qui a eu lieu à Halifax, le 23 septembre 1982. Ils se sont concertés pour défendre les intérêts des transporteurs canadiens et pour faire des représentations auprès des autorités américaines. Finalement, le gouvernement américain a décidé de lever le moratoire.

Le problème de l'avenir de l'aéroport de Mirabel a, d'autre part, continué de faire l'objet de discussions fédérales-provinciales. Le ministre fédéral des Transports, après de longues hésitations, a annoncé, au mois d'août 1982, un ensemble de décisions visant à la relance de Mirabel sans modifier la vocation de l'aéroport de Dorval. Il n'a pas encore réussi cependant à mettre en application les exemptions fiscales sur le carburant qui constituaient l'essentiel du programme, à cause de l'incompatibilité de ces mesures avec la politique énergétique canadienne.

Il faut noter enfin qu'après de longues et difficiles négociations, des accords sont intervenus avec les sociétés ferroviaires pour l'utilisation des voies de chemin de fer des trains de banlieue de la région de Montréal.

2.7 L'agriculture

Les relations intergouvernementales au cours de l'année 1982-1983 en matière d'agriculture ont été marquées par la décision fédérale en février 1983 de réviser le tarif statutaire du Col du Nid du Corbeau, décision dont les effets risquent d'être désastreux pour l'avenir de l'agriculture au Québec. Le ministère a collaboré étroitement avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans ce dossier. La coalition pour la survie de l'agro-alimentaire au Québec qui regroupe des représentants des principaux organismes agricoles du Québec, ainsi que du gouvernement et de l'opposition, a demandé de rencontrer les principaux ministres fédéraux impliqués afin de leur faire part de leurs vues sur la question du tarif du Col du Nid de Corbeau.

Le ministère a également porté attention à plusieurs autres dossiers, dont celui de la stabilisation des revenus agricoles au sujet duquel le gouvernement fédéral ne semble toujours pas vouloir négocier un compromis acceptable en vue d'harmoniser les programmes fédéraux et provinciaux existants. On se doit de rappeler de plus, le dossier des terres expropriées en trop, de Mirabel où le gouvernement fédéral continue de causer des préjudices sérieux aux personnes qui ont été dépossédées.

2.8 Pêches maritimes

À la suite de la décision fédérale de mars 1982 de modifier les règlements sur l'émission des permis de pêche de l'Atlantique et de reprendre l'émission des permis aux pêcheurs oeuvrant sur des navires de 35 pieds et plus, responsabilité assumée auparavant par le Québec en vertu de l'Entente de 1922, le Québec a tenté de négocier un compromis avec Pêches et Océans Canada en vue de rétablir une capacité d'intervention valable dans la gestion des pêches maritimes du golfe du Saint-Laurent. Des discussions en ce sens ont eu lieu le 15 septembre 1982 lors d'une rencontre bilatérale Québec—Ottawa. L'offre québécoise n'a pas été acceptée par les autorités fédérales qui ont laissé entendre qu'elles songeaient à mettre fin aux engagements pris en 1922. En outre, les autres provinces ont continué de réclamer l'abolition des privilèges octroyés au Québec par cette Entente.

Lors d'une conférence fédérale-provinciale des ministres responsables des Pêches maritimes de l'Est du Canada, tenue le 7 décembre 1982, le plan de pêche 1983 a fait, entre autre, l'objet de discussions en ce qui concerne l'importance et la répartition des quotas, la présence dans le golfe du Saint-Laurent de navires de cent pieds et plus et l'entente Canada—C.E.E. Les ministres ont également abordé les résultats préliminaires des travaux du groupe d'étude des pêches de l'Atlantique présidé par M. Michael Kirby. À cet égard, le Québec, tout en convenant de la nécessité d'une réforme importante de l'industrie de la pêche de l'Est du Canada, a mis l'accent sur le problème de la qualité des produits marins dont la solution constitue le fondement de toute réforme globale.

Les résultats définitifs des travaux du groupe d'étude Kirby devraient d'ailleurs être remis au centre des discussions fédérales-provinciales de la prochaine année.

2.9 Environnement

Comme ce fut le cas au cours de l'exercice précédent, le problème des pluies acides a particulièrement retenu l'attention durant la période 1982-1983. Pour le Québec, dont le territoire est le plus

menacé, l'adoption de mesures concrètes de dépollution tant au Canada qu'aux États-Unis au cours des prochaines années, est d'une importance vitale.

Rappelons que le Canada a proposé aux autorités américaines, d'où provient la majeure partie des pluies acides affectant le Canada et le Québec, un engagement réciproque de réduire de 50 % les émissions polluantes. Les négociations Canada/États-Unis se trouvant dans une impasse depuis juin 1982, les discussions à caractère intergouvernemental ont été axées principalement sur l'étude de ce phénomène à l'intérieur du Canada.

La Direction générale des affaires canadiennes a donc participé à de nombreuses rencontres intergouvernementales impliquant les provinces concernées par ce problème dans le but d'établir un juste partage des responsabilités en ce qui a trait d'une part, à l'émission des polluants à l'origine des pluies acides et d'autre part, aux efforts de dépollution à consentir.

De plus, le Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement (CCMRE), a tenu une réunion ministérielle les 28 et 29 septembre 1982 à Régina. Les ministres ont à cette occasion créé un comité intergouvernemental de révision des structures de cet important organisme de collaboration intergouvernementale. Au cours de la même rencontre, le Québec a manifesté son désir de participer au réseau de centres de toxicologie que songe à mettre sur pied le gouvernement fédéral.

Enfin, l'exercice 1982-1983 a été marqué par la conclusion de l'entente sur la régulation des eaux de la rivière des Outaouais à laquelle sont associés le Québec, l'Ontario et le gouvernement canadien, ainsi que par la signature d'une nouvelle entente Québec—Ottawa concernant la cartographie des plaines d'inondation. Des négociations ont également débuté avec Ottawa visant la construction d'ouvrages de régularisation et de protection contre la crue des eaux sur plusieurs cours d'eau québécois.

2.10 Les statistiques

Le Québec a participé à de nombreuses rencontres bilatérales ayant pour but d'assurer la réalisation d'ententes conclues antérieurement, la mise à jour des connaissances techniques en matière statistique et la description des champs socio-économiques. Les rencontres fédérales-provinciales ont surtout porté sur le suivi du recensement de 1981 quant au traitement des données recueillies, la production et l'accessibilité des produits de ce recensement.

La question du sous-dénombrement de la population et de son impact sur les transferts fiscaux est demeurée d'actualité. En effet, le Québec a continué de réclamer le remboursement des pertes encourues lors des derniers accords fiscaux en raison de la sous-évaluation marquée de la population québécoise lors des recensements de 1971 et 1976.

3. Les affaires sociales, éducatives et culturelles

3.1 Les affaires autochtones

Les relations intergouvernementales dans ce dossier ont été surtout centrées sur la préparation de la conférence constitutionnelle des premiers ministres, portant sur les questions intéressant les autochtones, qui s'est déroulée à Ottawa les 15 et 16 mars. La Direction des affaires sociales, éducatives et culturelles et la Direction des affaires institutionnelles et de la recherche ont travaillé de concert avec le SAGMAI et le ministère de la Justice à l'élaboration des positions que le Québec a été appelé à défendre au cours de la Conférence des premiers ministres et de celles des ministres et fonctionnaires qui l'ont précédée. Elles ont joué, à cet égard, un rôle de premier plan.

Parallèlement à ce processus intergouvernemental, ces mêmes directions ont apporté leur collaboration au SAGMAI pour l'organisation d'une série de trois rencontres qu'a eues le premier ministre avec les leaders autochtones du Québec en vue d'intégrer, dans la mesure du possible, leurs principales revendications à celles du Québec. Ceux-ci avaient fait parvenir, le 30 novembre, une série de quinze propositions qu'ils demandaient d'appuyer dans le cours des travaux constitutionnels à venir. Le Conseil des ministres a approuvé en mars une série de quinze principes qui se veulent une réponse aux demandes autochtones. Le premier ministre a invité les leaders amérindiens et inuit à se joindre à la délégation du Québec aux conférences ministérielles et à celle des premiers ministres. Ils ont constitué la moitié de la délégation québécoise, et ont pris la parole au cours de la conférence.

Un autre événement d'importance a marqué la dernière année. Pour la première fois depuis quinze ans, il s'est tenu une conférence réunissant les ministres fédéraux et provinciaux, responsables des affaires indiennes. La conférence s'est déroulée à Frédéricton les 3 et 4 mai 1982; elle constituait l'aboutissement logique de deux réunions interprovinciales. La délégation québécoise, présidée par le Dr. Denis Lazure, y a fait part des positions du Québec sur des thèmes se rapportant aux projets fédéraux de création de gouvernements locaux amérindiens, à la prestation de services aux populations autochtones et aux revendications territoriales.

Dans un autre ordre d'idées, le ministre fédéral des Affaires indiennes a annoncé en 1982 la décision de son gouvernement de verser des fonds de rattrapage de l'ordre de 61 000 000 $ aux bénéficiaires de la Convention de la Baie James et du Nord Québécois. Des négociations se sont engagées entre le Canada et le Québec en vue de conclure deux ententes totalisant plus de 26 000 000 $ en matière d'immobilisations scolaires ainsi que de construction et de rénovation de logements dans les municipalités de village inuit.

3.2 La santé

Les relations intergouvernementales dans le domaine de la santé ont été dominées par des discussions ayant trait aux propositions fédérales visant à redéfinir les normes nationales (universalité, accessibilité, transférabilité, caractère complet des services, administration publique) et à instaurer un système de contrôle régissant les transferts fiscaux aux provinces, pour les programmes d'assurance-hospitalisation et d'assurance-maladie. Ces propositions fédérales ont été abordées, notamment lors de la rencontre sous-ministérielle interprovinciale du 29 septembre 1982 et lors de la rencontre ministérielle interprovinciale des 30 septembre et 1er octobre 1982. À maintes reprises le Québec, à l'instar des autres provinces, a dénoncé l'interventionnisme fédéral dans un domaine de compétence provinciale. Le projet de législation fédérale, intitulé « loi sur la santé au Canada » devait être déposé au 31 mars 1983, mais l'on prévoit l'été 1983 comme une échéance plus réaliste.

Parmi les autres dossiers traités au cours de l'exercice 1982-1983 dans le cadre des réunions fédérales-provinciales et interprovinciales, au niveau des ministres et des fonctionnaires, notons celui se rattachant aux activités du Comité canadien sur le sang, du Comité fédéral-provincial sur les services médicaux et en établissements, du Comité consultatif fédéral-provincial des responsables de programmes de médicaments.

3.3 La justice

Les sous-ministres de la Justice des provinces se sont réunis à Ottawa le 29 novembre 1982; ils ont rencontré le sous-ministre de la justice et le sous-solliciteur général du Canada dans les journées qui ont suivi. Ils ont alors surtout pris connaissance des rapports d'étapes d'une demi-douzaine de groupes de travail qui avaient été institués lors des précédentes rencontres fédérales-provinciales. À cette conférence de novembre 1982, les représentants du Québec n'ont assisté que comme observateurs aux séances de la rencontre qui avaient une portée constitutionnelle.

Deux dossiers d'importance n'ont guère avancé cette année. D'une part, ce n'est qu'à la fin du mois de mars 1983 que le solliciteur général fédéral a fait part à ses homologues de ses intentions en ce qui concerne la négociation d'une entente portant sur le partage des coûts afférents à la mise en application de la nouvelle loi fédérale sur les jeunes contrevenants. D'autre part, il en a pris plus d'une année au ministère fédéral de la Justice pour faire connaître ses propositions quant au renouvellement de l'entente en matière d'aide juridique et ce, malgré l'existence d'une position commune des provinces établie plus d'une année auparavant.

Toujours au chapitre des ententes, les ministres de la Justice et des Affaires intergouvernementales ont signé un protocole d'accord avec le gouvernement du Canada en matière de financement de l'administration de certaines dispositions du code criminel sur le contrôle des armes à feu. Les mêmes ministres ont, par ailleurs, signé une entente avec le solliciteur général du Canada relativement au paiement par le Canada, de services rendus dans le cadre du programme fédéral de libération conditionnelle.

Quant à la directive du conseil des ministres sur la participation sélective de représentants québécois aux réunions intergouvernementales, les ministères des Affaires intergouvernementales et de la Justice ont conjugué leurs efforts pour limiter la participation de leurs fonctionnaires aux seules rencontres susceptibles d'affecter les intérêts du Québec.

3.4 Les droits de la personne et la condition féminine

Un autre domaine où les activités internationales et canadiennes du ministère se rejoignent, est celui des droits de la personne, notamment sur le plan de l'adhésion et de l'application des conventions, pactes ou traités des Nations unies en cette matière.

C'est ainsi que le 26 janvier 1983, le ministre des Affaires intergouvernementales transmettait au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures le premier rapport du gouvernement du Québec relatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le rapport, soumis au Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, sera examiné par un Comité international d'experts.

Par ailleurs, le 15 décembre 1982, le ministre des Affaires intergouvernementales transmettait au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le second rapport du gouvernement du Québec ayant trait à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale couvrant

la période d'août 1979 à juillet 1982. Le 10 mai 1978, le gouvernement du Québec adhérait à la Convention et s'engageait à se conformer à ses termes. Ce rapport présente un bilan, globalement positif de l'engagement du gouvernement du Québec pour enrayer la discrimination raciale.

La ministre déléguée à la Condition féminine participait les 10 et 11 mai 1982 à la toute première conférence fédérale-provinciale des ministres responsables du dossier de la condition féminine. La ministre québécoise faisait remarquer à ses collègues que chacune et chacun poursuivaient les mêmes objectifs d'égalité et d'autonomie pour les femmes, mais que la spécificité culturelle, économique aussi bien que juridique des Québécoises exigeait qu'on trouve pour elles des solutions originales au Québec même. Les sujets traités lors de la conférence, furent les programmes d'accès à l'égalité, le harcèlement sexuel, les emplois non traditionnels et les services de garde et, à cette occasion, la ministre a rappelé les pas importants franchis par son gouvernement dans ces différents dossiers.

Dans un autre ordre d'idées, la deuxième conférence canadienne sur la garde de jour s'est déroulée du 23 au 25 septembre 1982 à Winnipeg; elle était parrainée par le ministère fédéral de la Santé et du Bien-être social et le Conseil canadien du développement social. Le gouvernement du Québec y était représenté par l'Office des services de garde à l'enfance et le Secrétariat général à la Condition féminine. La conférence avait comme objectifs la description et l'analyse de l'état actuel des programmes et politiques en matière de garde de jour, du point de vue provincial, territorial et national de même que les politiques et structures à venir qui sont indispensables à l'établissement d'une garde de jour de qualité supérieure au Canada. Les intervenants des milieux gouvernementaux et autres, approuvèrent un certain nombre de résolutions et afin de pallier à tout contrôle fédéral en cette matière, la ministre québécoise, responsable de l'Office des services de garde à l'enfance, écrivait à la ministre de la Santé et du Bien-être social pour lui faire savoir que son gouvernement était résolument opposé à toute ingérence fédérale dans le dossier de garde de jour et qu'il ne pourrait accepter la remise en cause de sa juridiction.

3.5 Éducation et culture

Le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC), dont font partie toutes les provinces, a tenu quatre conférences de niveau ministériel et plusieurs de niveau administratif.

Les sujets qui ont retenu l'attention sont ceux du financement de l'enseignement postsecondaire, de la renégociation des programmes de bilinguisme dans l'enseignement, d'aide financière aux étudiants et de réévaluation du rôle et des modes de fonctionnement du Conseil des ministres de l'Éducation.

En ce qui a trait à la question du financement de l'enseignement postsecondaire, les provinces et le gouvernement fédéral ont convenu du maintien de ce financement pour les deux prochaines années avec une indexation annuelle de 6 % et 5 %. Le gouvernement fédéral a également accepté le projet de protocole soumis par les provinces et qui doit sous-tendre les nouvelles ententes relatives à l'éducation dans la langue seconde. Le projet de protocole, qui a une durée de trois ans, doit entrer en vigueur en 1983-1984. Sa mise en oeuvre doit se faire au moyen d'ententes bilatérales à conclure entre chaque province et le gouvernement fédéral.

Le Québec administre son propre régime d'aide financière aux étudiants. Il n'a donc pas participé directement aux discussions sur ce programme. Quant à la question de la révision du rôle et des modes de fonctionnement de CMEC, le dossier a évolué favorablement au cours de la dernière année.

Le rapport du Comité d'étude sur la politique culturelle fédérale (rapport Applebaum-Hébert) rendu public le 16 novembre 1982, recommande un accroissement substantiel du budget fédéral consacré à la culture et une réorganisation importante des rouages de l'appareil administratif impliqués dans ce secteur d'activité. Le rapport accepte d'emblée la présence du gouvernement fédéral dans le domaine culturel et il passe complètement sous silence la réalité culturelle québécoise ainsi que les problèmes de coordination nombreux qui se sont développés entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

Le ministre fédéral des Communications, M. Francis Fox, a déjà commencé à donner suite à ce rapport en annonçant, au mois de mars 1983, son intention de déposer un nouveau projet de loi sur les droits d'auteur.

En matière de toponymie, le Québec a été l'hôte en septembre 1982 de la conférence annuelle du Comité permanent canadien des noms géographiques.

3.6 Communications

La télévision payante était à l'ordre du jour de la Conférence des ministres fédéraux et provinciaux des Communications, tenue à Calgary en mai 1982.

Le ministre fédéral des Communications signifia à ses collègues, dès le début de la rencontre, que la télévision payante était, quant à lui, de juridiction fédérale et qu'il n'avait pas l'intention de discuter de transfert de compétences en cette matière. Les provinces s'opposèrent catégoriquement à cette attitude du gouvernement fédéral.

En participant à cette conférence, le Québec voulait essentiellement réaffirmer et défendre sa compétence en matière de télévision payante. Rappelons que le gouvernement du Québec a déjà indiqué son intention d'assurer le contrôle total de ce moyen de communication en adoptant, en août 1978, un règlement concernant la télévision payante et en amendant ce règlement en mars 1982. Le gouvernement du Québec estime que c'est la Régie des services publics qui doit mettre le règlement en application au Québec.

3.7 Science et technologie

Pour faire suite à la visite qu'il effectuait dans l'Ouest canadien à l'automne 1981, monsieur Jacques-Yvan Morin recevait en décembre 1982 monsieur Jim Horsman, ministre albertain de la Science et de la Technologie, afin de passer en revue plusieurs sujets d'intérêt commun.

En juillet 1982 monsieur Gérald Godin, ministre d'État au développement culturel et scientifique, rencontrait son homologue fédéral monsieur John Roberts. Compte tenu des changements politiques intervenus par la suite, le nouveau ministre québécois, délégué à la science et à la technologie, monsieur Gilbert Paquette rencontrait en février 1983 son homologue, monsieur Donald Johnston. Cette première prise de contact entre les deux nouveaux ministres a donné l'occasion de passer en revue différents dossiers dont celui de la relocalisation des employés des Laboratoires Ayerst, le projet québécois d'implantation d'une usine expérimentale de technologie des fermentations, le projet québécois de réseau de CAO-FAO et le dossier de l'implantation éventuelle d'un centre de recherche en électrochimie au Québec. Les deux ministres ont aussi abordé la question de la création éventuelle d'un centre international de génie génétique et de biotechnologie à Montréal, de même que la question des crédits fédéraux dépensés au Québec dans le domaine de la science et de la technologie.

3.8 L'immigration

Il s'agit d'un secteur où les discussions fédérales provinciales ont des implications internationales. En vertu de l'entente dite Couture-Cullen, le gouvernement du Québec exerce une partie de ses compétences en matière d'immigration à l'étranger.

Cette année, le comité mixte Québec—Canada, qui a été institué par l'entente précitée et au sein duquel siège un représentant de la Direction générale des affaires canadiennes, a tenu sa septième séance. Le comité a notamment été saisi de questions portant sur les réfugiés en provenance du Sud-Est asiatique et de l'Amérique latine, a entériné les nouvelles directives communes des deux gouvernements concernant la présélection des candidats à l'immigration à l'étranger et scruté les modes possibles de collaboration pour l'examen des demandes d'immigration des entrepreneurs-investisseurs.

Le 7 mars 1983, le ministre fédéral de l'Emploi et de l'Immigration a rencontré à Montréal le ministre québécois des Communautés culturelles et de l'Immigration. Le ministère a été associé de très près à l'organisation de cette rencontre qui a d'abord porté sur le traitement des dossiers des personnes qui ont revendiqué le statut de réfugié après leur arrivée au Canada et des personnes qui demandent à résider de façon permanente au Canada après y être entrées avec statut de visiteur ou de résident temporaire. Les ministres ont également abordé la question des immigrants illégaux qui a fait l'objet d'études par les deux gouvernements.

Certains problèmes continuent de se poser au niveau des programmes d'établissement et d'intégration des immigrants; en ces matières, le Québec ressent le besoin d'exercer certaines responsabilités financières assumées actuellement par Ottawa afin de rendre cohérente l'ensemble de sa politique d'accueil. Des négociations se sont poursuivies tout au long de l'exercice afin de rechercher une meilleure coordination des programmes québécois et canadiens. L'annonce faite en février 1983 par le gouvernement fédéral à l'effet qu'il allait réviser sa politique dans les secteurs de l'établissement et de l'intégration des nouveaux arrivés au Canada, et la publication d'une série de documents de travail précisant davantage les interventions fédérales, ont mis fin pour l'instant aux pourparlers.

Les provinces ont presque toutes réagi à ce projet de réorientation des politiques qui confierait notamment un rôle accru aux organisations bénévoles et qui amènerait un réaménagement des programmes actuellement en vigueur. Elles se sont réunies, au niveau des fonctionnaires, en mars à Winnipeg pour examiner les documents fédéraux et arrêter les modalités d'une stratégie afin d'infléchir les vues d'Ottawa dans le sens de leurs intérêts communs.

Enfin, une équipe composée de fonctionnaires du MCCIQ et du ministère a négocié les dispositions de l'entente Québec—Canada en matière de formation professionnelle des adultes ayant trait à la formation linguistique des immigrants.

3.9 Loisirs, chasse, pêche, parcs et faune

À la suite de l'entente signée en 1981 entre le Québec, Ottawa et les villes de Chicoutimi, Jonquière, La Baie et Alma, le Québec a été l'hôte du 17 février au 3 mars dernier des Jeux d'hiver du Canada. Le ministère des Affaires intergouvernementales a participé aux différentes phases de la négociation de cet événement.

Dans le domaine des loteries, M. Gérald Regan a indiqué son intention de donner 200 000 000 $ à la ville de Calgary pour le financement des Jeux olympiques d'hiver de 1988, par le biais de timbres, de monnaie olympique et d'une loterie sportive. Le 18 mars 1982, le gouvernement fédéral présentait le projet de loi C-95 qui l'habilitait à créer une corporation de la couronne ayant mandat de mettre sur pied des concours de pronostics sportifs. Le 10 juin 1982, le gouvernement fédéral présentait le projet de loi C-117 qui amendait la section 188 (par. 1 (c)) du Code criminel relatif aux paris mutuels.

Le Québec et les autres provinces estiment que les concours de pronostics sportifs constituent, en fait, des loteries et violent ainsi l'entente intervenue en 1979 sur le démantèlement de Loto Canada. Pour stopper la démarche du gouvernement fédéral, les provinces mirent sur pied en juin 1982 une nouvelle loterie interprovinciale, la Loto 6-49, de façon à occuper le champ des loteries « on line ». De son côté, Loto Québec lançait, le 21 novembre 1982, une nouvelle loterie appelée Hockey-sélect qui était du même type que le concours de pronostics sportifs que le gouvernement fédéral voulait lancer.

Lors d'une conférence interprovinciale des ministres responsables des loteries, tenue à Toronto en novembre 1982, le Québec a invité les autres provinces a se joindre à lui pour former une loterie pancanadienne de type Hockey-sélect dont un pourcentage des revenus bruts, identique à celui versé aux Jeux olympiques de Montréal, pourrait être remis au comité organisateur des Jeux olympiques de Calgary.

De nombreuses discussions Québec—Ottawa ont eu lieu au sujet des parcs. L'entente sur l'aménagement du canal Lachine a été acceptée par les deux gouvernements, alors que le dossier des Vieilles Forges du Saint-Maurice fait toujours l'objet de pourparlers. Les autres dossiers qui ont surtout retenu l'attention du ministère sont ceux relatifs à l'aménagement du futur parc Saguenay, l'agrandissement du parc de la Mauricie et l'avenir du site de l'archipel de Mingan.

Dans le domaine de la faune, le Québec a participé à certaines rencontres intergouvernementales où il a exprimé ses préoccupations vis-à-vis le projet de protocole sur la convention des oiseaux migrateurs, le plan de gestion de ces oiseaux ainsi que l'Institut des fourrures du Canada. Au plan bilatéral Québec—Terre-Neuve, des discussions ont eu lieu sur la question de l'interception du saumon de l'Atlantique par les pêcheurs Terre-Neuviens. Les pourparlers se poursuivent entre les responsables des deux gouvernements afin de trouver une solution à ce problème.

3.10 Tourisme

L'importance accordée par le gouvernement du Québec à l'industrie touristique a permis l'adoption d'une stratégie de développement de ce secteur qui génère de nombreuses activités économiques au Québec. Au plan intergouvernemental, le Québec a participé à la Conférence fédérale-provinciale sur le Tourisme qui s'est tenue à Digby en Nouvelle-Écosse, le 9 septembre dernier. Il y a exprimé son inquiétude devant l'intervention unilatérale du gouvernement fédéral dans le secteur du tourisme. Il a également demandé à ce que des pressions soient faites sur Air Canada afin que cette compagnie incite les Américains à venir au Canada et pas uniquement les Canadiens à aller aux États-Unis. Au plan interne, l'organisation des fêtes Québec 1534-1984 s'est poursuivie de façon accélérée au cours de la dernière année.

3.11 Les affaires municipales

Les tentatives d'interventions directes du gouvernement fédéral auprès des municipalités ont dominé les relations intergouvernementales dans ce domaine. Plusieurs municipalités en effet se sont vu offrir des subventions à caractère discrétionnaire par des représentants fédéraux, principalement pour la construction d'équipements municipaux.

Le ministre des Affaires intergouvernementales et son collègue des Affaires municipales ont, tour à tour, fait savoir au gouvernement fédéral, par écrit et publiquement, que ces initiatives étaient inacceptables et qu'il convenait d'en venir à une entente.

Par ailleurs, à l'occasion de la rencontre interprovinciale des ministres responsables des Affaires municipales qui se tenait à Digby, du 17 au 20 août 1982 (le Québec n'y était pas présent), l'un des principaux sujets de discussions avait trait au rôle joué par le gouvernement fédéral dans le domaine municipal. Les ministères présents ont été unanimes à déplorer l'unilatéralisme des interventions et des décisions du gouvernement fédéral concernant les municipalités.

3.12 La protection civile

La Direction a participé, avec le Bureau de la protection civile du Québec, à la réunion annuelle du Conseil interprovincial de la planification d'urgence qui a tenu ses assises à Halifax à la mi-août. Les discussions ont notamment porté sur un protocole d'entente fédérale-provinciale pour la planification des mesures d'urgence et sur les intentions législatives fédérales en matière de planification d'urgence en temps de paix, suite à l'adoption par le Cabinet fédéral, en mai 1981, d'un décret sur la planification d'urgence. Les représentants des provinces se sont par la suite réunis avec les autorités fédérales à Winnipeg les 1er et 2 février 1983 où ils poursuivirent, entre autres, les discussions amorcées au cours de l'été.

Il faut mentionner qu'à la suite d'une demande en ce sens de la part du ministre québécois de la Justice, le gouvernement fédéral a accepté, en mai 1982, d'accorder une aide financière aux municipalités et aux citoyens de la Beauce, victimes des inondations survenues en avril 1982.

4. Les programmes d'aide et de coopération

C'est en 1982-1983 que s'est consolidée la nouvelle structure qui avait présidé à la création de la Direction des programmes d'aide et de coopération à l'été 1981. Sous l'action des trois coordonnateurs régionaux, les programmes d'aide à la francophonie canadienne et la coopération interprovinciale ont été intégrés.

Les Bureaux du Québec ont également été associés de plus près à ces actions, notamment pour les programmes d'appui à des initiatives multiples (PAIM).

Enfin, une employée contractuelle a été engagée à l'automne 1982 afin de veiller aux relations avec la presse francophone hors Québec, de mettre sur pied une chronique québécoise publiée dans les hebdos francophones hors Québec et de coordonner le programme d'aide à l'Association de la presse francophone hors Québec et ses composantes.

La Direction des programmes d'aide et de coopération gère trois programmes: le programme d'aide technique et financière à la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ), le programme d'appui à des initiatives multiples (PAIM) et le programme de coopération interprovinciale.

C'est à la suite des démarches de la Fédération des francophones hors Québec en 1977, que le gouvernement du Québec acceptait de lui accorder une aide technique et financière en vue d'atteindre les objectifs qu'elle s'était fixés. Le gouvernement du Québec s'engageait par le fait même, à respecter les orientations, les objectifs et les priorités définis par les FFHQ et ses composantes.

Au nom de cet intérêt commun de la « francophonie », le gouvernement du Québec se reconnaît une responsabilité morale envers les francophones hors Québec. À leur égard, il poursuit les objectifs suivants:

a) Promouvoir le rapprochement entre les Québécois et les francophones hors Québec, faciliter leur connaissance réciproque et leur compréhension mutuelle afin de développer entre eux des liens de solidarité.

b) Collaborer au développement des communautés francophones hors Québec.

c) Accroître le rayonnement du Québec auprès des francophones hors Québec et de leurs institutions.

Le PAIM permet au ministère de fournir une contribution d'appoint aux organismes ou groupements francophones hors Québec pour des projets tels des stages, des colloques, des spectacles, des publications et divers achats de produits culturels.

Cinq consultants québécois étaient en poste le 31 mars 1983, auprès de la FFHQ et de deux de ses composantes (l'Association canadienne-française de l'Ontario et la Fédération des femmes canadiennes-françaises), un sixième consultant ayant terminé son mandat en décembre 1982.

Par ailleurs, un Guide de l'entente Québec-FFHQ a été mis au point et distribué en novembre 1982 aux organismes membres de la FFHQ. Outre des explications claires sur les objectifs poursuivis par le Québec, les différents programmes existants et leurs critères d'admissibilité, il contient un grand nombre de renseignements ainsi que la nomenclature des divers formulaires à utiliser selon le genre de demande.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a des activités de coopération technique avec l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Par le biais de ce programme, le Québec veut assurer son rayonnement dans les autres provinces canadiennes, favoriser la connaissance réciproque des Québécois et des résidents des autres provinces, promouvoir les échanges de vue et d'expertise, ainsi que contribuer à l'épanouissement de la langue et de la culture française en dehors du Québec.

Les projets de coopération touchent principalement les domaines de l'éducation, de la culture et des communications.

4.1 Les programmes d'aide et de coopération avec l'Ontario

Sous le volet de l'aide technique du programme de collaboration au développement des communautés francophones hors Québec, quatre consultants québécois ont travaillé, en 1982-1983, auprès d'organismes dont les bureaux sont situés en Ontario.

Parmi ces quatres personnes, l'une fut affectée comme conseiller en sports et loisirs auprès de l'ACFO (Association canadienne-française de l'Ontario), une seconde comme conseiller en planification et en développement organisationnel auprès de la FJCF (Fédération des jeunes canadiens-français), une troisième comme conseiller en gestion auprès de la FFHQ (Fédération des francophones hors Québec) et la quatrième comme agente de recherche en condition féminine auprès de la FFCF (Fédération des femmes canadiennes-françaises).

Dans le cadre du Programme d'aide à des initiatives multiples, quelques contributions financières ont été versées à des organismes comme Prise de parole, la seule maison d'édition franco-ontarienne, et Action-Éducation des femmes qui veut offrir aux intervenants francophones du Canada un service de références en formation, en réorientation et en éducation.

En ce qui a trait à la coopération, les activités et les programmes réalisés sous l'égide de la Commission permanente de coopération entre le Québec et l'Ontario sont demeurés aussi nombreux et variés que par les années antérieures.

Le Programme d'échanges d'emplois d'été pour étudiants de niveau universitaire a permis à 110 étudiants québécois de travailler pendant treize semaines dans la Fonction publique ontarienne alors qu'un nombre identique d'étudiants de l'Ontario séjournaient, en contrepartie, au Québec.

Dans le secteur culturel, plus d'une trentaine de projets de coopération ou de diffusion ont été financés. Ils impliquaient des artistes, des groupes et des organismes de tous les secteurs de l'activité culturelle. Parmi les projets les plus importants et les plus réussis, mentionnons le festival intitulé « Québec Connection » qui, en janvier 1983, a permis aux Torontois de goûter à divers aspect de la création culturelle contemporaine du Québec notamment le film, la danse, le théâtre, la musique, l'artisanat et la littérature.

Le secteur de l'éducation fut particulièrement actif avec ses nombreux programmes qui représentent plus de la moitié des activités découlant de l'entente de coopération et d'échanges de 1969. Les programmes d'échanges d'enseignants, de jumelage de classes, de coopération en éducation des adultes et de jumelage d'options professionnelles de niveau collégial, ont été réalisés avec un fort taux de satisfaction.

Le programme d'échanges d'élèves pour six mois est demeuré l'un des plus populaires avec près de 150 échanges en 1982-1983. Ce programme permet aux jeunes Québécois et Ontariens de connaître un milieu de vie différent et de faire l'apprentissage de la langue seconde, tant au sein de la famille d'accueil qu'à l'école.

Enfin, les projets de coopération entre collèges et universités du Québec et de l'Ontario ont aussi été nombreux. Onze collèges et trente-trois départements de diverses universités au Québec ont été impliqués dans des échanges de toutes sortes tels que des projets conjoints de recherche et des stages d'étude et participation à des conférences.

4.2 Les programmes d'aide et de coopération dans l'Est canadien

L'aide du Québec a porté sur des prêts de consultants québécois dans les domaines éducatif, culturel et sportif et sur la participation d'Acadiens à différents stages qui se sont déroulés au Québec, notamment en cinéma. Des bourses ont également été accordées en artisanat et en art d'interprétation.

La Société nationale des Acadiens a reçu une contribution financière en vue d'organiser un colloque sur la coopération et pour différents projets particuliers. La Fédération des Acadiens de Nouvelle-Écosse a également reçu une aide financière, afin d'engager des consultants québécois pour développer les stratégies de communication.

La coopération interprovinciale a maintenu son rythme permettant de consolider la diffusion des émissions de Radio-Québec.

Le programme d'appui aux initiatives multiples a été très actif dans les provinces de l'Est, justifiant environ la moitié des sommes totales engagées dans ce programme. Dix-sept projets se sont réalisés dans des secteurs aussi variés que l'artisanat, l'histoire, la foresterie, les coopératives et l'information. Enfin, la bibliothèque Champlain de l'université de Moncton a conclu un accord avec le gouvernement du Québec, ce qui la rend dépositaire universel des publications gouvernementales québécoises.

4.3 Les programmes d'aide et de coopération dans l'Ouest canadien

Le programme d'aide à la Fédération des francophones Hors Québec (FFHQ) de bénéficier d'une conseillère en développement communautaire et d'une conseillère culturelle pour l'organisation de la Pacifête. L'Association canadienne-française de

l'Alberta (ACFA) a reçu une aide technique pour une étude de marché du « Le Carrefour Bookstore » et des libraires du Carrefour ont suivi des stages en librairie au Québec. L'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan (ACFC), quant à elle, a bénéficié d'un expert québécois du ministère de l'Éducation du Québec pour l'aider à mettre sur pied une Commission scolaire française. Deux stages en économie ont été organisés au Québec pour des permanents de la Société Franco-Manitobaine (SFM).

Quant aux activités de coopération interprovinciale, elles ont été nombreuses et diversifiées. Dix étudiants universitaires ont participé aux échanges d'emplois d'été et deux étudiants franc-manitobains ont poursuivi en français, au Québec, des études collégiales en audiovisuel. Avec le Bureau de l'Éducation Française (BEF), des envois de livres québécois ont été effectués et une troupe québécoise de théâtre pour enfants a fait une tournée des écoles francophones. Le Collège universitaire de St-Boniface, le Centre de ressources éducatives et le Centre culturel franco-manitobain ont vu des membres de leur personnel suivre des stages de courte durée au Québec, et ont en même temps bénéficié d'aide financière pour recevoir des experts québécois ainsi que des artistes ou des troupes québécoises. Le Musée du Québec et celui d'art contemporain de Montréal ont échangé des informations avec la Winnipeg Art Galery.

L'Alberta et le Québec ont échangé trois professeurs pour une période d'un an. Trente étudiants, de part et d'autre, ont bénéficié du programme d'échange d'emplois d'été. Quatre-vingt étudiants albertains, de niveau secondaire, ont séjourné et étudié au Québec pendant 3 mois; autant d'étudiants québécois de même niveau scolaire ont séjourné en Alberta.

Cinq étudiants gradués en hydrologie forestière ont participé à un voyage-échange d'un mois. En diffusion et coopération culturelle, cinq Québécois ont pu se perfectionner au Banff Center, des troupes québécoises ont donné des spectacles dans les centres francophones et une aide technique a été apportée à la communauté de St-Paul pour l'aménagement d'un lieu muséologique. Une exposition de haut niveau a été préparée pour l'exposition des Métiers d'art du monde qui se tiendra pendant les Universiades 1983.

Le Québec a échangé un professeur avec la Colombie-Britannique pour la période d'un an et neuf étudiants québécois de niveau collégial ont suivi les cours du collège Lester B. Pearson. La diffusion et coopération culturelles ont permis à des troupes québécoises de se produire ou de participer à des colloques et à des conférences annuelles.

Une seule activité s'est déroulée en Saskatchewan, soit la participation d'un expert québécois à un Colloque pluridisciplinaire sur l'enseignement des sciences au Collégial. La Direction des programmes d'aide et de coopération (DPAC) tentera de maximiser son action auprès des Fransaskois, en 1983-1984.

Le programme d'appui à des initiatives multiples (PAIM) a permis aux francophones de ces quatres provinces de recevoir de l'aide financière pour l'organisation de festivals auxquels participaient des Québécois ou encore de bénéficier de l'expertise québécoise.

5. Le Bureau du Québec à Toronto

5.1 Les affaires publiques

Par son poids démographique et économique de même que par sa proximité géographique, l'Ontario demeure un des territoires où la présence permanente du Québec est la plus indiquée. Initialement établi sur la base de considérations économiques et financières, le Bureau du Québec à Toronto a progressivement élargi son mandat pour traiter également de diffusion culturelle et d'information. L'année 1982-1983, caractérisée par des rapports parfois difficiles au plan politique entre le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement du Québec, a été pour le Bureau du Québec à Toronto (BQT) une période d'activité plutôt intense.

C'est le 8 mai 1982 que le vice-premier ministre et ministre des Affaires intergouvernementales, monsieur Jacques-Yvan Morin, a inauguré officiellement les nouveaux locaux de Bureau du Québec à Toronto. Cette inauguration s'est déroulée en présence de nombreux représentants des milieux politiques, financiers et universitaires ontariens dont le premier ministre, monsieur William G. Davis ainsi que le ministre des Affaires intergouvernementales, monsieur Thomas L. Wells.

Le BQT et particulièrement son représentant en chef, monsieur Jean-Marc Blondeu, ont été mis à contribution lors de visites ministérielles et autres. Notons, à cet égard, la visite à Toronto du ministre des Finances, monsieur Jacques Parizeau, qui participait en septembre 1982 à la réunion du Fonds monétaire international et qui s'adressait aux membres du Round Table Club. Également, le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, monsieur Rodrigue Biron, rencontrait son collègue ontarien. En outre, le ministre du Commerce extérieur, monsieur Bernard Landry, était le conférencier invité du comité sur le commerce international de l'Association des manufacturiers canadiens, vers la mi-mars 1983. De même, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur

Jean Garon, visitait en novembre 1982 des installations de distribution et une exposition agricole. Enfin, le président de la Caisse de dépôt et de placement, monsieur Jean Campeau, prononçait une allocution devant l'audience du Canada Club le 28 février 1983.

Par ailleurs, le représentant en chef a participé à quelques colloques et séminaires universitaires dont la réunion annuelle du comité consultatif de l'Institut des relations intergouvernementales et d'université Queen's, a prononcé des communications plus spécifiquement devant des étudiants de l'université de Waterloo. Le représentant en chef a aussi continué à tisser des liens avec les représentants du milieu franco-ontarien et il a participé aux activités du Centre francophone de l'ACFO et du Club Richelieu.

5.2 L'information

Le Bureau du Québec à Toronto est doté d'un Centre d'information à l'usage du grand public et principalement destiné à répondre aux demandes d'information tant générales, c'est-à-dire sur l'ensemble des politiques et programmes du gouvernement, que plus spécifiquement touristiques. Au cours de l'exercice financier 1982-1983, les deux préposées aux renseignements du Centre ont répondu à quelques 16 800 demandes de renseignements sur le Québec que ce soit par téléphone, par courrier ou visites ce qui constitue une légère diminution par rapport à l'année précédente. Notons que l'information touristique demeure la première vocation du Centre du BQT.

Le Bureau du Québec à Toronto continue la diffusion de sa revue hebdomadaire de la presse ontarienne; cette dernière est acheminée à un certain nombre de ministères et organismes gouvernementaux québécois.

Par ailleurs, la tenue de certaines activités spéciales telles la Soirée du Québec au Toronto Press Club, le Festival Québec Connection, la Fête nationale ou les visites de ministres québécois ont fourni des occasions pour susciter des rencontres plus larges avec la presse ou pour l'envoi de communiqués de presse. Dans le cadre d'activités de promotion plus diverses, l'attaché d'information a organisé le séjour torontois du Bonhomme Carnaval à laquelle s'est ajouté un échange entre des équipes de hockey pee-wee du Québec et de l'Ontario.

5.3 La culture

Le conseiller culturel du BQT a intensifié ses activités en vue de promouvoir et de diffuser les produits culturels québécois en Ontario dans le but de faire ressortir leur originalité et il s'est également attardé à maintenir le volet de coopération culturelle entre le Québec et l'Ontario.

La principale activité artistique de l'année a consisté en la tenue au centre culturel de Harbourfront d'un festival d'art d'avant-garde québécois multidisciplinaire intitulé « Québec Connection ». Ce festival fut inauguré par le ministre des Affaires culturelles, monsieur Clément Richard et fut d'une durée de quatre semaines. C'est ainsi qu'un nombre impressionnant de manifestations se sont entrecroisées; mentionnons entre autres, le groupe UZEB, les Mimes Omnibus, la troupe de danse David Léveillé, le photographe Jacques Tousignant, le film « Keiko » du cinéaste Claude Gagnon, « Jouer sa vie » de Gilles Carle, « Le Toasteur » de Michel Bouchard, etc.

D'autres activités artistiques se sont succédées sous l'égide du BQT que ce soit dans le domaine des arts plastiques ou des arts d'interprétation. Citons la Deuxième biennale de la nouvelle tapisserie québécoise à Harbourfront, « Toronto—Montréal: new directions » au Toronto International Art Fair, « Québec Aujourd'hui » au Art Gallery of Ontario, *The Celestial Bicycle* de Roch Carrier, les Grands Ballets Canadiens, Danse-Partout, le concert gala de l'orchestre du Conservatoire de musique du Québec au Massey Hall, etc. Enfin, soulignons la visite du président de la Commission des biens culturels du Québec, monsieur Marcel Juneau, venu rencontrer ses homologues ontariens afin d'établir des liens de coopération.

5.4 Le revenu

Au plan fiscal, les agents vérificateurs du ministère du Revenu (volets taxe et impôt) ont continué de jouer un rôle très actif tant en ce qui concerne la quantité de renseignements fournis qu'en ce qui a trait à la récupération de cotisations additionnelles. Pendant l'année 1982-1983, les agents vérificateurs ont donné suite à plus de 12 000 demandes d'information que ce soit par téléphone, courrier ou visite; le résultat monétaire de l'année 1982-1983 fut exceptionnel compte tenu du fait que les cotisations additionnelles ont rapporté au-delà de 15 000 000 $. De plus, la section Revenu a organisé des sessions d'information à l'intention des corporations concernant les nouveaux relevés d'emplois remplaçant les TP3, TP4 et TP5.

5.5 Le tourisme

Au plan touristique, l'Ontario demeure un client privilégié pour le Québec vu sa proximité. Des rencontres fréquentes et soutenues ont été mainte-

nues auprès des principaux représentants de l'industrie touristique notamment auprès des grossistes, agents de voyage, opérateurs de tours, transporteurs et consommateurs (Majestic Tours, Proto Tours, Adanac Tours, Talk Tours, Chieftain Tours, Travelways Tours, Voyageurs Tours, Via Rail Tours). Des campagnes de promotion touristique dans les revues spécialisées (*Ski Canada, Canadien Travel Press, Touring and Travel*) ainsi que dans les journaux à grands tirages (Globe and Mail, Toronto Star, Toronto Sun, Hamilton Spectator, Ottawa Citizen, London Free Press) ont été poursuivies afin de stimuler la venue d'Ontariens au Québec pendant les quatre saisons. On a adjoint au conseiller touristique un démarcheur qui est affecté en grande partie à la sollicitation des congrès d'associations et de compagnies. Le marché des congrès représente du potentiel énorme à moyen et à long terme et on y accordera une attention particulière.

5.6 Le secteur économique

La vocation particulière du Bureau de Toronto, dans ce domaine, consiste à aider les petites et moyennes entreprises québécoises à entrer sur le marché ontarien. Ce dernier constitue pour elles un terrain d'essai à l'exportation (absence de barrières douanières, proximité géographique, etc.). À cette fin, la section économique a au cours de l'année accueilli un grand nombre d'hommes d'affaires et industriels québécois, individuellement ou en petits groupes, et les a mis en contact avec les réseaux de distribution, les services d'achat des grands magasins et des grandes chaînes ainsi qu'avec les agents manufacturiers ontariens; elle les a également aidés à participer à de nombreuses expositions et foires commerciales spécialisées qui se tiennent à Toronto (Canadien Hardware Show, Canadian Home Improvement Show, Toronto Furniture Show, Toronto Boat Show, Canadian Environnemental Show, Canadian Construction Show, Canadian Plastic Show, Hostex, Canadian Incentive and Premium Show, etc.).

Au cours de 1982-1983, quelques 160 missions de prospection commerciale individuelles ont été dirigées du Québec vers l'Ontario, dans le cadre du programme APEX du ministère du Commerce extérieur, soit environ 40 % du budget total du ministère pour ce programme de missions individuelles hors Québec. Les secteurs couverts lors de ces constructions et de rénovations; machinerie et équipements divers; meubles de maison et ameublements de bureau; articles de sport et bateaux de plaisance; climatisation et chauffage; cadeaux et bijoux; produits électriques électro-ménagers. Il faut ajouter à cela les efforts similaires accomplis avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour commercialiser les produits agro-alimentaires québécois en Ontario.

En ce qui a trait à l'autre volet important de son travail, l'équipe économique du BQT a continué au cours de l'année malgré la conjoncture économique difficile, à faire la promotion des investissements industriels au Québec. Les dossiers d'investissement étudiés au cours de 1982-1983 incluaient, entre autres, les secteurs suivants: pièces d'automobiles, électronique, télécommunications, agro-alimentaire, vidéo-cassettes. Parmi les projets d'investissement au Québec annoncés au cours de l'année et au développement desquels le BQT a contribué, mentionnons un projet d'expansion de 30 $ millions d'une usine de produits chimiques à Buckingham.

6. Bureau du Québec à Moncton

Ouvert en 1980, le Bureau du Québec à Moncton a accentué davantage le mandat économique donné à ce bureau en 198! pour la promotion commerciale et industrielle des produits et des entreprises du Québec.

Les relations avec les communautés francophones n'ont pas été négligées pour autant et des relations étroites se sont poursuivies avec la Société nationale des Acadiens, la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick, la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, la Société St-Thomas d'Aquin de l'Île-du-Prince-Édouard et la Conférence permanente des institutions acadiennes.

Outre le programme existant via l'entente Québec—F.F.H.Q., un grand nombre d'organismes acadiens ont fait appel au M.A.I.Q., via le Bureau du Québec, dans le cadre du Programme d'appui aux initiatives multiples (P.A.I.M.), cette région s'étant vu octroyer environ la moitié des sommes disponibles pour ce programme. Le Québec a également accordé son soutien financier au Colloque Acadie—Québec et Québec—Acadie, avec le président de la S.N.A., le père Léger Comeau.

Le Bureau a participé activement au Canadian Offshore Resource Exhibition à Halifax, en septembre 1982, ainsi qu'au Salon de la Restauration Apex '83 également à Halifax, en mars 1983.

De plus, le commissaire québécois de l'Année mondiale des communications, monsieur Charles-Henri Dubé, a inauguré à la Bibliothèque Champlain de l'Université de Moncton, le dépôt universel des publications gouvernementales québécoises. C'était la première fois que le Québec concluait une telle entente avec un organisme à l'extérieur du Québec.

Enfin, certains réaménagements effectués au cours de l'année permettent maintenant au Bureau du Québec à Moncton de tenir des expositions d'artistes québécois séjournant dans les Maritimes, ou de faire la promotion des productions culturelles québécoises.

7. Le Bureau du Québec à Edmonton

Au chapitre des relations institutionnelles, le Bureau du Québec à Edmonton a maintenu les rapports avec les gouvernements d'Alberta et de Colombie-Britannique en plus d'établir le contact avec les gouvernements nouvellement élus en Saskatchewan et au Manitoba. La tournée albertaine qu'effectuait, en mai 1982, le titulaire du ministère des Affaires intergouvernementales aura permis de redéfinir le ton des relations que compte désormais entretenir le Québec avec ses interlocuteurs du Canada anglais.

Les affaires économiques ont encore constitué le fer de lance des interventions du Bureau du Québec dans l'Ouest canadien. Qu'il s'agisse du reportage conjoncturel au niveau macro-économique, des représentations au niveau des politiques économiques ou de la liaison avec les agents économiques gouvernementaux et avec les associations d'affaires, le Bureau du Québec à Edmonton a intensifié ses contacts avec les preneurs de décisions et les faiseurs d'opinions de l'Ouest canadien.

De plus, la représentation québécoise à Edmonton s'est appliquée à maximiser les retombées associées au développement économique de l'Ouest canadien, et ce à trois niveaux: d'abord, via le levier financier que constituent les investissements québécois dans l'Ouest, ensuite par le biais des implantations requises sur le territoire du Bureau afin de concrétiser l'avance déjà acquise par les firmes québécoises dans la pénétration de ce marché, enfin au niveau des décisions d'établissement de sièges sociaux et autres, au Québec, par des firmes de l'Ouest actives dans le développement des ressources énergétiques de la Côte Est.

Bien entendu, ces interventions se doublent de l'effort constant, au niveau de la promotion des exportations québécoises, que consent la section économique du Bureau du Québec à Edmonton, dans le secteur des biens d'équipement et de consommation: missions, expositions, suivi au niveau des retombées industrielles des méga-projets. Ainsi, les visites exploratoires effectuées dans l'Ouest canadien par les exportateurs québécois et subventionnées par le gouvernement du Québec représentaient en 1982-1983 environ la moitié du total Nord-Américain et le tiers du total mondial réalisé en vertu de ce programme. Les petites et moyennes entreprises, les firmes actives dans le secteur des technologies avancées et les bureaux d'ingénieur-conseil ont intensifié leurs activités sur le territoire de la représentation québécoise, et souvent de concert avec elle. À titre d'exemple, plusieurs filiales de la SGF (Cegelec, Volcano, Marine Industries, BG Checo) ont accru leur présence sur les marchés de l'Ouest canadien. De la même façon, de gros contrats ont été décrochés au cours de la dernière année, telle la commande de 32 millions de dollars accordée par la Gulf à la Dominion Bridge-Sulzer pour la construction des quatorze modules d'une île artificielle destinée au forage dans la mer de Beaufort.

Chapitre quatrième
Les communications

La Direction des communications a poursuivi trois objectifs principaux:

— la diffusion rapide d'une information adéquate sur l'actualité québécoise et ses réalités dans les bureaux et délégations;

— la mise en valeur du savoir-faire et du potentiel ainsi que des importantes réalisations et succès des Québécois dans tous les domaines;

— la sensibilisation de la population à l'action internationale du Québec ainsi qu'aux politiques, programmes et activités promus par le ministère.

1.1 L'information écrite

1.2 Les bulletins

Le ministère a publié une série de bulletins d'informations traitant de l'actualité québécoise et destinés à des dirigeants d'entreprises, des citoyens, des leaders des milieux politiques, économiques et culturels des divers coins du globe. Ces bulletins constituent un instrument privilégié pour maintenir un contact régulier avec ceux et celles qui s'intéressent à ce qui se fait et se dit au Québec. Plusieurs bureaux et délégations du Québec participent à ce travail de promotion en s'inspirant de ces contenus et en publiant dans les pays où ils oeuvrent des bulletins dans la langue locale.

Québec Hebdo

L'édition française originale, produite chaque semaine à Québec, est expédiée à quelque 6 000 Québécois et personnalités oeuvrant dans diverses régions du globe. Les délégations en France et en Belgique publient une édition locale (700 et 350 exemplaires).

Québec Update

L'édition anglaise originale est produite chaque semaine à Québec, puis expédiée par télex pour édition locale aux bureaux et délégations de New York (2 000 exemplaires), Boston (500 exemplaires), Chicago (600 exemplaires), Los Angeles (200 exemplaires), Toronto (275 exemplaires), Tokyo (600 exemplaires), Atlanta (170 exemplaires), Lafayette (250 exemplaires). La périodicité varie de l'hebdomadaire au mensuel selon les endroits.

Québec Heute

La version allemande de Québec Hebdo est diffusée mensuellement dans les états européens germanophones.

Québec Van Daag

La version néerlandaise est diffusée mensuellement en Belgique néerlandophone et aux Pays-Bas.

Québec OGGI

La version italienne est diffusée bi-mensuellement en Italie (12 000 exemplaires).

Québec Al Dia

La version espagnole est diffusée bi-mensuellement en Amérique latine (500 exemplaires).

Québec Californie

Ce bulletin mensuel est diffusé sur la côté ouest américaine (500 exemplaires).

Info Québec

Un bulletin diffusé 8 fois l'an, en Nouvelle-Angleterre (3 500 exemplaires).

Nouvelles du Québec

Un bulletin mensuel diffusé au Japon (250 exemplaires).

1.3 Les publications

Plusieurs documents d'information décrivant le rôle et les activités du ministère ont été publiés et diffusés auprès de clientèles intéressées:

— « *Le Québec dans le monde, plus que jamais une nécessité* » est un dépliant qui décrit l'action internationale du Québec. Édité à 260 000 exemplaires et en 6 langues, il est destiné principalement aux Québécois, mais sert aussi d'outil d'information sur le Québec pour le personnel en poste à l'étranger.

— Deux dépliants, l'un en français (700 exemplaires), l'autre en néerlandais (3 000 exemplaires), qui présentent la Délégation générale du Québec en Belgique, son rôle et ses activités.

— « *Les délégations du Québec, une action concrète* »: cette brochure décrit de façon détaillée l'action des délégations, en faisant ressortir tout particulièrement leur rentabilité économique. Tiré à 1 200 exemplaires, ce document a servi de support à la tournée régionale du Ministre Jacques-Yvan Morin, au Québec, à l'automne 1982.

— Deux brochures sur le développement culturel au Québec, l'une française, l'autre espagnole, qui ont servi de document de référence pour la tenue d'une réunion de l'UNESCO sur la culture (Mondiacult) tenue à Mexico en août 1982.

— Une brochure (2 500 exemplaires) destinée aux clientèles du « Secrétariat des ententes en matière de sécurité sociale » qui traite de l'entente entre la France et le Québec en matière de sécurité sociale.

1.4 Les projets en cours

Deux projets importants ont été amorcés dans le secteur de l'information écrite. Il s'agit tout d'abord de la production d'un livre de prestige ayant pour objectif de faire connaître le Québec, son peuple, son dynamisme et son savoir-faire auprès de personnalités de la communauté internationale, des investisseurs, des touristes et des immigrants potentiels. Le ministère des Affaires intergouvernementales a de plus entrepris la production d'une brochure d'information générale, destinée à renseigner les populations étrangères sur les principales caractéristiques du Québec: territoire, population, économie, système politique, culturel, etc.

1.5 L'information visuelle et audio-visuelle

Le ministère a organisé, de concert avec les postes à l'extérieur, une vingtaine de semaines culturelles et de ciné-clubs qui ont contribué à la promotion du Québec par le biais de films, vidéos et diaporamas produits par des cinéastes, des entreprises privées et des organismes publics québécois.

Il a contribué, en outre, à la production de « Québec plus », un court métrage d'une quinzaine de minutes qui témoigne de la vitalité culturelle du Québec. Réalisé dans le cadre d'une entente interministérielle, ce film a pour but de sensibiliser les diverses clientèles des bureaux et délégations au caractère spécifique de la culture québécoise.

Plusieurs expositions ont été présentées à l'étranger: une exposition sur la broderie québécoise en Allemagne, sur la peinture en Belgique, sur la littérature au Pays de Galles, sur l'oeuvre du photographe Kedl à Vienne et à Paris. Les délégations ont également présenté dans leurs locaux l'exposition « Québec en images », un ensemble de tableaux et textes sur le Québec disponible en plusieurs langues (français, anglais, italien, néerlandais).

Par ailleurs, le ministère a accueilli et coordonné le séjour d'équipes de tournage venues réaliser des émissions ou des reportages sur le Québec. Ce fut le cas notamment d'équipes de la télévision britannique (BBC), allemande (RAI), japonaise (NIHON-TV) et franaise (TF-1, Antenne 2).

1.6 La documentation

Le service de documentation a régulièrement diffusé des documents d'information générale.

Il a constitué les dossiers thématiques prioritaires et effectué les recherches nécessaires et utiles tant au ministère qu'aux délégations.

1.7 La salle des dépêches

Depuis décembre 1982, la salle des dépêches est désormais ouverte de 7 h 30 à 22 h 00.

Le service amélioré et rapide est soutenu par six agences de presse qui sont la Presse canadienne, services français et anglais, les Nouvelles téléradio, l'Agence France Presse, la United Press International et Telbec.

Une quantité considérable de dépêches sont acheminées deux fois par jour aux principaux utilisateurs tant au ministère qu'au bureau du Premier ministre et dans certains autres organismes gouvernementaux.

1.8 La revue de presse

Depuis juillet 1982, paraît une revue de presse quotidienne d'une cinquantaine de pages. Intitulée « Ce matin », elle rassemble les principales nouvelles des journaux du Québec concernant l'actualité nationale et internationale. Elle est tirée à 125 exemplaires et distribuée aux conseillers du ministère, à Québec et à l'étranger.

1.9 Le résumé des éditoriaux

Dans le but de fournir aux bureaux et délégations une vision complète de l'opinion québécoise, un résumé des éditoriaux des principaux quotidiens du Québec leur est acheminé chaque jour, via télex.

1.10 Les relations publiques

1.11 Les relations avec les médias québécois

Le ministère a multiplié les occasions de faire connaître aux médias québécois ses diverses activités et réalisations. Il a émis quelque 80 communiqués de presse, convoqué les journalistes à des conférences de presse, à des séances d'information et à des entrevues. Des efforts particuliers ont été déployés auprès de la presse ethnique du Québec et des représentants des agences internationales de presse en poste au Québec et au Canada.

Soulignons, par ailleurs, la tournée régionale amorcée par le Ministre, M. Jacques-Yvan Morin, à l'automne 1982 qui a fourni l'occasion d'une opération particulière de relations avec la presse d'un certain nombre de régions: Montréal, Côte Nord, Bas Saint-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine, Outaouais et Québec.

1.12 Accueil de journalistes étrangers

D'avril 1982 à mars 1983, le ministère a accueilli plus de deux cents journalistes venant de tous les coins du monde représentant les médias les plus prestigieux comme « Le Monde », « Le Nouvel Observateur », « The Financial Times of London », « The New York Times », « El Mundo Diplomatico ». En tant que multiplicateurs d'opinions, ces visiteurs contribuent à faire connaître le Québec dans ses dimensions politique, économique, sociale et culturelle.

Certaines opérations de presse entourant la visite de chefs d'État étrangers ont retenu beaucoup d'attention. Retenons en particulier celles relatives à:

— la visite du Premier ministre de France, M. Pierre Mauroy;

— la visite d'une importante délégation de la Belgique lors de l'Inauguration de la Délégation Wallonie—Bruxelles au Québec;

— la visite du Vice-Premier ministre de l'Égypte, M. Kamel Hassan Ali;

— la visite du Président du Pakistan, M. Zia Ul Haq;

— la visite du Président du Centre mondial de l'informatique, M. Jean-Jacques Servan-Schreiber;

— la visite du Premier ministre de Grèce, M. Andréas Papandréou;

— la visite du Président de la Guinée, M. Sékou Touré.

1.13 Information au corps diplomatique et consulaire

Par ailleurs, la Direction a périodiquement fourni toute la documentation requise sur le Québec à tous les diplomates étrangers en poste au pays.

1.14 Service d'information personnalisée

En octobre 1982, le ministère créait un service d'information personnalisée destinée à mieux servir les citoyens faisant appel aux services et à l'expertise du ministère des Affaires intergouvernementales. Ce service a répondu, chaque mois, à quelque 300 demandes de renseignements venant de Québécois et de citoyens de pays étrangers qui voulaient mieux connaître les publications, les actions et les programmes du ministère et du gouvernement du Québec.

Annexe I
Les ressources budgétaires et leur utilisation

	Crédits 1982/1983	Dépenses 1982/1983	% d'utilisation
Prog. Affaires fédérales, provinciales et interprovinciales	4 760,8	4 075,0	85
El.01 Relations fédérales, provinciales et interprovinciales	3 440,6	2 812,8	81
El.02 Aide et Coopération	1 320,2	1 262,2	95
Prog. Affaires internationales	38 691,5	34 072,6	88
El.01 Représentation à l'étranger	15 505,4	14 082,1	90
El.02 Relations et coopération internationales	23 186,1	19 990,5	86
Prog. Office Franco-Québécois pour la jeunesse	2 021,2	2 021,2	100
El.01 Recrutement et préparation des stagiaires québécois	967,6	967,6	100
El.02 Préparation du stage, accueil en encadrement des stagiaires français	1 053,6	1 053,6	100
Prog. Gestion interne et soutien	7 076,0	6 345,7	89
El.01 Direction	2 189,9	1 892,4	86
El.02 Soutien administratif	3 976,0	3 585,8	90
El.03 Protocole	910,1	867,5	95
Total	**52 549,5**	**46 514,5**	**88**

Annexe 2
L'évolution des dépenses

	1978-1979	1979-1980	1980-1981	1981-1982	1982-1983
Affaires canadiennes	2 809	3 003	3 767	3 795	4 075
Affaires internationales	28 098	32 468	34 129	33 152	34 073
Office franco-québécois pour la jeunesse	1 697	1 872	2 059	1 909	2 021
Gestion interne et soutien*	4 039	4 969	7 035	5 918	6 346
Total	**36 644**	**42 312**	**46 990**	**44 774**	**46 515**

Les montants sont en milliers de dollars.

* Ces montants incluent en plus les dépenses de la Direction générale de l'administration, des communications, du protocole ainsi que de la Direction du ministère.

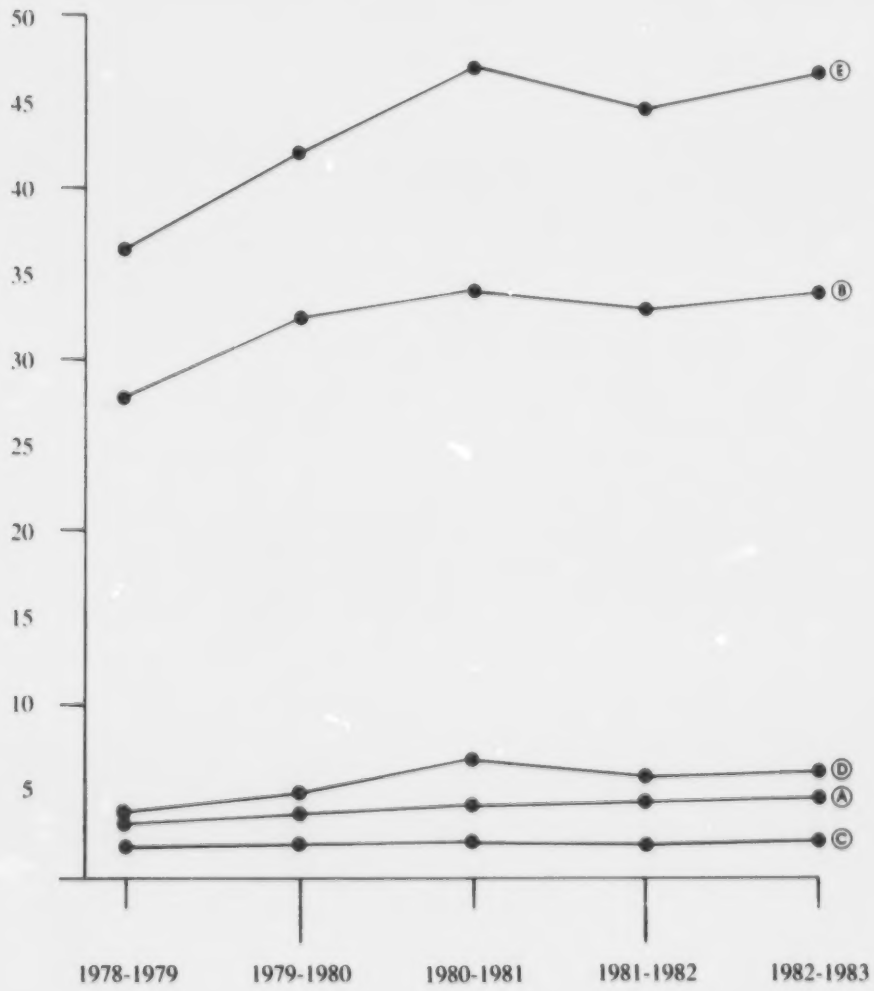

Annexe 3
Le tableau des effectifs globaux au 31 mars 1983

Catégorie	Administrateurs	Professionnels	Agents de maîtrise	Employés de bureau	Techniciens	Ouvriers	Total
Unité administrative							
Direction[1]	15	7	—	13	2	1	38
Direction générale de l'administration et communications	7	27	6	47	19	3	109
Direction générale[2] des Affaires internationales	47	98	1	73	7	—	226
Direction générale des Affaires canadiennes	11	23	—	15	1	—	50
	80	**155**	**7**	**148**	**29**	**4**	**423**

1 La Direction comprend: le bureau de la sous-ministre, le secrétariat, la Direction du protocole.

2 Inclut les représentations du Québec à l'extérieur.

Annexe IV
L'évolution des effectifs du ministère

		78/79 1/4/78	31/3/79	31/3/80	31/3/81	31/3/82	31/3/83
A	Direction	62	61	63	41	43	38
B	Affaires canadiennes	47	46	57	55	51	50
C	Affaires internationales	245	247	244	239	232	226
D	Administration	84	108	107	109	106	109
E	**Total**	**438**	**462**	**471**	**444**	**432**	**423**

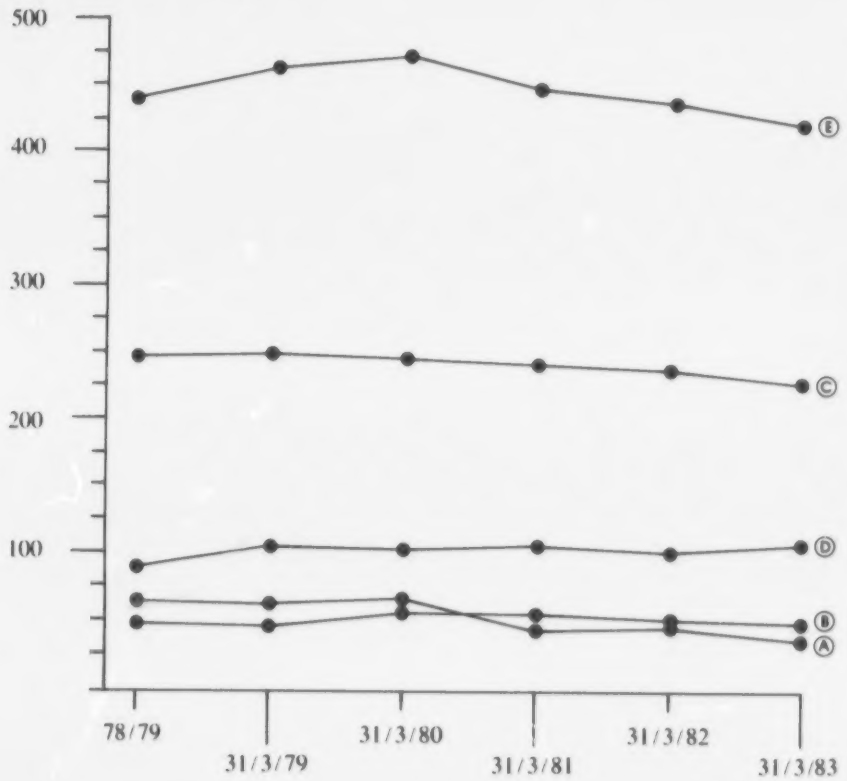

Annexe V

Le tableau des effectifs à l'extérieur au 31 mars 1983

	Affaires intergouvernementales			Autres ministères			
	Fonctionnaires	Recrutés locaux et contractuels	Total Aff. interg.	Fonctionnaires	Contractuels	Total	Grand total
Abidjan	1	—	1	—	—	—	1
Atlanta	2	6	8	1	2	3	11
Boston	2	8	10	1	3	4	14
Bruxelles	5	13	18	3	2	5	23
Caracas	2	6	8	1	1	2	10
Chicago	1	4	5	2	1	3	8
Dallas	—	1	1	—	1	1	2
Dusseldorf	2	8	10	1	2	3	13
Edmonton	2	3	5	1	1	2	7
Hong-Kong	—	2	2	2	—	2	4
Lafayette	1	3	4	—	—	—	4
Lisbonne	—	1	1	1	—	1	2
Londres	5	11	16	3	2	5	21
Los Angeles	1	6	7	2	1	3	10
Mexico	3	9	12	2	1	3	15
Milan	2	5	7	1	1	2	9
Moncton	1	1	2	—	—	—	2
New York	5	17	22	3	4	7	29
Paris	14	44	58	9	3	12	70
Port-au-Prince	—	4	4	1	—	1	5
Rome	—	3	3	3	—	3	6
Tokyo	1	7	8	2	1	3	11
Toronto	3	12	15	13	2	15	30
Washington	—	1	1	1	—	1	2
Total	**53**	**175**	**228**	**53**	**28**	**81**	**309**

Annexe VI

Liste des rencontres et conférences fédérales provinciales ou interprovinciales pour la période du 1er avril 1982 au 31 mars 1983

Date et lieu	Description	Catégorie	Niveau
Avril 1982			
1-4 avril Vancouver	Réunion annuelle des Directeurs des Affaires juridiques des Commissions des valeurs mobilières des provinces.	I	HF
4 avril Ottawa	Réunion des sous-ministres des Affaires municipales	I	HF
5 avril Ottawa	Réunion du Comité exécutif du CIRUR.	FP	HF
22-24 avril Vancouver	Colloque sur le droit et les relations interraciales (ministère d'État au multiculturalisme).	FP	HF
23 avril Ottawa	Rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres des Affaires culturelles.	FP	HF
26-30 avril Victoria	Commission de réforme du droit.	FP	HF
27-28 avril Ottawa	Comité d'expansion de l'Industrie forestière.	FP	HF
28-30 avril Banff	Rencontre interprovinciale sur les pratiques budgétaires.	I	HF
29-30 avril Boston	Comité de coordination de la conférence des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers ministres de l'Est du Canada.	I	HF
Mai 1982			
3 mai Régina	Conférence interprovinciale des ministres des Affaires culturelles.	I	M
3-4 mai Vancouver	Réunion fédérale-provinciale des responsables de programme de médicaments (programme QUAD).	FP	HF
3-4 mai Frédéricton	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables des Affaires Indiennes.	FP	M
4 mai Régina	Conférence fédérale-provinciale des ministres des Affaires culturelles.	FP	M
4 mai Winnipeg	Réunion des sous-ministres de l'Environnement, du Comité de coordination et du Conseil d'administration du CCMRE.	FP	HF
4 mai Winnipeg	Rencontre fédérale-provinciale sur le programme de remplacement des importations.	FP	F
6-7 mai Edmonton	M. J.Y. Morin-Johnston M. J.Y. Morin-Lougheed	I	M
10-11 mai Ottawa	Conférence fédérale-provinciale et territoriale des ministres responsables de la Condition féminine.	FP	M
10-11 mai Ottawa	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres de l'Agriculture.	FP	HF
10-12 mai St-Jean (T.N.)	Comité consultatif fédéral-provincial sur la crevette du Nord.	FP	HF
14 mai Ottawa	Rencontre des ministre des Transports Clair et Pépin.	FP	M
17-19 mai Toronto	Rencontre interprovinciale sur la mise en oeuvre de la future loi fédérale sur les jeunes contrevenants.	I	HF

Date et lieu	Description	Catégorie	Niveau
17-20 mai Vancouver	Consultation fédérale-provinciale sur l'expansion des exportations et les relations commerciales internationales.	FP	HF
18 mai Ottawa	Comité interministériel fédéral-provincial de la politique scientifique et technologique (CPST) de l'OCDE.	FP	HF
18 mai Wabush	Groupe d'étude sur les collectivités minières.	FP	HF
18-20 mai Edmonton	Conférence canadienne des administrateurs en transport motorisé. Comité permanent des transporteurs.	FP	HF
19-20 mai Toronto	Comité consultatif fédéral-provincial des services médicaux et des services en établissement.	FP	F
19-21 mai Régina	Rencontre sur l'industrie canadienne de l'assurance organisée par le gouvernement de la Saskatchewan.	FP	HF
21 mai Calgary	Conférence fédérale-provinciale des ministres des Communications.	FP	M
24-28 mai Edmonton	Conférence du Bureau international de recherches sur la sauvagine.	FP	F
26-27 mai Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé.	FP	M
27-28 mai Ottawa	Assemblée annuelle du Conseil canadien de la documentation juridique.	FP	HF
30 mai- 2 juin Montebello	Conférence annuelle de l'Association canadienne des organismes pour la protection des droits de l'homme (ACOSPDH).	FP	HF
30 mai- 4 juin Toronto	Conférence annuelle de l'Association nationale des administrateurs de lois de Caisses (NASCUS).	I	HF
31 mai- 2 juin Vancouver	Symposium national sur les mesures de réparation applicables aux criminels.	FP	HF
31 mai- 3 juin Yellowknife	Réunion des administrateurs des ententes avec le MEER (interprovincial).	I	
Juin 1982			
1-3 juin Frédéricton	Vital Statistics Council of Canada (Statistiques Canada) réunion annuelle.	FP	HF
1-4 juin Whitehorse	46e conférence fédérale-provinciale sur la Faune.	FP	HF
2-3 juin Montebello	Réunion du Comité permanent fédéral-provincial des fonctionnaires responsables des droits de la personne.	FP	HF
2-3 juin Ottawa	Conseil interprovincial des Sports et du Loisir.	I	HF
3 juin Montréal	Comité mixte Québec-Canada (Entente Couture-Cullen).	FP	HF
7 juin Ottawa	La 29e rencontre du Conseil canadien des normes	FP	HF
8 juin Montréal	Rencontre entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et de la direction régionale de la Commission de l'Emploi et de l'Immigration.	FP	HF
8-9 juin Québec	Réunion fédérale-provinciale des administrateurs des lois des compagnies de fiducie et de prêts hypothécaires.	FP	HF
10 juin Montréal	Négociation d'un amendement à l'entente auxiliaire sur le développement minéral fédéral-provincial.	FP	HF

Date et lieu	Description	Catégorie	Niveau
Juillet 1982			
4-9 juillet Winnipeg	Conférence interprovinciale annuelle des administrateurs de lois coopératives.	I	HF
6 juillet Yellowknife	Réunion semestrielle des chefs des services correctionnels canadiens.	FP	HF
7 juillet Toronto	Conseil consultatif des sous-ministres de l'Éducation	I	HF
7-9 juillet Frédéricton	Réunion du sous-comité fédéral-provincial sur la surveillance des radiations.	FP	F
8 juillet Toronto	Conseil des ministres de l'Éducation.	I	M
9 juillet Toronto	Rencontre du Conseil des ministres de l'Éducation avec le Secrétaire d'État M. Gérald Regan.	FP	M
12 juillet Halifax	Conférence interprovinciale des ministres de l'Agriculture.	I	M
13-15 juillet Halifax	Conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Agriculture.	FP	M
Août 1982			
9-13 août Halifax	Conseil interprovincial pour les mesures d'urgence.	I	HF
16 août Hull	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres du Travail.	FP	HF
16-19 août St-Jean	Réunion annuelle des surintendants provinciaux chargés de l'administration des lois sur le courtage immobilier.	I	HF
17-19 août Hull	41e conférence annuelle de l'Association canadienne des administrateurs de la législation du travail.	FP	HF
17-20 août Digby-Pines	Conférence annuelle des ministres des Affaires municipales.	I	M
18-19 août Toronto	31e réunion du Comité consultatif des sous-ministres de l'Éducation.	I	HF
19-28 août Montebello	Session annuelle de la conférence sur l'uniformisation du droit.	FP	HF
24-26 août Toronto	Réunion annuelle des hauts fonctionnaires provinciaux de l'habitation.	I	HF
24-29 août Halifax	Conférence des Premiers ministres des Provinces (XXIIIe).	I	M
30 août- 1er sept. St-Jean (T.N.)	Réunion interprovinciale des Protecteurs du Citoyen.	I	HF
31 août- 2 sept. Whitehorse	Conférence annuelle des administrateurs des lois sur les compagnies.	I	HF
Automne 82	Colloque national sur l'application de la future loi sur les jeunes contrevenants.	FP	HF
Septembre 1982			
1-2 sept. Corner Brook	Conférence fédérale-provinciale des ministres des forêts.	FP	HF
8 sept. Digby Pines	Conférence interprovinciale des ministres du Tourisme.	I	M

Date et lieu	Description	Catégorie	Niveau
9 sept. Digby Pines	Conférence fédérale-provinciale des ministres du Tourisme.	FP	M
12-17 sept. Winnipeg	Conférence canadienne annuelle sur les richesses historiques.	FP	HF
12-19 sept. Ottawa	Exposition CORE (Canadian Offshore Ressources Exhibition).	FP	HF
14 sept. Montréal	Comité Québec—Canada sur l'adaptation et l'établissement des immigrants.	FP	HF
14 sept. Ottawa	Conférence des ministres du Commerce extérieur.	FP	M
14-15 sept. Truro (N.-E.)	Conseil de la recherche agricole canadienne.	FP	HF
15 sept. Ottawa	Rencontre Québec—Ottawa sur les pêcheries.	FP	M
19-22 sept. Banff	Conférence fédérale-provinciale des ministres et des sous-ministres des Travaux Publics, de l'Approvisionnement et des services gouvernementaux.	FP	M
21 sept. Winnipeg	Conférence des ministres des Affaires culturelles.	FP	M
23 sept.	Conseil des ministres responsables des Transports.	FP	M
23-24 sept. Charlottetown	Comité de coordination de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers ministres de l'Est du Canada.	I	HF
23-25 sept. Winnipeg	Deuxième conférence canadienne sur la garde de jour.	FP	F
27-28 sept. Toronto	40e réunion du Conseil des ministres de l'Éducation.	I	M
28-29 sept. Régina	Réunion annuelle du Conseil canadien des Ministres des Ressources et de l'Environnement.	FP	M
29 sept. Vancouver	Conférence des sous-ministres de la Santé.	FP	HF
29-30 sept. Ottawa	Groupe de travail fédéral-provincial sur les programmes d'accès à l'égalité.	FP	F
30 sept. Régina	Conférence des ministres responsables de la Faune.	FP	M
30 sept. St-Jean (T.N.)	Conférence interprovinciale des ministres des services sociaux.	I	M
30 sept.- 1er octobre Vancouver	Conférence interprovinciale des ministres de la Santé.	I	M
Octobre 1982			
5-7 octobre Whitehorse	Conférence sur les transports du Nord Défi des années « 80 ».	FP	F
7-9 octobre Québec	Comité permanent canadien des noms géographiques.	FP	HF
13 octobre Hull	Comité fédéral-provincial sur les relations commerciales.	FP	HF
13 octobre Winnipeg	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres des Affaires intergouvernementales (conférence préparatoire).	FP	HF

Date et lieu	Description	Catégorie	Niveau
14 octobre Hull	Comité fédéral-provincial sur l'expansion des exportations.	FP	HF
14 octobre Winnipeg	Réunion préparatoire à la conférence constitutionnelle sur les droits des autochtones.	FP	HF
18-20 octobre Victoria	Conférence fédérale-provinciale des fonctionnaires responsables de la main-d'oeuvre agricole.	FP	F
23 octobre Montréal	Comité Québec—Canada sur l'adoption et l'établissement des immigrants.	FP	HF
27-28 octobre Sault-Ste-Marie	Comité d'expansion de l'Industrie forestière.	FP	HF
Novembre 1982			
11 novembre Vancouver	Comité sur les avantages régionaux et industriels des méga-projets.	FP	HF
17 novembre Toronto	Conférence fédérale-provinciale de l'Assemblée des administrateurs d'Art.	FP	HF
17-18 novembre Ottawa	Groupe de travail fédéral-provincial-autochtones: préparation conférence constitutionnelle.	FP	HF
18-19 novembre Toronto	Conseil canadien de la documentation juridique.	FP	HF
24-25 novembre Ottawa	Réunion du comité fédéral-provincial sur les services médicaux et en établissements.	FP	F
24-25 novembre Winnipeg	Comité consultatif sur la promotion de la santé.	FP	F
26 novembre Toronto	Conseil interprovincial des ministres responsables des loteries.	I	M
29 novembre Ottawa	Réunion interprovinciale des sous-ministres de la Justice.	I	HF
29-30 novembre Edmonton	Conférence interprovinciale des sous-ministres de la main-d'oeuvre.	I	HF
29-30 novembre Ottawa	Groupe de travail fédéral-provincial ayant trait au projet de convention de l'ONU sur les droits de l'enfant.	FP	HF
30 novembre Ottawa	Réunion du Conseil de l'information juridique.	FP	HF
30 novembre- 1 décembre Halifax	Comité sur les avantages régionaux et industriels des méga-projets.	FP	HF
30 novembre- 1-2 décembre Ottawa	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres de la justice.	FP	HF
Date à déter. Ottawa	Groupe de travail fédéral-provincial chargé d'en arriver à une interprétation uniforme des pactes internationaux (Droits de la personne).	FP	HF
Décembre 1982			
1-2 décembre Ottawa	Réunion du Comité permanent fédéral-provincial de fonctionnaires chargés des droits de la personne.	FP	HF
2-3 décembre Ottawa	Conseil de la recherche agricole canadienne.	FP	HF
6 décembre Toronto	Rencontre interprovinciale des ministres de l'Environnement.	I	M
7 décembre Ottawa	Rencontre fédérale-provinciale des ministres responsables des pêches maritimes de l'Est du Canada.	FP	M

Date et lieu	Description	Catégorie	Niveau
8 décembre Ottawa	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres de l'Agriculture.	FP	HF
8-9 décembre Toronto	Comité consultatif des sous-ministres de l'Éducation.	I	HF
8-9 décembre Montréal	Réunion fédérale-provinciale des trois groupes de travail sur les questions constitutionnelles intéressant les autochtones (préparatoire à la CPM).	FP	HF
9-10 décembre Ottawa	Réunion du Comité canadien du sang.	FP	HF
12-13 décembre St-John (N.B.)	Rencontre des ministres des Mines avec l'Industrie minière.	I	M
13-14 décembre Québec	MM. Morin — Horsman	I	M
15 décembre Ottawa	Comité permanent fédéral-provincial des questions fiscales et économiques.	FP	HF
16 décembre Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances.	FP	M
16 décembre Toronto	Conférence fédérale-provinciale de l'Assemblée des administrateurs d'Art.	FP	HF
17 décembre Montréal	Planche — Biron et Planche — Garon	I	M
17 décembre Montréal	Comité Québec—Canada sur l'adaptation et l'établissement des immigrants.	FP	HF
17 décembre Toronto	Réunion du Conseil interprovinciale des directeurs des Affaires culturelles.	I	HF
Janvier 1983			
10 janv. Hull	Réunion générale du CIRUR.	FP	HF
13 janv. Edmonton	Conférence interprovinciale des ministres de la Main-d'oeuvre.	I	M
13-14 janv. Toronto	Groupe de travail fédéral-provincial portant sur la convention de LA HAYE sur les aspects civils de l'enlèvement d'enfants.	FP	HF
14 janv. Edmonton	Conférence fédérale-provinciale des ministres de la Main-d'oeuvre.	FP	M
17 janv. Halifax	Réunion fédérale-provinciale du groupe de travail chargé d'étudier l'art. 14 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.	FP	F
18-19 janv. Ottawa	Groupe de travail fédéral-provincial sur le Régime d'assistance Publique du Canada (RAPC).	FP	HF
18-19 janv. Ottawa	Conférence nationale sur les perspectives professionnelles.	FP	HF
20 janv. Toronto	Conférence des sous-ministres de l'Environnement.	FP	HF
20-21 janv. Charlottetown	Réunion fédérale-provinciale préparatoire des Présidentes des Conseils du Statut de la Femme.	FP	HF
23-25 janv. Victoria	41e réunion du Conseil des ministres de l'Éducation.	I	M
28 janv. Ottawa	Rencontre entre Messieurs Gilbert Paquette et Donald Johnston	FP	M

Date et lieu	Description	Catégorie	Niveau
31 janv. Winnipeg	Conseil interprovincial de planification d'urgence.	I	HF
31 janv. 1er février Ottawa	Réunion fédérale-provinciale des ministres responsables des questions constitutionnelles avec les leaders des associations autochtones nationales.	FP	M
31 janv. 1er février Régina, Sask.	Groupe de travail fédéral-provincial sur la création d'un registre national des droits sur aéronefs.	FP	HF
31 janv. 1er février Winnipeg	Conférence interprovinciale des ministres responsables des Affaires culturelles et des ressources historiques.	I	M
Février 1983			
1 et 2 fév.	Rencontre fédérale-provinciale des fonctionnaires responsables de la planification d'urgence.	FP	HF
3 février Toronto	Conférence interprovinciale des sous-ministres du Loisir.	I	HF
4-5 février Québec	Réunion du Comité de coordination de la conférence des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'est du Canada.	I	HF
10 février Toronto	Réunion du Conseil des ministres de l'Éducation au Canada: sous-comité du postsecondaire. (interprovinciale)	I	F
15 février Ottawa	Réunion du groupe de travail: préparation de la conférence des PM.	FP	HF
15 février Montréal	Comité Québec—Canada sur l'adaptation et l'établissement des immigrants.	FP	HF
17 février Ottawa	Rencontre Bernard Landry — Gérald Regan	FP	M
18 février Ottawa	Assemblée du Bureau des administrateurs du Conseil canadien de la documentation juridique.	FP	HF
21 février Ottawa	Comité fédéral-provincial sur les relations commerciales.	FP	HF
21 février Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Industrie et du Commerce.	FP	M
22 février Ottawa	Conférence des sous-ministres de la main-d'oeuvre.	FP	HF
22 février Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres du Commerce Extérieur.	FP	HF
23 février Halifax	Comité sur les avantages industriels et régionaux des mégaprojets.	FP	HF
23-24 fév. Toronto	Réunion du Conseil des ministres de l'Éducation, Comité des programmes. (interprovinciale)	I	F
28 février Montréal	Rencontre du ministre des Finances, Monsieur Jacques Parizeau et du ministre fédéral des Finances, Monsieur Marc Lalonde.	FP	M
28 février 1er mars Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables des questions constitutionnelles.	FP	M
Mars 1983			
4 mars Ottawa	Réunion fédérale-provinciale des groupes féminins nationaux.	FP	HF
7 mars Montréal	Rencontre entre MM. Gérald Godin et Lloyd Axworthy.	FP	M

Date et lieu	Description	Catégorie	Niveau
7 mars Toronto	Conférence fédérale-provinciale des ministres des finances.	FP	M
9-10 mars Calgary	Comité des retombées industrielles et régionales. (CRIR)	FP	F
14-15 mars Winnipeg	Comité fédéral-provincial sur l'expansion des exportations.	FP	HF
14-15 mars Winnipeg	Réunion interprovinciale des hauts-fonctionnaires responsables des questions d'immigration.	I	HF
15 mars Toronto	Rencontre du ministre du Commerce Extérieur M. Bernard Landry et du ministre ontarien de l'Industrie et du Commerce M. Gord Walker.	I	M
15-16 mars Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des premiers ministres sur les questions constitutionnelles intéressant les Autochtones.	FP	PM
16 mars Ottawa	Réunion fédérale-provinciale des Premiers ministres sur l'économie.	FP	PM
16 au 18 mars Toronto	Réunion du Comité de coordination pour les médias: Conseil des ministres de l'Éducation. (interprovinciale)	I	F
23-24 mars Ottawa	Réunion fédérale-provinciale portant sur l'examen d'un document fédéral sur les modifications projetées à la *Loi sur le divorce*.	FP	HF
24-25 mars Ottawa	Conseil de la recherche agricole canadienne. Réunion annuelle.	FP	HF

I – Intergouvernementale
FP – Fédérale-provinciale
HF – Haut fonctionnaire
F – Fonctionnaire
M – Ministre

Sommaire

Nombre de rencontres intergouvernementales par niveaux et par types de rencontres pour l'exercice 1982-1983

Niveaux	Ministérielles			Hauts fonctionnaires			Total
Rencontres	P	O	NP	P	O	NP	
Fédérales provinciales	27	3	3	79	6	12	130
Interprovinciales	15	—	3	24	0	4	46
Total	**42**	**3**	***6**	**103**	**6**	***16**	**176**

P: Le Québec a participé
O: Le Québec a participé comme observateur
NP: Le Québec n'a pas participé

Annexe VII

Liste des ententes intergouvernementales de 1982-1983

Ententes internationales

Avril 1982 — Québec (Affaires intergouvernementales) *République du Rwanda*
Entente de réciprocité en matière de droits de scolarité.

Juillet 1982 — Québec (Environnement — Affaires intergouvernementales) *État de New York* (Environmental Conservation)
Entente sur les précipitations acides

Septembre 1982 — Québec (Affaires intergouvernementales) Canada (Agence canadienne de développement international) *Haute-Volta*
Mémoire d'entente concernant un projet de réalisation de cinquante points d'eau en Haute-Volta

Novembre 1982 — Québec (Affaires intergouvernementales) *Belgique* (Communauté française)
Accord de coopération entre le gouvernement du Québec et l Exécutif de la Communauté française de Belgique

Janvier 1983 — Québec (Éducation) *République Algérienne démocratique et populaire* (Enseignement et Recherche scientifique)
Procès-verbal des entretiens entre le ministre de l'Éducation du Québec et le ministre de l'enseignement et de la recherche scientifique de la République algérienne démocratique et populaire

Mars 1983 — Québec (Affaires intergouvernementales *Generalitat de la Catalogne*
Entente de coopération entre le Québec et la Catalogne

Mars 1983 — Québec (Affaires intergouvernementales — Éducation) *Royaume du Maroc* (Éducation nationale)
Procès-verbal des travaux de la réunion tenue le vendredi 25 mars 1983 entre la délégation du ministère de l'Éducation nationale du Royaume du Maroc et la délégation du ministère de l'Éducation du Québec

Mars 1983 — Québec (Affaires intergouvernementales — Éducation) *Royaume du Maroc* (Éducation nationale)
Entente de coopération en matière d'éducation

Mars 1983 — Québec (Affaires intergouvernementales — Éducation) *États-Unis*
Entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement des États-Unis d'Amérique sur la sécurité sociale

Ententes fédérales provinciales et interprovinciales

Mars 1982 — Canada (Solliciteur général) *Québec* (Justice et Affaires intergouvernementales)
Entente sur le transfert des femmes détenues qui sont confiées au Québec

Avril 1982 — Canada (Transports) *Québec* (Transports — Affaires intergouvernementales)
Contrat supplémentaire sur l'aéroport de Chibougamau-Chapais)

Avril 1982 — Canada (ACDI) *Québec* (Éducation — Affaires intergouvernementales)
Projet du Collège polytechnique universitaire au Bénin (Avenant 1 et 2)

Mai 1982 — Ontario (Transports — Communications) *Urban Transportation Development Corporation Ltd — Quebec* (Transports — Affaires intergouvernementales)
Entente de modification à l'entente du 5 juin 1979 concernant le développement, la fabrication et l'essai d'un prototype de véhicule articulé (ALRV) pour le transport urbain

Juin 1982 — Canada — Québec
Programme fédéral « Été Canada 82 »

Juin 1982 — Canada (Justice) *Québec* (Justice — Affaires intergouvernementales)
Paiement de services rendus pour le programme de libération conditionnelle

Juillet 1982 — Canada (Comité de l'E.C.I.V.) *Québec* (Transports)
Modifications à l'entente canadienne sur l'immatriculation des véhicules (1981)

Août 1982 — Canada (Emploi et Immigration) *Québec* (Agriculture, Pêcheries et Alimentation — Affaires intergouvernementales)
Accord sur le développement de l'emploi agricole

Août 1982 — Canada (Consommation et Corporations) *Québec* (Industrie, Commerce, Tourisme — Affaires intergouvernementales)
Convention concernant l'implantation au Québec du système international d'unités (SI)

Septembre 1982 — Canada (Santé nationale et Bien-être social) *Québec* (Affaires sociales — Affaires intergouvernementales)
Renouvellement de l'entente sur les services aux jeunes délinquants

Octobre 1982 — Canada (Emploi et Immigration) *Québec* (Main-d'oeuvre et sécurité du revenu)
Accord sur la formation professionnelle des adultes pour 1982-1983, 1983-1984 et 1984-1985

Octobre 1982 — Canada (Société canadienne d'hypothèques et de logement) *Québec* (Affaires municipales — Affaires intergouvernementales)
Modification de l'entente sur le programme de subventions aux équipements communautaires

Octobre 1982 — Alberta (Consommation et Corporations) *Québec* (Régie de l'assurance-dépôts du Québec et Affaires intergouvernementales)
Renouvellement d'un contrat de cautionnement entre le Québec et l'Alberta

Décembre 1982 — Canada (Conseil des Ports nationaux) *Québec* (Transports et Affaires intergouvernementales)
Convention supplémentaire entre le Conseil des Ports nationaux et le gouvernement du Québec pour le paiement d'un loyer

Décembre 1982 — Canada (Environnement (Parcs Canada)) *Québec* (Transports — Affaires intergouvernementales)
Prolongation du bail concernant le Pont Marchand à St-Jean-sur-Richelieu

Décembre 1982 — Canada (Emploi et Immigration) *Québec* (Main-d'oeuvre et sécurité du revenu — Affaires intergouvernementales)
Programme de relance de l'aide à l'emploi (RELAIS)

Janvier 1983 — Canada (Énergie, Mines et Ressources) *Québec* (Énergie et Ressources)

Entente entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec sur l'économie d'énergie dans l'industrie

Février 1983 — Canada (Communications) *Québec* (Communications — Affaires intergouvernementales) Société du Palais des Congrès de Montréal
Entente entre la Société du Palais des Congrès de Montréal, le gouvernement du Québec, et le gouvernement du Canada pour l'implantation d'un système de bureautique au Palais des Congrès de Montréal.

Mars 1983 — Société Radio-Canada — *Québec* (Industrie, Commerce et Tourisme — Affaires intergouvernementales)
Entente entre le Québec et la Société Radio-Canada concernant la participation financière avec la Société à la coproduction d'une émission de variétés intitulée provisoirement « Le Québec, les gens et le pays »

Mars 1983 — Canada (Musées nationaux) *Québec* (Affaires culturelles — Affaires intergouvernementales)
Convention Canada-Québec sur l'identification et l'analyse des vestiges osseux d'animaux provenant de latrines

Mars 1983 — Canada—Ontario—Québec
Convention relative à la régularisation du bassin de la rivière des Outaouais intervenue entre le Canada, l'Ontario et le Québec

Annexe VIII

Liste des principales manifestations visites et évènements organisés par le Protocole.

Avril

ACCT
1er et 2 avril

Visite officielle à Québec du secrétaire général de l'Agence de Coopération culturelle et technique (ACCT), M. François Owono N'Guema.

France
2 et 3 avril

Visite au Québec du ministre d'État et ministre du Commerce extérieur de France, M. Michel Jobert.

Québec
1er, 2 et 3 avril

Quatrième rencontre annuelle entre la Conférence des présidents d'universités françaises et la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ).

Espagne
2 au 12 avril

Visite au Québec du ministre de la Santé et de la Sécurité sociale de la Generalitat de Catalogne, M. Josep Laporte i Salas.

Pakistan
7 au 9 avril

Visite au Québec du ministre de l'Énergie, des Ressources et du Pétrole du Pakistan, le major-général Rao Farman Ali Khan.

Espagne
17 au 19 avril

Visite à Québec du ministre de la Culture de la Catalogne, M. Bernard Cahner.

Nouvelle-Zélande
19 et 20 avril

Visite privée à Québec du haut-commissaire de la Nouvelle-Zélande, S.E.M. Edward Latte.

Mexique
22 avril

Visite à Québec des consuls généraux du Mexique à Montréal, M. Daniel Galan Mendez et M. Hugo Diaz Thome.

France
25 au 27 avril

Visite au Québec du premier ministre de la République française et madame Pierre Maurois.

Belgique
27 et 28 avril

Visite à Québec de l'ambassadeur de Belgique, S.E.M. Jean-Robert-Lodewijk Vanden Bloock.

États-Unis
27 avril au 2 mai

Visite au Québec d'une délégation américaine Los Angeles/Las Vegas.

États-Unis
28 avril au 1er mai

Visite à Québec d'un groupe de parlementaires membres de la National Legislative Services and Security Association (NLSSA).

États-Unis
28, 29, 30 avril et 1er mai

Visite à Québec d'une délégation de la National Legislative Services & Security Association.

Mai

Chine
3 et 4 mai

Visite au Québec du vice-président de l'Académie chinoise des sciences sociales, M. Xu Dixin.

Otan
3 au 5 mai

Visite au Québec d'un groupe d'officiers venant de 11 pays de l'OTAN.

Maroc
7 mai

Visite à Québec du président du Conseil municipal de Marrakech, M. Mhamed Elkhalifa.

Belgique
8 au 15 mai

Visite au Québec du président de l'Exécutif flamand, M. Gaston Geens.

Kenya
10 au 12 mai

Visite officielle à Québec du haut-commissaire du Kenya, S.E.M. Mwabili Kisaka.

Communautés européennes
11 et 12 mai

Visite à Québec du chef de la délégation de la Commission des communautés européennes, M. Dietrich Hammer.

Montréal
13 mai

Séance d'information du Corps consulaire présidée par le ministre d'État au Développement économique, M. Bernard Landry.

Chili
20 mai

Visite à Québec du consul du Chili à Montréal, M. Dinator Ramirex.

Île Maurice
20 au 22 mai

Visite à Québec du haut-commissaire a.i. de l'Île Maurice à Washington, M. Chitmansing Jesseramsing.

Montréal
20 au 25 mai

XVIII[e] congrès mondial de l'Union internationale des transports routiers.

Montréal
25 au 27 mai

Symposium mondial sur l'amiante.

Cameroun
27 mai

Visite au Québec du président de la République unie du Cameroun, S.E.M. Ahmadou Ahidjo.

Juin

Maroc
juin

Visite à Québec de l'ambassadeur du Maroc, S.E.M. Nourreddine Hasnaoui.

Québec
1[er] juin

150[e] anniversaire de la déclaration de la Législature du Bas-Canada accordant des droits et privilèges égaux aux personnes de religion juive.

Montréal
1[er] juin

Congrès international de l'industrie informatique.

Montréal
3 au 5 juin

28[ième] session du Conseil international de la fédération des villes jumelées.

Unesco
4 et 5 juin

Visite à Québec du secrétaire général de l'Unesco, M. Amadou Mahtar M'Bow.

Grande-Bretagne
7 et 8 juin

Visite officielle à Québec du nouveau consul de Grande-Bretagne à Montréal, M. Lintorn Simmons.

Algérie
9 au 11 juin

Visite à Québec de l'ambassadeur d'Algérie, S.E.M. Missoum Sbih.

Québec
9 au 11 juin

Colloque international sur le système Grands Lacs — Saint-Laurent à l'hôtel Loews le Concorde.

Côte d'Ivoire
9 au 13 juin

Visite au Québec du ministre de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle de la Côte d'Ivoire, M. Ange Barry Battesti.

Tunisie
16 au 20 juin

Visite à Québec de l'ambassadeur de Tunisie, S.E.M. Rafik Saïd.

Allemagne
17 juin

Visite au Québec d'une délégation de sénateurs membres du Bundesrat de la République fédérale d'Allemagne.

États-Unis
20 au 27 juin

Visite au Québec de l'ancien président des États-Unis, M. Jimmy Carter.

Nations Unies
22 juin

Visite à Québec du délégué au Canada du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, M. Raymond Terrillon.

Grèce
22 et 23 juin

Visite au Québec du ministre des Services sociaux de Grèce, M. Paraskevas Avgherinos.

Italie
22 au 26 juin

Visite au Québec du président de la région autonome de Sicile et de madame Mario D'Acquisto.

Montréal
24 juin

Fête nationale du Québec.

Autriche
29 et 30 juin

Visite d'adieu à Québec de S.E.M. l'ambassadeur d'Autriche et de madame August Tarter.

Australie
29 juin au 1er juillet

Visite à Québec d'un commissaire de l'État de Victoria en Australie, madame Fay Marles.

Québec
30 juin au 4 juillet

Ve rencontre francophone de Québec.

Juillet

Québec
2 au 11 juillet

XVe festival d'été de Québec.

France
3 au 6 juillet

Visite au Québec du ministre d'État, ministre des Transports de la République française et de madame Charles Fiterman.

Côte d'Ivoire
6 au 8 juillet

Visite au Québec d'une délégation de la Côte d'Ivoire dirigée par le ministre des Mines, M. Paul Gui Dibo.

France
8 au 10 juillet

Visite au Québec du ministre délégué auprès du ministre de l'Industrie, chargé de l'Énergie de France, M. Edmond Hervé.

Drummondville
9 au 19 juillet

Festival mondial du folklore de Drummondville.

Indonésie
13 et 14 juillet

Visite officielle au Québec du ministre des Mines et de l'Énergie de la République d'Indonésie, M. Subroto.

Guinée
23 juillet

Visite au Québec du ministre de la Coopération internationale de Guinée-Conakry, M. Cros.

Canada
2 et 3 août

Visite officielle à Québec de l'ambassadeur du Canada au Cameroun, S.E.M. Jean-Claude Saint-Pierre.

États-Unis
9 et 10 août

Visite au Québec du commissaire James L. Larocca de l'État de New York.

Arabie Saoudite
17 et 18 août

Visite au Québec du ministre du Commerce du Royaume de l'Arabie Saoudite, M. Soliman Abdul Aziz Solaim.

Venezuela
20 août

Visite au Québec de la ministre de l'Agriculture du Venezuela, madame Mydia Villagia.

Montréal
22 au 28 août

48e conférence générale de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA).

Pakistan
25 au 27 août

Visite au Québec du secrétaire de la direction des effectifs au Secrétariat du cabinet du Président du Pakistan, M. Ijilal Haider Zaidi.

Québec
30 août

Visite à Québec du destroyer Annapolis.

Nations Unies
30 août

Visite au Québec du secrétaire général de l'ONU, M. Pérez de Cuellar.

Septembre

Italie

Visite à Québec de l'ambassadeur d'Italie, S.E.M. Francesco P. Fulci.

Québec
1er septembre

60e congrès de l'Association de droit international.

Bahamas
9 septembre

Visite au Québec de trois ministres bahaméens, MM. Christy, Ingraham et Moultrie.

Espagne
9 septembre

Visite à Québec d'une délégation de la province basque de Guipuzcoa et du Gouvernement autonome basque.

Sénégal
9 et 10 septembre

Visite officielle à Québec de l'ambassadeur du Sénégal, S.E.M. Saliou Diodj Faye.

Pakistan
9 au 16 septembre

Visite au Québec du ministre des Finances, du Commerce et du Plan du Pakistan et de madame Ghulam Ishaq Khan.

Japon
11 septembre

Visite au Québec du président de l'Assemblée nationale du Japon, M. Tokunaga.

Montréal
11 et 12 septembre

Conseil d'affaires Égypte/Canada.

Montréal
12 au 17 septembre

Congrès de l'Association fiscale internationale (IFA).

Montréal
13 septembre

Congrès inter-américain sur l'entreprise privée (CALA IX).

Grande-Bretagne
15 septembre

Visite au Québec du Royal College of Defence Studies.

Montréal
17 septembre

XXe rencontre annuelle des hommes d'affaires japonais au Canada.

Venezuela
18 septembre

Visite au Québec de l'épouse du Président du Venezuela, madame Betty de Herrera-Campins.

Îles Féroé
20 et 21 septembre

Visite au Québec du premier ministre des Îles Féroé et de madame Pauli Ellefsen.

Île Maurice
20 au 22 septembre

Visite au Québec du ministre des Finances de l'Île Maurice, M. Paul-Raymond Bérenger.

France
21 au 29 septembre

Visite au Québec du Conseil général de la Vendée.

France
30 septembre au 4 octobre

Visite au Québec du ministre de l'Éducation nationale de France, M. Alain Savary.

Octobre

Autriche
octobre 1982

Visite au Québec du maire de Badgastein, M. Rudolf Fornather.

Togo
1er octobre

Visite au Québec du ministre des Affaires étrangères du Togo, M. Anani Kuma Abrakpo-Ahianyo.

Grande-Bretagne
1er octobre

Visite au Québec du secrétaire d'État pour le pays de Galles, le Très Honorable Nicholas Edwards.

Sénégal
12 et 13 octobre

Visite au Québec du président du Club de Dakar, M. Mohamed Diawara.

Maroc
12 au 14 octobre

Visite au Québec du ministre du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme du Maroc, M. Azzedine Guessous.

Grèce
12 au 14 octobre

Visite au Québec du président de la République de Grèce, M. Constantin Caramanlis.

Québec
17 au 21 octobre

Colloque des capitaines des grandes voiles.

Autriche
19 au 21 octobre

Visite officielle à Québec de l'ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire d'Autriche, S.E. madame Hedwig Wolfram.

Japon
24 au 27 octobre

Visite officielle à Québec de l'ambassadeur du Japon, S.E.M. Kiyohisa Mikanagi.

Novembre

Belgique
2 au 6 novembre

Inauguration de la Délégation Wallonie/Bruxelles à Québec.

Guinée
4 novembre

Visite officielle au Québec de S.E.M. le président de la République de Guinée et de madame Ahmed Sékou Touré.

Égypte
9 et 10 novembre

Visite à Québec du vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères de la République arabe d'Égypte, S.E.M. Kamal Assan Ali.

Belgique
10 novembre

Mission parlementaire du Conseil de la communauté française de Belgique.

France
10 novembre

Escale à Québec du remorqueur de haute mer Malabar.

Espagne
15 et 16 novembre

Visite officielle à Québec du nouveau consul d'Espagne à Montréal, M. José de Cuadra.

Italie
17 novembre

Visite à Québec du président de la région Campanie et de madame Emilio de Feo.

Algérie
18 au 20 novembre

Visite à Québec du président de l'assemblée populaire nationale d'Algérie, M. Rabay Bitat.

Tchécoslovaquie
22 et 23 novembre

Visite officielle à Québec de l'ambassadeur de la République socialiste tchécoslovaque, S.E.M. Vicent Buzek.

Algérie
24 au 26 novembre

Visite officielle à Québec de l'ambassadeur de la République algérienne démocratique et populaire, S.E.M. Mohamed-Salah Dembri.

Nations Unies
25 novembre

Visite au Québec du délégué au Canada du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Itshaq H. Brown.

Montréal
26 novembre

Séance d'information du Corps consulaire présidée par M. Bernard Landry.

Montréal
26 novembre

Réception offerte à l'occasion de la réunion des Communautés ethniques de langue française.

France
27 novembre au 1er décembre

Visite au Québec du député et président du Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, M. Noël Josèphe.

Canada
29 novembre

Visite à Québec des membres du Collège de la défense nationale de Kingston.

Décembre

Maroc
1er au 3 décembre

Visite officielle à Québec de l'ambassadeur du Royaume du Maroc, S.E.M. Mââti Jorio.

France
8 décembre

Escale à Québec du pétrolier ravitailleur Var (commandant du navire : le capitaine de frégate Delbrel).

France
11 au 13 décembre

Visite au Québec de parlementaires socialistes de l'Assemblée nationale française.

Canada
13 et 14 décembre

Visite officielle à Québec du ministre des Affaires intergouvernementales de l'Alberta, M. James Horsman.

Pakistan
15 décembre

Visite au Québec du président de la République islamique du Pakistan et de la Bégum Zia Ul-Haq.

Janvier

Espagne
9 au 11 janvier

Visite au Québec du président de la Députation provinciale de Madrid, M. Cesar Cimadevilla.

France
13 et 14 janvier

Visite officielle au Québec du secrétaire d'État auprès du ministre de l'Agriculture de France, M. André Cellard.

Côte d'Ivoire
13 au 17 janvier

Visite officielle au Québec du ministre des Affaires sociales de la Côte d'Ivoire, M. Yaya Ouattara.

Belgique
19 et 20 janvier

Visite au Québec de la commissaire générale à la Coopération culturelle internationale de la communauté flamande, madame Diane Verstraten.

France
19 au 22 janvier

Visite officielle au Québec d'une délégation de la commission des Affaires culturelles et sociales de l'Assemblée nationale française.

Québec
20 janvier

Journée d'information du Corps consulaire.

Équateur
21 janvier

Visite officielle à Québec du consul général de l'Équateur à Montréal, M. Armando Duqueduque.

Février

Québec
3 février

Concours international de sculpture sur neige.

Zaïre
9 février

Visite au Québec de l'ambassadeur du Zaïre, S.E.M. Pongo Mavulu.

Algérie
9 et 10 février

Visite à Québec de l'ambassadeur d'Algérie, S.E.M. Mohamed-Salah Dembri.

États-Unis
11 au 13 février

Visite officielle à Québec du gouverneur de l'État du Maine, M. Joseph E. Brennan.

Algérie
16 au 19 février

Visite officielle au Québec du ministre de l'Enseignement et de la Recherche scientifique d'Algérie, M. Abdelhak Brerhi.

États-Unis
21 février

Visite à Québec des membres du American War College

Mars

Saskatchewan
1er au 3 mars

Visite à Québec du ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan, M. Eric Bernston.

Australie
8, 9 et 10 mars

Visite à Québec du haut-commissaire adjoint d'Australie, M. John S. Bailey.

Belgique
9 au 11 mars

Visite au Québec d'une délégation parlementaire de la Chambre des représentants et du Sénat de Belgique.

Japon
19 et 20 mars

Visite officielle au Québec de l'ambassadeur du Japon, S.E.M. Kiyohisa Mikanagi et de madame Mochiko Mikanagi.

Inde
21 au 23 mars

Visite officielle au Québec du haut-commissaire de l'Inde, S.E.M. Mandalam Ramaseshier Sivaramakrishan.

Rwanda
23 au 27 mars

Visite officielle à Québec de l'ambassadeur du Rwanda, S.E.M. Basil Nsabumugisha.

Maroc
24 au 28 mars

Visite officielle au Québec du ministre de l'Éducation du Royaume du Maroc, M. Azzedine Laraki.

Grèce
29 mars

Visite à Québec du premier ministre de Grèce et de madame Andréas Papandréou.

France
29 mars au 1er avril

Visite au Québec de la délégation de la commission des lois de l'Assemblée nationale française.

Québec / États-Unis
30 mars

Signature de l'Entente de réciprocité en matière de sécurité sociale entre le Québec et les États-Unis.